

Tracer l'avenir numérique de l'Afrique

ÉTUDE SUR LES STRATÉGIES VISANT À
RENFORCER LE RÔLE DE L'AFRIQUE DANS
L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
MONDIALES RELATIVES À INTERNET

ET

ÉTABLIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE HARMONISÉ
POUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN
AFRIQUE

Janvier 2026



Remerciements

Ce rapport a été préparé par le Development Reality Institute (DRI) et examiné par le Comité de Gouvernance de l'Internet de l'UAT, composé d'experts des Etats Membres. Nous exprimons notre sincère gratitude aux informateurs clés et aux experts que nous avons consultés lors d'entretiens, qui ont partagé leurs précieuses connaissances et expériences au sein des principaux forums sur la gouvernance de l'Internet. Nous remercions également les personnes suivantes, dont les contributions, la collaboration et le soutien ont grandement contribué à l'élaboration de ce rapport :

1. Mehrezia Ouni – Tunisie
2. Ronel Regina Le-Grange – Namibie
3. Cymthia Lesufi – Afrique du Sud
4. Wyllies Nhemete – Cameroun
5. Evah Kentshitswe – Botswana
6. Professeur OLOYEDE Abdulkarim – Nigeria
7. Verengai Mabika – Zimbabwe

Leurs contributions, issues de contextes nationaux et d'expériences professionnelles variés, ont été inestimables pour façonner les perspectives et les recommandations présentées dans le présent document.

Table des matières

Acronymes	5
Résumé	7
Première partie.....	9
Le paysage numérique de l'Afrique et son engagement dans les instances de gouvernance de l'Internet	9
Section 1 : Processus de gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique	10
1.1 Processus de gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique	10
1.2 Objectifs et portée de l'étude	11
1.3 Justification et approche.....	12
1.4 Méthodologie	12
1.5 Conclusion.....	14
Section 2 : L'engagement de l'Afrique en matière de gouvernance de l'Internet	15
2.1 Acteurs de la gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique.....	15
2.2 L'ICANN	16
2.3 Participation de l'Afrique à l'ICANN (2022 – 2025)	19
2.4 L'IETF	22
2.5 Participation de l'Afrique à l'IETF (2022 – 2025)	23
2.6 L'IEEE	25
2.7 Participation de l'Afrique à l'IEEE (2022 – 2025).....	27
2.8 L'UIT	28
2.9 Participation de l'Afrique au sein de l'UAT (2022 – 2025).....	30
2.10 Le W3C	31
2.11 Engagement de l'Afrique auprès du W3C	32
2.12 Le FGI	34
2.13 Conclusion.....	35
Section 3 : Acteurs et communautés africains impliqués dans la gouvernance de l'Internet	36
3.1 Centre africain d'information réseau (AFRINIC).....	37
3.2 Commission de l'Union Africaine (CUA).....	39
3.3 Union Africaine des Télécommunications (UAT).....	40
3.4 Groupe des opérateurs de réseaux africains (AfNOG)	40

3.5 Réseau africain de recherche et d'éducation (AfREN).....	41
3.6 Équipes africaines d'intervention en cas d'urgence informatique (AfricaCERT).....	41
3.7 Smart Africa	42
3.8 Alliance africaine pour les TIC (AfICTA).....	43
3.9 Organisation africaine des domaines de premier niveau (AfTLD).....	43
Section 4 : Vers une plus grande influence de l'Afrique dans les processus mondiaux de gouvernance Internet.....	45
4.1 Obstacles à la participation aux processus de gouvernance d'Internet	45
4.2 Participation limitée aux discussions sur la gouvernance d'Internet	45
4.3 Diversité et inclusion	48
4.4 L'existence de silos nuit à l'efficacité collective	50
3.5 Fracture numérique	50
3.6 Gouvernance d'Internet et priorités nationales	50
4.7 Conclusion.....	51
Section 5 : Opportunités de participation active de l'Afrique aux processus de gouvernance de l'internet.....	52
5.1 Opportunités de participation de l'Afrique aux processus de gouvernance de l'internet	52
5.2 Opportunités pour l'Afrique au sein de l'IEEE	52
5.3 Opportunités pour l'Afrique au sein du W3C	53
5.4 Opportunités de participation de l'Afrique aux processus de l'IETF et de l'IRTF	53
5.5 Opportunités pour l'Afrique en s'engageant auprès de l'ICANN	55
5.6 Opportunités pour l'Afrique en s'engageant au sein de l'UIT	56
5.7 Opportunité pour l'Afrique en s'engageant auprès du Forum sur la Gouvernance de l'Internet	58
5.8 Conclusion.....	59
Section 6 : Impact des technologies émergentes sur la gouvernance de l'internet et les politiques en Afrique.....	60
6.1 Introduction	60
6.2 Les technologies émergentes redessinent le paysage	61
6.3. Technologies émergentes et tensions liées à Internet en Afrique	64
6.4 Impact des technologies émergentes sur le discours relatif à la gouvernance de l'internet en Afrique.....	64
6.5 L'impact des technologies émergentes sur la gouvernance de l'Internet.....	67
6.6 Principaux défis de gouvernance dans le paysage technologique émergent de l'Afrique	70

6.7 Conclusion.....	73
Section 7 : Recommandations	75
7.1 Renforcer l'engagement des parties prenantes africaines dans la gouvernance de l'Internet 75	
7.2 Renforcement de l'expertise technique et des approches localisées	75
7.3 Engagement stratégique auprès des organismes de normalisation.....	76
7.4 Favoriser la collaboration	76
7.5 Établir un cadre de gouvernance continental pour les technologies émergentes	77
7.6 Recommandations pour le renforcement de la coordination continentale	77
7.7 Recommandations pour le renforcement ciblé des capacités	78
7.8 Recommandations pour un engagement stratégique dans les forums mondiaux	82
7.9 Recommandations pour une approche proactive des technologies émergentes	82
7.10 Parcours d'action	83
Deuxième partie	84
Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI - Afr)	84
Section 1 : Plaidoyer pour un cadre harmonisé	85
1.1 Ancrer la gouvernance dans les réalités africaines.....	85
1.2 Fondements théoriques : Gouvernance adaptative	85
Section 2 : Analyse SWOT des initiatives africaines en matière de gouvernance de l'internet	87
Section 3 : Plans d'harmonisation : Leçons tirées de l'intégration continentale.....	90
3.1 La ZLECAf : un modèle d'intégration progressive menée par les États	90
3.2 Le CDC Afrique : un modèle de coordination agile et en réseau	91
Section 4 : Renforcer la coordination adaptative pour une résilience continentale.....	92
4.1 Principes fondamentaux	93
4.2 Structure de gouvernance proposée : CGI - Afr	94
4.3 Mandats et rôles	96
Section 5 : Mise en œuvre de la vision : gouvernance, processus et feuille de route	97
5.1 Flux de processus pour la coordination et l'élaboration des politiques	97
5.2 Feuille de route de mise en œuvre (36 mois)	98
Références	99
Annexe 1 : Liste des pays engagés et des groupes de parties prenantes	105
Annexe 2 : Tableau de Gantt - pour la mise en place du (CGI-Afr)	107

Acronymes

CC	Comités consultatifs
AU STC CICT	Comité technique spécialisé de l'UA sur la communication et les TIC
AEDD	Dialogue numérique Afrique-Europe
ZLECAf	Accord de libre-échange continental africain
AFRALO	Organisation régionale africaine à grande échelle
AFRICAIN	Centre d'information du réseau africain
IA	Intelligence artificielle
FAGI	Forum africain sur la gouvernance de l'Internet
ALAC	Comité consultatif général
SLA	Structures en expansion
APRM	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
UAT	Union Africaine des Télécommunications
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
FBP	Forums de Bonnes Pratiques
ccNSO	Noms de code pays Organisation de soutien
ccTLD	Code pays Domaine de premier niveau
CCWG-ACCT	Groupe de travail intercommunautaire sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN
CoAP	Protocole d'application contraint
OSC	Organisation de la société civile
D4D	Le numérique au service du développement
DDoS	Attaque par déni de service distribué
DNS	Système de noms de domaine
DNSOP	Opérations sur le système de noms de domaine
DRI	Institut de réalité du développement
EAIGF	Forum de gouvernance Internet d'Afrique de l'Est
CE	Communauté autonome
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FGI-CA	Forum sur la Gouvernance de l'Internet pour l'Afrique Centrale (FGI-AC ou IGF-CA)
FIFA	Forum sur la liberté d'Internet en Afrique
GAC	Comité consultatif gouvernemental
GAIA	Accès mondial à Internet pour tous (GAIA)
GDC	Pacte numérique mondial
RGPD	Règlement général sur la protection des données
GNSO	Noms génériques Organisation de soutien
gTLD	Domaines de premier niveau génériques
IAB	Conseil d'architecture Internet
IANA	Autorité d'attribution des numéros Internet
ICANN	Société Internet pour l'attribution de noms et de numéros
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
IEEE	Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens
IESG	Groupe de pilotage de l'ingénierie Internet
IETF	Groupe de travail sur l'ingénierie Internet
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
FGI	Forum sur la gouvernance de l'Internet

IoR	Internet des Droits
IoT	Internet des Objets
IP	Protocole Internet
IRTF	Groupe de travail sur la recherche Internet
FAI	Fournisseur d'Accès Internet
UIT	Union Internationale des télécommunications
UIT-D	Secteur du développement des télécommunications de l'UIT
UIT-R	Secteur des radiocommunications de l'UIT
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT
MAG	Groupe consultatif multipartite
NAIGF	Afrique du Nord IGF
NCSG	Groupe de parties prenantes non commerciales
NIGF	Initiatives nationales de l'IGF
NomCom	Comité de Nomination
NRI	Initiatives nationales et régionales
PDP	Processus d'élaboration des politiques
REC	Communautés économiques régionales
RFC	Demande de commentaires
RIR	Registre Internet Régional
RSSAC	Comité consultatif du système de serveur racine
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAIGF	Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique australe
SDO	Organisation de développement des normes
DONC	Organisation de soutien
TLD	Domaine de premier niveau
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
W3C	Consortium World Wide Web
WAIGF	Forum de gouvernance Internet d'Afrique de l'Ouest
CMTI	Conférence mondiale sur les télécommunications internationales
GT	Groupes de travail
CMR	Conférence mondiale des radiocommunications
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
CMDT	Conférence mondiale sur le développement des télécommunications
AMNT	Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

Résumé

Ce rapport présente les conclusions d'une analyse approfondie du paysage numérique africain et de sa participation aux principaux forums mondiaux de gouvernance d'Internet :

- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN),
- Internet Engineering Task Force (IETF),
- Union Internationale des Télécommunications (UIT),
- World Wide Web Consortium (W3C),
- Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), et
- Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI).

Commandité par l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), ce rapport formule des recommandations stratégiques visant à renforcer l'influence de l'Afrique dans les politiques publiques mondiales relatives à Internet et à soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé pour la gouvernance de l'Internet sur le continent. Il évalue le niveau de représentation et de participation de l'Afrique aux instances dirigeantes, aux processus décisionnels et à l'élaboration des politiques au sein de ces forums. Il identifie également les principaux obstacles politiques, économiques, techniques et culturels qui entravent une participation plus active des pays, organisations et individus africains.

Technologies émergentes et positionnement stratégique

Cette analyse explore les implications des technologies émergentes telles que l'Intelligence Artificielle (IA), l'Internet des Objets (IdO), la blockchain et le métavers sur l'avenir numérique de l'Afrique. Ces technologies sont présentées comme des leviers essentiels de la souveraineté et de la compétitivité numériques, offrant à l'Afrique une occasion unique de façonner les cadres de gouvernance mondiale selon une approche axée sur les besoins et centrée sur l'humain.

En comparant les cadres de gouvernance existants sur le continent aux meilleures pratiques mondiales, le rapport propose des

mesures concrètes pour construire une architecture réglementaire résiliente et adaptée à l'avenir, capable de répondre à l'évolution du paysage numérique africain.

Impératif stratégique : le rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale de l'Internet

La transformation numérique de l'Afrique est essentielle à son développement socio-économique et à sa participation équitable à l'économie numérique mondiale. Si le continent a réalisé des progrès notables, notamment au sein d'organismes intergouvernementaux comme l'UIT et FGI, d'importants défis subsistent. Une fracture numérique persistante, alimentée par des déficits en matière d'infrastructures et des coûts élevés, continue de limiter la participation des acteurs concernés. L'analyse met en lumière un décalage entre l'engagement politique croissant de l'Afrique et sa contribution technique limitée aux organismes de normalisation fondamentaux tels que l'IETF et le W3C. Ce déséquilibre souligne les vulnérabilités institutionnelles, illustrées par la récente crise au sein de l'African Network Information Centre (AfriNIC), qui a révélé l'urgence d'une réponse continentale coordonnée pour préserver l'infrastructure numérique.

Les technologies émergentes, telles que l'IA, l'infrastructure Publique Numérique (IPN) et la blockchain, offrent à la fois des opportunités et des impératifs au leadership africain. L'approche pragmatique du continent, axée sur la résolution de problèmes concrets, lui permet d'influencer la gouvernance mondiale en privilégiant l'équité et l'inclusion.

Participation sur les principales plateformes

L'engagement de l'Afrique dans la gouvernance mondiale de l'Internet demeure inégal. Si sa participation politique et stratégique progresse, ses contributions techniques, notamment au sein des organismes de normalisation, restent limitées. Par exemple :

- IETF : En décembre 2025, seules 22 demandes de commentaires (Requests For Comments – RFC) avaient des auteurs africains, soit à peine 0,22 % de l'ensemble des RFC. Les obstacles comprennent un financement limité, un manque de sensibilisation et des contraintes de capacité.
- W3C : Adhésion africaine minimale, la participation se limitant aux institutions académiques et aux entreprises technologiques de pays comme le Maroc, le Sénégal et l'Afrique du Sud.
- ICANN : L'engagement africain a été un axe stratégique avec des plans régionaux (exercices 2021-2025 et 2026-2030) visant à stimuler la participation par le renforcement des capacités et la sensibilisation des groupes sous-représentés.
- UIT : L'Afrique a toujours fait preuve d'un engagement fort, tirant parti de sa structure centrée sur les gouvernements pour faire progresser les priorités régionales dans des domaines tels que l'accès au haut débit, les économies numériques et la cybersécurité.
- IEEE : La participation aux comités techniques et de direction reste limitée, même si des ressortissants tunisiens, sud-africains, égyptiens et algériens ont occupé des postes clés.

Méthodologie et principaux enseignements

Le rapport s'appuie sur une approche multiméthodes, comprenant une analyse documentaire, une enquête de référence et des entretiens avec des experts issus des États Membres, des organismes de réglementation et des communautés techniques à travers l'Afrique. Les résultats montrent que, malgré une participation africaine croissante, celle-ci demeure faible en raison d'obstacles systémiques, financiers, politiques, procéduraux et linguistiques. Ces difficultés entravent une participation effective et contribuent à la sous-représentation des voix africaines dans les décisions politiques internationales. Par ailleurs, le manque de diversité et d'inclusion dans certains forums compromet la légitimité et l'efficacité des processus décisionnels.

Les asymétries de pouvoir, notamment la domination des pays du Nord, des grandes entreprises technologiques et de leurs alliés, limitent davantage l'influence africaine. Le cloisonnement interne au sein d'organisations comme l'ICANN entrave également la collaboration et la cohérence.

Naviguer dans un paysage fragmenté

La multiplication des instances de gouvernance de l'Internet a engendré un environnement fragmenté et souvent complexe pour les acteurs africains, notamment ceux aux ressources limitées. La nécessité d'intervenir sur de multiples plateformes aux agendas divers met à rude épreuve leurs capacités et réduit leur aptitude à participer activement à chaque processus.

Recommandation

Le rapport propose un cadre réglementaire harmonisé et multipartite, assorti de recommandations concrètes et applicables. Parmi celles-ci figurent la création d'un Groupe de Travail Africain Permanent sur la Souveraineté Numérique afin de la protection des actifs numériques critiques, de la multiplication des initiatives de développement des capacités pour combler le fossé entre les compétences techniques et politiques, et de l'adoption d'un Cadre Panafricain des Infrastructures Publiques Numériques (IPN) afin de garantir que le continent contrôle ses infrastructures numériques fondamentales. La mise en œuvre de ces stratégies permettra à l'Afrique de transformer sa présence croissante en une influence mondiale majeure, en veillant à ce qu'Internet réponde aux besoins et aux priorités de tous ses citoyens.

Appel à l'action

Le rapport souligne la nécessité d'une action continentale coordonnée pour remédier aux vulnérabilités institutionnelles, renforcer les capacités techniques et veiller à ce que les priorités de l'Afrique – inclusion numérique, souveraineté des données et résilience – soient prises en compte dans les décisions relatives à la gouvernance mondiale de l'Internet.

Première partie

Le paysage numérique de l'Afrique et son engagement dans les instances de gouvernance de l'Internet

Section 1 : Processus de gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique

Perspective : La transformation numérique de l'Afrique se trouve à un tournant décisif. Si les tendances démographiques et économiques du continent la positionnent comme une future puissance numérique, son engagement historique limité dans la gouvernance mondiale d'Internet représente à la fois un défi et une opportunité. Une évolution vers une participation proactive, coordonnée et dotée de ressources suffisantes est essentielle pour garantir la souveraineté numérique de l'Afrique.

1.1 Processus de gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique

L'importance stratégique de l'Afrique dans le paysage numérique mondial s'accroît. Portée par une population jeune, des ressources naturelles abondantes et des marchés de consommation en expansion (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, 2025), ainsi que par une économie numérique florissante qui transforme des secteurs entiers, de la finance à l'agriculture en passant par la santé, l'Afrique bénéficie d'une forte croissance. Historiquement, sa participation aux politiques publiques mondiales relatives à Internet est restée limitée. La politique est indéniablement un facteur déterminant de la gouvernance numérique de l'Afrique, notamment au regard des seuils de stabilité (Kerttunen & Tikk, 2019). La diversité des intérêts des États Membres de l'UA, combinée à l'inefficacité des mécanismes de gouvernance et aux déficiences en matière de politiques, de stratégies et d'infrastructures, a considérablement entravé les efforts déployés par l'Afrique pour relever les défis liés à la gouvernance de l'Internet.

De plus, les instances régionales comme la CUA sont façonnées par leur les environnements historiques, culturels et politiques, qui, à leur tour, influencent leurs capacités et leurs idéologies concernant des questions comme la gouvernance cybernétique (Pawlak, Tikk, Kerttunen, 2020).

Toutefois, depuis peu, divers acteurs s'efforcent de positionner le continent comme un co-créateur actif de politiques et de décisions de gouvernance de l'Internet servant les intérêts de la Région. L'importance de cette orientation stratégique est soulignée par la visionnaire Stratégie de Transformation Numérique de l'Afrique (2020-2030) de l'Union Africaine ¹, qui constitue un cadre global pour guider l'avenir numérique du continent. Cette stratégie s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD), et met l'accent sur des piliers fondamentaux tels que :

- des politiques et réglementations favorables,
- une infrastructure numérique robuste, et
- des compétences numériques.

Elle appelle à une coopération renforcée entre les États Membres de l'UA et les Communautés Economiques Régionales afin d'harmoniser les lois et d'éviter les approches

¹ https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS_for_Africa_2020-2030_English.pdf

fragmentées et cloisonnées, jetant ainsi les bases d'un écosystème numérique continental unifié.

La gouvernance de l'Internet repose sur des cadres collaboratifs qui rassemblent divers acteurs afin d'élaborer ses politiques et réglementations. Ces processus multilatéraux et multipartites impliquent les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les experts techniques et le monde universitaire. Cette approche inclusive garantit la transparence, la responsabilité et la prise en compte des intérêts de tous les acteurs, favorisant ainsi un environnement en ligne stable, sûr et ouvert, bénéfique à la société. Comme définie par le Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet (Working Group on Internet Governance - WGIG) en 2005, la gouvernance de l'Internet est « l'élaboration et l'application, par les gouvernements, le secteur privé et la société civile, dans leurs rôles respectifs, de principes, de normes, de règles, de procédures de décision et de programmes encadrant l'évolution et l'utilisation de l'Internet » (De Bossey, 2005, p. 4).

Ces dernières années, la Région Afrique a enregistré une participation accrue de ses entités et acteurs aux principaux forums internationaux. Cet engagement renforcé se caractérise par une meilleure représentation des perspectives africaines sur des questions importantes telles que le développement des infrastructures, la gouvernance des données et l'accès équitable. Cette présence, notamment au sein d'organisations intergouvernementales comme l'UIT, a facilité la création de réseaux et d'alliances entre les acteurs africains, contribuant ainsi à amplifier leur voix collective au niveau régional et à accroître leur influence à l'échelle mondiale.

Malgré ces progrès, d'importants obstacles persistent et entravent une participation pleine et équitable. Parmi ceux-ci figurent des limitations de ressources, qui englobent tant des contraintes financières limitant les déplacements et l'engagement durable, que des carences en matière d'expertise technique et de renforcement des capacités au sein des institutions concernées (CUA PRIDA, 2019). Ces disparités contribuent à des rapports de force inégaux, où les acteurs établis des régions les plus développées exercent souvent une grande influence sur la définition des priorités et les processus décisionnels. La faible présence de l'Afrique aux postes de direction et de décision officiels limite la prise en compte réelle des priorités et des perspectives africaines dans la politique mondiale de l'Internet.

1.2 Objectifs et portée de l'étude

Cette étude a été commanditée par l'UAT afin de formuler des recommandations stratégiques pour renforcer le rôle de l'Afrique dans les politiques publiques mondiales relatives à Internet et pour établir un cadre réglementaire harmonisé pour la gouvernance de l'Internet sur le continent. Les objectifs spécifiques de cette étude sont les suivants :

- **Évaluation présence et du leadership africains** : Examiner le niveau de représentation et de participation des pays, organisations et personnalités africaines dans les rôles de leadership, de prise de décision et d'élaboration des politiques au sein des principales organisations de gouvernance de l'Internet, à savoir l'ICANN, l'IETF, l'UIT, le W3C, l'IEEE et le FGI.

- **Identifier les défis et les obstacles** : Identifier et analyser les obstacles politiques, économiques, techniques et culturels qui limitent la participation et la représentation de l'Afrique dans ces forums mondiaux.
- **Examiner l'impact des technologies émergentes** : Évaluer l'impact des technologies émergentes comme l'IA, l'Internet des objets (IdO), la blockchain et le métavers sur la gouvernance de l'Internet et les politiques publiques en Afrique, en les considérant comme un élément essentiel d'une stratégie tournée vers l'avenir.
- **Proposer un cadre réglementaire harmonisé** : Évaluer les cadres de gouvernance de l'Internet existants en Afrique et comparer avec les meilleures pratiques mondiales afin de formuler des recommandations concrètes et applicables pour un cadre réglementaire harmonisé, résilient et tourné vers l'avenir pour le continent.

1.3 Justification et approche

Ce rapport marque une rupture avec l'évaluation classique de la place de l'Afrique dans l'espace numérique mondial. Il repose sur la conviction que la faible représentation du continent dans la gouvernance mondiale de l'Internet constitue un déficit critique qui nécessite une intervention volontariste, coordonnée et dotée de ressources suffisantes.

Ce document est une feuille de route fondée sur des données probantes. Son objectif principal est de fournir aux institutions, aux parties prenantes et aux gouvernements africains, un plan pour corriger systématiquement les faiblesses structurelles et accroître significativement l'influence de l'Afrique dans la politique numérique mondiale. L'analyse repose sur une méthodologie multidimensionnelle, comprenant une évaluation de la situation, un examen de la participation africaine aux principales plateformes de gouvernance et une perspective sur les technologies et tendances émergentes. Cette approche globale garantit que les recommandations s'appuient sur les réalités de l'écosystème numérique africain, en tenant compte de ses défis et de ses opportunités.

1.4 Méthodologie

Conception de la recherche

Cette étude a utilisé une méthodologie de recherche mixte pour aborder la question stratégique de l'engagement de l'Afrique dans la gouvernance mondiale de l'Internet. Cette approche a été choisie afin d'offrir à la fois une analyse approfondie et une perspective contextuelle large, pour une compréhension globale de la participation du continent aux processus multilatéraux et multipartites d'élaboration des politiques numériques.

La conception s'articulait autour de trois composantes :

1. Une analyse exploratoire pour établir une base contextuelle solide.
2. Une enquête de référence pour générer des données quantitatives auprès de différents groupes de parties prenantes.
3. Des Entretiens avec des Informateurs Clés (EIC) pour recueillir des points de vue fondés sur l'expérience d'experts régionaux.

La liste des pays et des parties prenantes consultés est détaillée dans (Annexe 1).

Méthodes de collecte de données

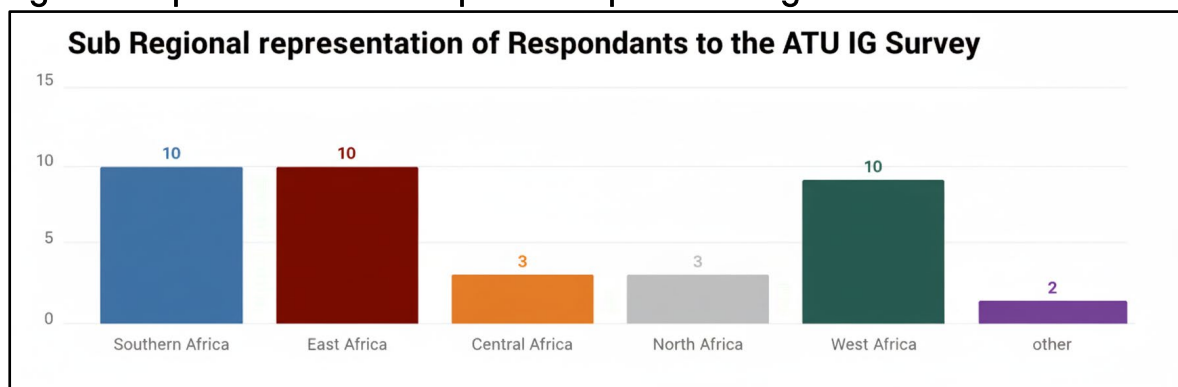
La stratégie de collecte de données de l'étude visait à générer des connaissances exploitables, fondées à la fois sur des preuves et sur l'expérience vécue.

- **Analyse exploratoire** : Une analyse exhaustive de la littérature, des notes d'orientation, des rapports institutionnels et des documents officiels a été menée afin de recenser les connaissances existantes, d'identifier les manquements thématiques et d'établir le contexte historique et politique de la participation de l'Afrique à la gouvernance de l'Internet. Cette analyse a constitué le socle de l'étude, garantissant que la collecte de données ultérieure s'appuie sur les recherches antérieures et soit en adéquation avec les priorités continentales.
- **Enquête de référence** : Élaborée en collaboration avec l'UAT, cette enquête a permis de recueillir les expériences et les perceptions des parties prenantes issues des secteurs public, privé et technique. Elle comprenait des questions structurées (historique de participation, besoins en renforcement des capacités) et des questions semi-structurées (réflexions sur les obstacles et exemples de réussite), permettant ainsi de recueillir des données quantifiables et des témoignages détaillés. Afin de garantir l'inclusion de tous, l'enquête a été traduite dans toutes les langues officielles de l'UA : arabe, anglais, français, portugais et espagnol.
- **Entretiens avec des Informateurs Clés** : Ces entretiens ont permis de recueillir des informations qualitatives auprès de personnes ayant une expérience directe des plateformes de gouvernance mondiale de l'Internet et du développement des politiques numériques régionales. Ils ont exploré les défis, les dynamiques institutionnelles et les opportunités pour un leadership africain renforcé en matière de gouvernance numérique.

Tout au long du processus de collecte de données, les normes éthiques et de confidentialité des données ont été rigoureusement respectées :

- Les identifiants personnels ont été supprimés des données de l'enquête.
- Les participants ont été informés de leurs droits, notamment du droit de retrait et du droit à la portabilité des données.
- Les données qualitatives ont été recueillies avec le consentement des participants et stockées en toute sécurité.
- L'accès à toutes les données était réservé aux chercheurs autorisés.

Figure 1 : Représentation des répondants par sous-région



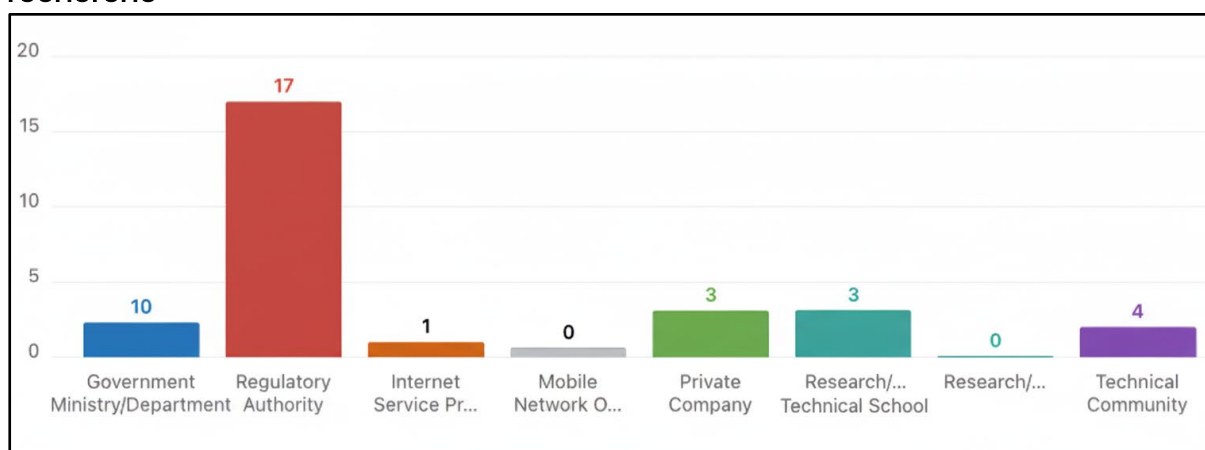
Source : Résultats de recherche, 2025

Stratégie d'échantillonnage

Pour refléter fidèlement l'étendue et les aspects particuliers de l'implication de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet, une approche d'échantillonnage complète et à plusieurs niveaux a été utilisée :

- Une méthode d'échantillonnage stratifié a été utilisée afin d'assurer une représentation équilibrée des sous-régions (Afrique de l'Est, de l'Ouest, Centrale, Australe et du Nord), des catégories de parties prenantes et des niveaux d'engagement. La figure 2 présente les différentes parties prenantes consultées pour cette étude. Au total, des parties prenantes de 28 pays africains ont participé à l'enquête et aux entretiens avec les principaux acteurs.
- Les experts ont été identifiés par échantillonnage en boule de neige et sélection ciblée, en ciblant des personnes occupant des rôles stratégiques ou possédant une longue expérience dans des instances de gouvernance de l'Internet telles que l'IEEE, l'IETF, le W3C, le FGI et les organisations régionales.

Figure 2 : Catégories de parties prenantes de l'UAT consultés dans le cadre de la recherche



Source : Résultats de recherche, 2025

1.5 Conclusion

Cette section établit le cadre d'analyse de l'engagement de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet. Utilisant une approche mixte, une analyse exploratoire, une enquête de référence et des entretiens avec des informateurs clés, l'étude rend compte de la participation, des stratégies et des priorités de l'Afrique au sein des instances multipartites. Les résultats contribueront à l'élaboration de données probantes. Ce travail vise à renforcer les institutions, à améliorer la coordination régionale et à soutenir la diplomatie numérique africaine, en s'appuyant sur des politiques adaptées. Il contribue ainsi à un avenir numérique plus inclusif, équitable et durable, en veillant à ce que les droits, les intérêts et le leadership des acteurs africains soient pleinement intégrés aux processus de gouvernance mondiale de l'Internet.

Section 2 : L'engagement de l'Afrique en matière de gouvernance de l'Internet

Perspectives stratégiques pour l'engagement en matière de gouvernance de l'Internet en Afrique

- Des déficits en matière de représentation persistent dans la plupart des instances de gouvernance, notamment aux postes de direction et de prise de décision.
- Le contrôle technique et les préjugés liés à l'expertise limitent une participation significative.
- Les plateformes multipartites comme le FGI offrent des espaces inclusifs mais manquent de pouvoir décisionnel formel.
- La coordination régionale et le renforcement des capacités sont essentiels pour amplifier la voix et l'influence de l'Afrique.
- Un plaidoyer ciblé peut contribuer à intégrer les priorités africaines aux normes et standards numériques mondiaux.

2.1 Acteurs de la gouvernance de l'Internet et engagement de l'Afrique

Cette section examine les mécanismes et modalités existants de participation des acteurs africains, en se concentrant sur les processus et organismes suivants : ICANN, UIT, W3C, IEEE, IETF et FGI. Les différentes modalités d'engagement offrent d'importantes opportunités de participation active de l'Afrique dans ces domaines. Le tableau ci-dessous résume l'engagement de l'Afrique auprès des principaux organismes de gouvernance de l'Internet, en soulignant la représentation, les points d'entrée de la société civile, les obstacles et les opportunités stratégiques. Il offre un aperçu de la situation des acteurs africains et identifie des pistes d'action concrètes pour renforcer leur influence, promouvoir l'inclusion et façonner la politique numérique mondiale d'un point de vue africain.

Tableau 1 : Acteurs, communautés et mécanismes de gouvernance de l'Internet

ORG	Mandat / Rôle	Représentation africaine actuelle	Mécanismes d'engagement	Obstacles à la participation africaine	Opportunités d'influence
ICANN	Gère les noms de domaine et les adresses IP	Représentation formelle limitée au sein du conseil d'administration et des comités d'organisation.	NCSG (NPOC, NCUC), ALAC, périodes de consultation publique	Complexité technique, contraintes de ressources, contrôle des procédures	Nominations au conseil d'administration, élaboration de politiques par le biais de groupes de travail
IETF	Élabore des protocoles et des normes Internet	Faible visibilité des contributeurs africains	Listes de diffusion ouvertes, groupes de travail, soumissions de RFC	Biais d'expertise, discussions exclusivement en anglais, réunions	Influence sur les normes fondamentales d'Internet, plaidoyer

				centrées sur les pays du Nord.	
IEEE	Élabore des normes techniques (par exemple, Wi-Fi)	Des sections locales actives en Afrique, mais une visibilité mondiale limitée	Groupes de travail sur les normes, programmes technologiques humanitaires, cotisations réduites	Obstacles financiers, connaissance limitée des processus normalisés	Participation à l'élaboration de normes, initiatives axées sur l'Afrique
UIT	Agence des Nations Unies pour la coordination des télécommunications	Forte représentation gouvernementale ; la plupart des États africains en sont membres	Adhésion sectorielle, groupes d'étude, réunions préparatoires régionales	Défis logistiques, accès limité des OSC, dynamique géopolitique	Influence par le biais des États membres, coordination régionale, programmes de l'UIT-D
W3C	Élabore des normes web (par exemple, HTML, WCAG)	Bureaux régionaux au Maroc, au Sénégal et en Afrique australe	Groupes communautaires, experts invités, initiatives linguistiques	Frais d'adhésion, exigences en matière d'expertise technique	Groupe de Travail sur l'accès aux langues africaines, canaux de rétroaction publique
FGI	Forum multipartite pour le dialogue sur la gouvernance de l'Internet	Participation croissante des Africains aux NRI et aux MAG	Participation ouverte, Indiens non-résidents, Coalitions dynamiques, BPF	Nature non décisionnelle, contraintes de ressources	Définition des priorités, renforcement des capacités, influence régionale

Source : Résultats de recherche, 2025

2.2 L'ICANN

L'ICANN est essentielle au fonctionnement de l'Internet, principalement en gérant et en coordonnant les ressources indispensables que sont les noms de domaine et l'espace d'adressage (Weitsenboeck, 2014). Cette responsabilité implique de faire office d'« annuaire » d'Internet, en attribuant des identifiants uniques tels que les noms de domaine (exemple : .com, .org) et les adresses IP (Internet Protocol). Le processus d'élaboration des politiques de l'organisation est par nature un processus consensuel et multipartite. Conformément à ses valeurs et engagements fondamentaux, ces processus sont conçus comme des « processus d'élaboration de politiques ouverts, transparents et ascendants, multipartites, menés par le secteur privé (y compris les entreprises, la société civile, la communauté technique, le monde universitaire et les utilisateurs finaux), tout en tenant dûment compte des politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques » (ICANN, 2025).

Structure de l'ICANN

L'ICANN utilise un modèle de gouvernance multipartite. Cette structure comprend des Organisations de Soutien (OS) et des Comités Consultatifs (CC) qui formulent des recommandations d'experts sur la politique des noms de domaine, la sécurité et les relations gouvernementales. Le Conseil d'Administration de l'ICANN s'appuie sur les contributions de la communauté pour éclairer ses décisions, que le personnel de l'ICANN met ensuite en œuvre afin de garantir le fonctionnement stable du système de noms de

domaine (DNS) (ICANN nda). Ce cadre collaboratif privilégie l'inclusion, le consensus et la responsabilité.

Les processus complexes de gouvernance et de vote de l'ICANN sont conçus pour équilibrer le pouvoir et les intérêts souvent contradictoires de ses diverses parties prenantes (Chatham House, 2020). Cette organisation à plusieurs niveaux comprend un conseil d'administration représentatif, divers conseils communautaires, des comités et des organisations de soutien (OS). L'ICANN compte trois OS et quatre Comités Consultatifs (CC), détaillés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Organisations ICANN

Les trois organisations de soutien (OS)	Les quatre comités consultatifs (CC)
1. Organisme de Soutien à l'Adressage (ASO)	4. Comité Consultatif Général (ALAC)
2. Organise de soutien aux Dénominations Génériques (GNSO)	5. Comité Consultatif Gouvernemental (CAG)
3. Organisation de Soutien aux noms de code de pays (ccNSO)	6. Comité Consultatif du Système de Serveur Racine (RSSAC)
	7. Comité Consultatif sur la Sécurité et la Stabilité (SSAC)

Source : ICANN, s.d.

L'Organisme de Soutien à l'Adresse (ASO)

L'ASO joue un rôle important dans la gouvernance mondiale de l'Internet en réunissant des représentants des cinq Registres Internet Régionaux (RIR) : AFRINIC, APNIC, ARIN, LACNIC et RIPE NCC. Ses membres sont principalement des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et des ingénieurs Internet. Les principales responsabilités de l'ASO consistent à examiner les recommandations relatives à la politique mondiale en matière d'adresses IP et à conseiller le Conseil d'Administration de l'ICANN. Elle harmonise le processus d'élaboration des politiques au sein de toutes les communautés RIR. Ces politiques sont élaborées lors des réunions des RIR et via des listes de diffusion dédiées.

L'ASO joue un rôle clé dans la coordination de l'élaboration des politiques mondiales pour la communauté des numéros Internet. Ce conseil compte quinze membres, chacun des RIR disposant de trois représentants. Outre la coordination des politiques, il est chargé de sélectionner les membres du Conseil d'Administration de l'ICANN, du Comité de Nomination de l'ICANN et de divers autres groupes de l'ICANN. Le Conseil tient des téléconférences mensuelles avec les parties intéressées (ICANN, 2024).

L'organisme de soutien aux dénominations génériques (GNSO)

Le GNSO est l'organe d'élaboration des politiques relatives aux domaines génériques de premier niveau (gTLD). Ses membres, aux profils variés, représentent différents acteurs, notamment les registres de gTLD, les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN, les organismes de propriété intellectuelle, les fournisseurs d'accès à Internet et de connectivité, les entreprises et les organisations à but non lucratif. Grâce à un processus multipartite piloté par des groupes de travail et des équipes. Le GNSO réunit ces différents acteurs et d'autres composantes de la communauté ICANN afin de formuler des recommandations politiques concernant les gTLD (ICANN, 2018a).

Le groupe des parties prenantes non commerciales (Non-Commercial Stakeholder Group – NCSG)

Le NCSG sert de point de convergence, au sein du GNSO de l'ICANN, pour les OSC et les personnes impliquées dans l'élaboration de la politique relative aux gTLD génériques. Son rôle principal est de garantir que les organisations à but non lucratif et les personnes qui se concentrent sur les aspects non commerciaux et d'intérêt public de la politique des noms de domaine soient entendues et représentées au sein du GNSO et des autres processus décisionnels de l'ICANN (NCUC, 2025a). Le NCSG est composé de deux groupes distincts : le Groupe des utilisateurs non commerciaux (Non – Commercial Users Consistency – NCUC) et le Groupe traitant des préoccupations opérationnelles des organisations à but non lucratif (Non-Profit Operational Concerns Constituency – NPOC).

Le groupe traitant des préoccupations opérationnelles des organismes sans but lucratif (NPOC)

Le NPOC, partie du NCSG, traite des problématiques opérationnelles des organisations à but non lucratif et non gouvernementales qui enregistrent des noms de domaine. Il s'intéresse principalement à l'impact des politiques DNS sur la capacité de ces organisations à mener à bien leurs missions non commerciales et à maintenir leur fonctionnement. En collaboration avec la communauté ICANN, le NPOC met en lumière l'influence spécifique des politiques actuelles et proposées sur leurs opérations et leurs services (NPOC, 2019), notamment sur des sujets tels que l'enregistrement de noms de domaine, l'extension du DNS, la fraude, les abus et l'utilisation du DNS pour le partage d'informations avec leurs membres et leurs communautés.

Le groupe des utilisateurs non commerciaux (NCUC)

Le NCUC, organe représentatif du GNSO, défend une communication et une activité non commerciales sur Internet auprès de l'ICANN, notamment au sein des instances décisionnelles et de sélection du Conseil d'Administration. Ses membres, aux profils variés, comprennent des OSC œuvrant pour les libertés numériques et les droits humains, des établissements d'enseignement supérieur, des ONG de pays en développement, des organisations religieuses et culturelles, ainsi que des particuliers partageant une vision non commerciale des politiques publiques (NCUC, 2025).

Le Comité Consultatif Général (ALAC)

Représentant les intérêts des internautes du monde entier, le Comité Consultatif Général des membres l'ICANN est composé de 267 structures générales (At – Large Structures – ALS) et de plus de 200 membres individuels. Ces membres sont organisés en 5 organisations régionales générales (Regional At-Large Organisations – RALO) et comprennent des associations de défense des droits des consommateurs liés à Internet, des organismes universitaires et des citoyens engagés. Leur objectif collectif est de contribuer aux politiques qui influencent la coordination technique du DNS. Au sein de la structure hiérarchisée et ascendante de la communauté des membres généraux, le Comité Consultatif Général (ALAC) est le principal organe où la voix et les préoccupations des internautes sont entendues. Représentant cette communauté, l'ALAC, composé de 15 membres, comprend

deux membres élus par chacune des cinq RALO et cinq membres nommés par le Comité de Nomination de l'ICANN. Le rôle de l'ALAC est d'examiner les activités de l'ICANN et de formuler des recommandations à ce sujet, en lien avec les intérêts des internautes. Les travaux de la communauté des membres non élus se déroulent principalement au sein de groupes de travail organisés en trois axes : conseils stratégiques, opérations et mobilisation de la communauté. Ces structures travaillent par le biais de téléconférences régulières et d'une participation active aux réunions publiques de l'ICANN (ICANN, 2019b).

Le Comité Consultatif gouvernemental (CAG)

Le CAG est le principal forum d'intervention gouvernementale au sein de l'ICANN. Créé en 1999 avec 17 États participants et 6 organisations intergouvernementales, il a considérablement augmenté son nombre de membres au fil des ans. Actuellement, le CAG compte 183 membres (gouvernements nationaux et économies distinctes reconnues internationalement) et 39 observateurs (dont des organisations gouvernementales et multinationales, ainsi que des autorités publiques) (ICANN, 2021a). La principale responsabilité du CAG est de conseiller le Conseil d'Administration de l'ICANN sur les questions de politique publique, en particulier celles où les activités ou les politiques de l'ICANN pourraient entrer en conflit avec les lois nationales ou les accords internationaux (ICANN, 2021b).

L'avis consensuel du CAG bénéficie d'un statut particulier en vertu des statuts de l'ICANN et doit être dûment examiné par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration propose des mesures non conformes à l'avis consensuel du CAG, il doit justifier sa décision et de tenter de trouver une solution mutuellement acceptable avec le CAG (ICANN, 2021).

2.3 Participation de l'Afrique à l'ICANN (2022 – 2025)

Au cours des trois dernières années (2022-2025), la participation africaine à l'ICANN a connu un changement stratégique, passant d'un engagement passif à un leadership actif et à une contribution technique. Cette période marque l'aboutissement du plan régional africain pour l'exercice 2021-2025 et la transition vers la stratégie pour l'exercice 2026-2030.

Rôles du leadership (2022-2025)

La représentation africaine au sein de la « communauté habilitée » de l'ICANN et des organisations de soutien s'est améliorée, avec des personnes occupant des postes clés au sein du conseil d'administration et de divers conseils. Le tableau présente les postes de direction occupés pendant la période considérée.

Tableau 3 : Principaux postes de Leaderships de l'Afrique

Nom	Pays	Organe de l'ICANN	Rôle / Mandat
Catherine Adeya	Kenya	Conseil d'Administration de l'ICANN	Directeur (Président du Comité d'Audit)

Alan Barrett	Afrique du Sud	Conseil d'Administration de l'ICANN	Directeur (Comité Technique)
Biyi Oladipo	Nigeria	Conseil du ccNSO	Vice-Président (2022–2028)
Ali Hadji Mmadi	Comores	Conseil du ccNSO	Membre du Conseil (2024–2027)
Lawrence Olawale-Roberts	Nigeria	Conseil du GNSO	Groupement Commercial (jusqu'en 2027)
Benjamin Akinmoyeje	Nigeria	Conseil du GNSO	Partie prenante Non commerciale (Jusqu'en 2027)
Molehe Wesi	Afrique du Sud	Conseil du ccNSO	Membre du Conseil (2023–2026)

Sources : Conseil d'administration de l'ICANN (2025) ; Conseil du ccNSO de l'ICANN (2025) ; Conseil du GNSO (2026).

Participation générale et sensibilisation

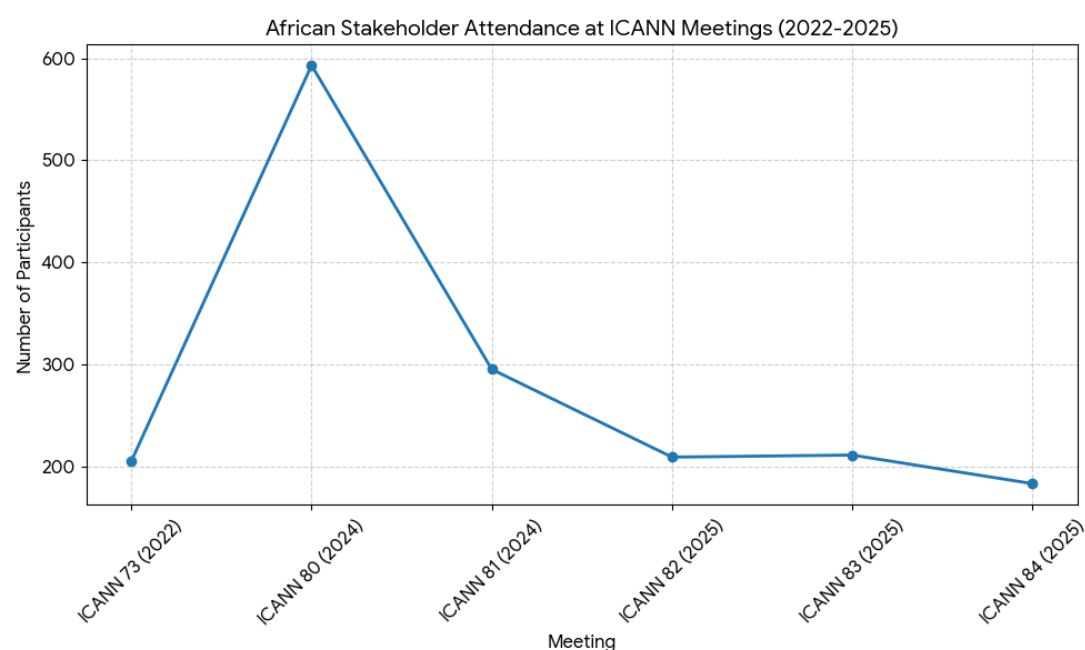
La participation générale est mesurée à travers le programme de bourses, NextGen@ICANN et les forums régionaux. Les parties prenantes africaines représentent environ 20 à 25 % de l'ensemble des candidats et bénéficiaires de bourses, soit le pourcentage le plus élevé parmi toutes les régions géographiques de l'ICANN. La participation de la région africaine se répartit entre les participants en personne et les participants virtuels. Les données montrent un pic notable lors de l'ICANN80 (Kigali, 2024), où l'accessibilité locale a attiré près de 600 participants régionaux.

Tableau 4 : Données sur la participation de l'Afrique par réunion

Événement	Année	Total des participants Africains	Pourcentage globale de participation
ICANN 73 (En ligne)	2022	205	13.0%
ICANN 80 (Kigali)	2024	593	~28.0%
ICANN 81 (Istanbul)	2024	295	13.9%
ICANN 82	2025	209	10.9%
ICANN 83	2025	211	11.1%
ICANN 84	2025	183	8.6%

Données compilées à partir des rapports techniques « By the Numbers » (2022–2025) de l'ICANN.

Figure 3: Acteurs Africains participant aux réunions de l'ICANN (2022-2025)



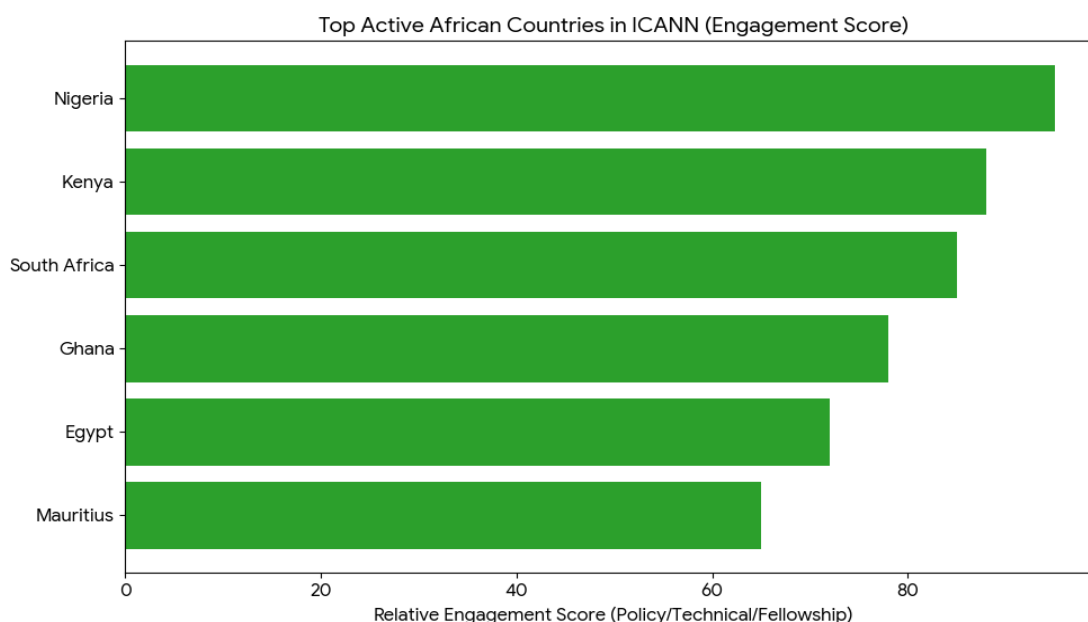
Engagement Africain par catégorie (estimations pour 2022-2025)

D'après les rapports du plan régional africain de l'ICANN, les pays suivants affichent systématiquement les niveaux d'engagement les plus élevés en matière d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités. Au cours des trois dernières années, des clusters de serveurs racine gérés par l'ICANN (IMRS) ont été déployés à Nairobi, au Kenya (2022), et dans d'autres endroits stratégiques afin d'améliorer la résilience du DNS.

Tableau 5 : Pays actifs par domaine d'engagement

Pays	Domaine d'engagement	Événement Récent
Kenya	Infrastructure et gouvernance	Hôte du cluster IMRS
Nigéria	Politique et commerce	Sièges au Conseil de la GNSO ; forte densité de bureaux d'enregistrement
Afrique du Sud	Domaine technique et Conseil d'Administration	Siège du registre africain ; deux membres actuels du Conseil d'Administration
Rwanda	Gouvernance	Hôte de l'ICANN80 (Kigali, 2024)
Ghana	Éducation et sensibilisation	Hôte du Forum Africain sur l'Engagement 2025 (Accra)
Egypte	IDN	Leader dans le domaine des noms de domaine internationalisés (et de l'engagement nord-africain.)
Île Maurice	Gouvernance régionale	Hub historique pour AFRINIC et les dialogues sur la gouvernance régionale

Figure 4: Pays actifs dans les processus de l'ICANN



Au cours des quatre dernières années, la Coalition pour l'Afrique numérique, lancée fin 2022, a été l'un des principaux moteurs de la participation. Cette initiative s'est concentrée sur trois domaines clés : les infrastructures, avec le déploiement de clusters IMRS à Nairobi et dans d'autres villes ; le renforcement des capacités, avec la formation de plus de 5 000 parties prenantes africaines rien qu'en 2024 grâce à l'équipe Global Stakeholder Engagement et Universal Acceptance, l'Afrique ayant accueilli 19 des 52 événements mondiaux de la Journée UA en 2024, mettant l'accent sur le multilinguisme dans le DNS.

2.4 L'IETF

L'IETF est la principale organisation de normalisation (Standard Development Organization – SDO) pour Internet (IETF nda). Sa mission principale est le développement technique et l'évolution des protocoles et normes qui constituent l'infrastructure sous-jacente d'Internet. Ces normes, publiées sous forme de RFC (Requests For Comments), couvrent des domaines essentiels tels que la sécurité, le routage, les protocoles réseau et les applications. Le travail de l'IETF est crucial pour maintenir l'interopérabilité, l'évolutivité et la sécurité d'Internet, ce qui favorise l'innovation et la croissance continues (Internet Society, 2025). L'organisation adopte une approche collaborative, ouverte et décentralisée, où des experts techniques et des ingénieurs participent à des groupes de travail pour proposer, discuter et affiner les normes Internet.

La participation à l'IETF est ouverte à tous ; il n'existe pas d'adhésion formelle. On peut s'impliquer en s'abonnant à la liste de diffusion d'un groupe de travail ou en s'inscrivant à une réunion de l'IETF. Tous les participants sont considérés comme bénévoles et doivent agir à titre individuel. La structure de gouvernance de l'IETF comprend une hiérarchie de direction, avec notamment l'Internet Engineering Steering Group (IESG) et l'Internet Architecture Board (IAB). L'IESG est chargé de la gestion technique des activités de l'IETF, y compris de vérifier que les normes proposées satisfont aux critères d'approbation. L'IAB, quant à lui, assure la

supervision et l'orientation stratégiques, contribuant à définir la direction à long terme de l'IETF.

Outre ses groupes de travail, l'IETF bénéficie également du soutien de divers organismes consultatifs et administratifs tels que l'Internet Research Task Force (IRTF) et l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA). Ces entités collaborent avec l'IETF, contribuant ainsi à la réalisation de sa mission et garantissant la mise en œuvre effective de ses normes.

Le processus décisionnel de l'IETF

L'IETF utilise un modèle de « consensus général » pour la prise de décision, comme indiqué dans IETF, 2014. Au lieu de s'appuyer sur des votes formels, les normes sont adoptées sur la base d'un accord général du groupe de travail axé sur un sujet spécifique.

Le processus d'établissement des normes comprend les étapes suivantes :

- **Groupes de Travail** : Les experts intéressés par un sujet particulier forment un groupe de travail spécialisé.
- **Discussion** : Les propositions sont soumises sous forme de projets de normes Internet et font l'objet de discussions approfondies via des listes de diffusion et lors des réunions de l'IETF. Il n'y a pas de calendrier fixe pour ces discussions.
- **Révision** : Les versions préliminaires sont modifiées et mises à jour en fonction des commentaires reçus et des discussions en cours.
- **Consensus** : Une fois qu'un consensus approximatif est atteint, le groupe de travail soumet le document à l'Internet Engineering Steering Group (IESG).
- **Examen de l'IESG** : L'IESG évalue la qualité technique du document et s'assure de sa conformité aux normes existantes.
- **Publication** : Si l'IESG approuve le document, celui-ci est publié sous forme de demande de commentaires (RFC), l'établissant officiellement comme norme Internet.

Groupes de Travail et leurs rôles

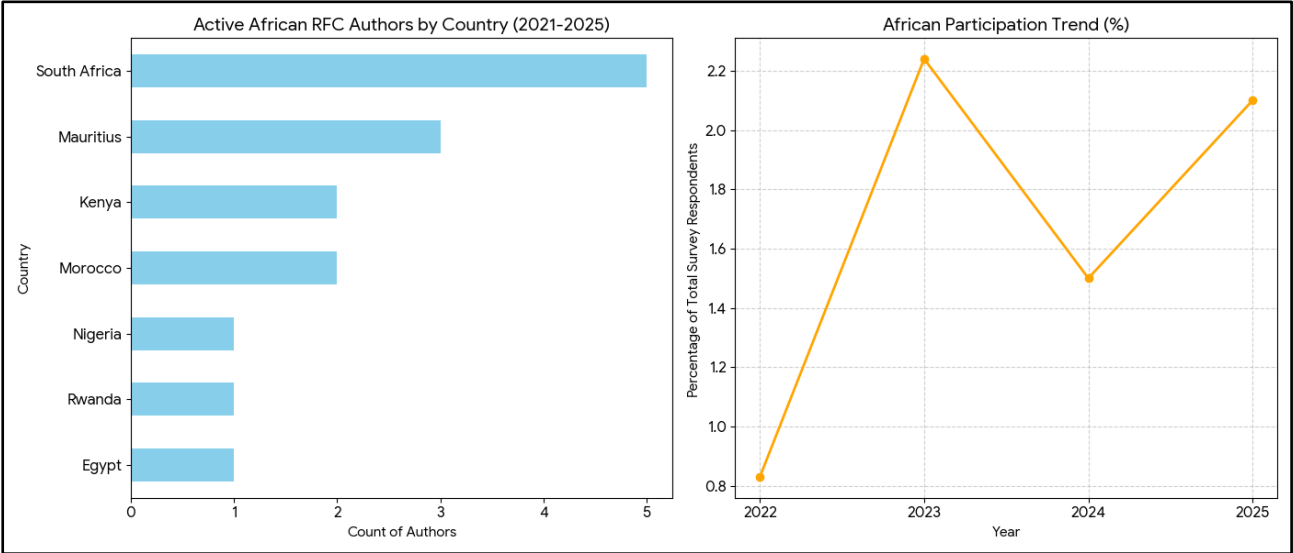
L'IETF repose sur des Groupes de Travail (GT) qui pilotent l'élaboration des protocoles et des normes en fonction des intérêts de la communauté. Les discussions par listes de diffusion et les réunions garantissent que les normes reflètent les connaissances collectives. Chaque GT est dirigé par un président qui gère les activités, les projets et la coordination. L'expertise des GT est essentielle au succès des normes de l'IETF. Bien que technique, la participation des OSC est cruciale pour intégrer les préoccupations sociétales, les droits humains, la protection de la vie privée, l'accessibilité et l'impact sur les communautés marginalisées dans les normes techniques.

2.5 Participation de l'Afrique à l'IETF (2022 – 2025)

Au cours des trois dernières années (2022-2025), la participation africaine à l'IETF est passée d'une observation passive à une contribution active. Si la part globale de participation du continent reste faible par rapport à d'autres régions, un « noyau » dédié d'ingénieurs africains a réussi à naviguer dans le processus de normalisation pour publier des RFC à fort impact

et occuper des postes de direction stratégiques. Une augmentation notable a été observée en 2023-2024, probablement due à l'intensification des efforts de sensibilisation dans le cadre du programme IETF Fellowship et du programme PRIDA (Policy and Regulation Initiative for Digital Africa).

Figure 5 : Pays Africains contribuant aux RFC



Leadership africain (2022-2025)

La représentation africaine au sein du leadership de l'IETF se caractérise par la présence d'individus occupant des postes dans les directions régionales, à la présidence de groupes de travail (WG) et dans des équipes d'évaluation influentes. En outre, l'activité est classée en fonction d'une combinaison de critères tels que la rédaction de RFC, la participation aux réunions et les scores de leadership. La participation générale à l'IETF est mesurée par la présence (hybride/à distance) et l'activité sur les listes de diffusion. Le passage aux réunions hybrides a favorisé la participation africaine en réduisant les obstacles liés aux visas et aux déplacements.

Tableau 6 : Africains actifs dans les activités de l'IETF

Nom	Pays	Leadership à l'IETF/Rôle	Domaine d'intervention
Mohamed Boucadair	Maroc	Directeur régional (IESG - Zone OPS)	Opérations, IPv6, Routage
Loganaden Velvindron	Maurice	Président du groupe de travail (ACE), Réviseur SECDIR	Sécurité, IoT, cryptographie
Ben Maddison	Afrique du Sud	Contributeur clé (SIDROPS, Routage)	RPKI, sécurité BGP
Andrew Alston	Kenya	Contributeur actif (6MAN, RTGWG)	IPv6, architecture de routage
Dawit Bekele	Ethiopie	Vice-président ISOC Afrique (IETF Outreach)	Engagement communautaire

Tableau 7 : Pays africains actifs (2021-2025)

Pays	Secteur Principal	Activité clé
Afrique du Sud	Universitaire/FAI	RPKI, sécurité du routage, IPv6
Maurice	Registre (AFRINIC)	Sécurité (TLS), DNS, IoT
Maroc	Télécommunications/Recherche	Opérations, IPv6, réseaux véhiculaires
Kenya	Pôles technologiques/FAI	Routage, accès communautaire (GAIA)
Egypte	Gouvernement/Universitaire	Localisation, sécurité, DNS
Rwanda	Recherche	Diffusion de contenu, mesure du réseau

Contributions africaines aux RFC (2022-2025)

Au cours des trois dernières années, plusieurs RFC essentielles ont été rédigées ou co-rédigées par des ingénieurs africains, en particulier dans les domaines de la sécurité du routage (RPKI) et de l'IPv6.

Tableau 8 : Contributeurs Africains aux RFC

Numero de RFC	Date	Auteur(s)	Titre/Objectif
RFC 9829	2025	Ben Maddison	Gestion des extensions de numéros CRL RPKI
RFC 9631	2024	D. Henriques, A. Alston	En-tête de routage compact IPv6 (CRH)
RFC 9582	2024	Ben Maddison	Profil pour les autorisations d'origine de route (ROA)
RFC 9707	2024	Theophilus Benson	Obstacles à l'accès Internet des services (IAB)
RFC 9323	2022	Ben Maddison	Profil pour les listes de contrôle signées RPKI (RSC)
RFC 9365	2023	Nabil Benamar *	IPv6 dans les environnements véhiculaires (IPWAVE)

* Contributeurs mentionnés dans les projets de documents du working group et les sessions connexes.

2.6 L'IEEE

La structure décentralisée de l'IEEE est essentielle à son rôle majeur dans la gouvernance de l'Internet, notamment grâce à l'importance qu'elle accorde aux normes techniques et aux définitions de politiques. L'organisation a pour vocation de favoriser la collaboration entre ses membres, dans le but de développer et d'améliorer les fondements technologiques d'Internet. L'IEEE Standards Association (IEEE-SA) est le principal organisme responsable de cette fonction de gouvernance. L'IEEE-SA a pour mission d'élaborer des normes internationales pour un large éventail de technologies, dont beaucoup sont indispensables au fonctionnement d'Internet.

- L'IEEE-SA élabore de nombreuses normes techniques qui garantissent l'interopérabilité et le bon fonctionnement des matériels et protocoles Internet. La

famille de normes IEEE 802, qui comprend la norme 802.11 pour le Wi-Fi, en est un exemple bien connu.

- Les normes sont élaborées selon un processus ouvert et consensuel qui permet à un large éventail de parties prenantes – ingénieurs, chercheurs, universitaires, représentants gouvernementaux et industriels – de participer et de contribuer. Cette approche garantit la fiabilité technique et l'acceptation générale des normes qui en résultent.
- L'IEEE collabore également avec les décideurs politiques et les gouvernements afin de leur fournir une expertise technique et des conseils sur les questions liées à Internet. Elle défend un modèle de gouvernance ouvert, transparent et multipartite, conforme à ses propres processus internes.

Participation à l'IEEE

L'IEEE offre de nombreuses possibilités aux particuliers, de s'impliquer dans ses travaux et de contribuer au développement technologique mondial.

- Sections et chapitres locaux : L'IEEE possède des sections et chapitres locaux dans de nombreux pays africains. Ces structures organisent des événements, des ateliers et des conférences, offrant ainsi aux membres un espace pour échanger, partager leurs connaissances et collaborer sur des projets.
- Barème de cotisations réduites et parrainage : L'IEEE propose un barème de cotisations réduites pour les personnes résidant dans des pays à faible revenu national brut. Ce programme facilite l'accès à l'adhésion pour les professionnels et les étudiants africains. Certaines sociétés, comme l'IEEE Instrumentation & Measurement Society, disposent également d'initiatives dédiées à l'Afrique qui offrent un soutien financier pour les événements locaux, des adhésions gratuites et des bourses de voyage.
- Groupe d'affinité des jeunes professionnels (Young Professionals – YP) : Le groupe d'affinité des jeunes professionnels de l'IEEE a pour but d'aider les jeunes diplômés et les jeunes professionnels à réussir leur insertion professionnelle. Il propose des opportunités de réseautage, des ressources pour le développement de carrière et des formations au leadership.

Contributions techniques et politiques

- Participation à l'élaboration des normes : Toute personne intéressée peut participer à l'élaboration des normes IEEE en rejoignant un groupe de travail. Cela permet aux professionnels africains d'influencer directement la création de nouvelles technologies et de garantir la prise en compte des besoins du continent.
- Conférences et événements : L'IEEE parraine et organise de nombreuses conférences et manifestations techniques à travers l'Afrique, telles que le Sommet IEEE sur l'entrepreneuriat en Afrique et AfriCon. Ces événements offrent aux chercheurs et aux ingénieurs l'occasion de présenter leurs travaux, d'échanger des idées et de se tenir au courant des technologies émergentes.
- Technologies humanitaires : Les programmes IEEE Smart Village et IEEE SIGHT (Special Interest Group on Humanitarian Technology) offrent à leurs membres la possibilité de mettre leurs compétences techniques au service des défis sociétaux des

communautés défavorisées. Ces projets portent souvent sur des domaines tels que les énergies renouvelables et le développement durable, particulièrement pertinents pour de nombreuses régions d'Afrique.

2.7 Participation de l'Afrique à l'IEEE (2022 – 2025)

La participation africaine à l'IEEE a connu un changement stratégique entre 2022 et 2025, passant d'une adhésion générale à un leadership actif et à l'élaboration de normes. En juin 2025, la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) comptait environ 6 700 membres rien que dans la Communications Society, avec un taux de croissance global de 8,79 % (Schober et al., 2025). Dans le cadre de la région 8 (Europe, Moyen-Orient et Afrique), le continent a créé le Conseil Afrique de l'IEEE afin de centraliser son influence. Le Conseil Afrique de l'IEEE est un organe de coordination au sein de la région 8 de l'IEEE qui rassemble diverses sections et sous-sections à travers le continent. En 2026, le Conseil est composé de 17 unités administratives principales, qui représentent les pôles IEEE les plus actifs dans leurs pays respectifs. Les pays suivants ont créé des sections ou sous-sections officielles qui constituent le noyau du Conseil Afrique de l'IEEE

Tableau 9 : Pays représentés au Conseil Afrique de l'IEEE

Region	Pays Membres / Sections
Afrique du Nord	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie
Afrique de l'Ouest	Burkina Faso, Ghana, Liberia, Nigeria
Afrique de l'Est	Ethiopie, Kenya, Soudan, Tanzanie, Ouganda
Afrique australe	Botswana, Maurice, Afrique du Sud, Zambie

Source : IEEE 2026

Rôles de direction et participation générale (2022-2025)

Les professionnels africains occupent de plus en plus de postes au sein du Conseil d'Administration de l'IEEE et des principaux conseils d'administration des entités. Une étape importante a été franchie avec l'augmentation de la représentation africaine au sein de la Communications Society (ComSoc) et de la Power & Energy Society (PES), où les directeurs régionaux supervisent désormais des investissements de plusieurs millions de dollars pour les sections locales (Schober et al., 2025). Les efforts récents se concentrent sur la localisation des cadres mondiaux afin de les adapter aux infrastructures africaines, notamment :

- **Gouvernance numérique** : la Zambie a été pionnière dans la mise en place de cadres stratégiques numériques participatifs qui s'alignent sur les objectifs de l'IEEE en matière d'infrastructures publiques numériques interopérables (Kabwe et al., 2024).
- **Transition énergétique** : l'Afrique du Sud et la Zambie sont à la pointe du développement de normes pour les onduleurs de formation de réseau et les micro-

réseaux afin de stabiliser l'électrification des zones minières et rurales (Ngundu & Matemane, 2023).

- Sécurité de l'IA : la participation aux forums internationaux sur la gouvernance et l'interopérabilité de la sécurité de l'IA s'est accrue, garantissant ainsi que les perspectives des pays du Sud soient prises en compte dans les normes techniques relatives aux systèmes autonomes (UNU, 2026).

Tableau 10 : Pays africains actifs selon le nombre d'adhérents à l'IEEE et leur niveau d'activité (estimation pour 2025)

Pays	Domaines d'engagement clés
Afrique du Sud	Énergie durable, IA, télécommunications
Nigeria	Informatique de santé, systèmes d'alimentation électrique, TIC
Egypte	Robotique, électronique, normes
Kenya	Transformation numérique, connectivité mobile
Zambie	Électrification minière, gouvernance numérique

Source : Résultats de recherche, 2025

2.8 L'UIT

L'UIT est une institution spécialisée des Nations Unies (ONU) qui coordonne les réseaux et services de télécommunications mondiaux. Elle régit l'Internet en établissant des normes internationales, en attribuant le spectre des fréquences radioélectriques, en élaborant des normes techniques pour une connectivité réseau sans faille et en améliorant l'accès numérique dans le monde entier (UIT, 2025a). L'UIT comprend trois secteurs : les radiocommunications (UIT-R), la normalisation des télécommunications (UIT-T) et le développement des télécommunications (UIT-D).

L'UIT compte parmi ses membres 194 gouvernements nationaux (États Membres dotés du droit de vote) et plus de 1 000 entreprises et organisations (Membres de secteur, Associés et établissements d'enseignement supérieur) qui élaborent des normes et coordonnent la politique mondiale du spectre et des infrastructures (UIT, n.d.a). Seuls les États Membres votent, tandis que les Membres de secteur contribuent aux discussions et à la recherche de consensus. D'autres organisations et personnes peuvent assister aux réunions en qualité d'observateurs (article 25 de la Convention de l'UIT).

Structure de l'UIT

La structure de l'UIT comprend la Conférence de Plénipotentiaires : il s'agit de l'organe suprême de décision de l'UIT. Elle se réunit tous les quatre ans pour définir les orientations générales, adopter les plans stratégiques et financiers quadriennaux et élire les dirigeants et les membres du Conseil, de l'organisation.

Le Conseil : Le Conseil fait office d'organe directeur entre les Conférences de Plénipotentiaires. Il est composé de 48 États Membres élus par la Conférence de Plénipotentiaires, garantissant une représentation régionale équitable. Le Conseil établit l'ordre du jour de la Conférence de Plénipotentiaires, gère le programme de travail de l'Union et approuve les budgets (UIT, n.d.b.).

- L'UIT-R se focalise sur la gestion et l'utilisation efficaces du spectre des radiofréquences et des orbites satellitaires. Elle élabore des normes internationales pour les systèmes de radiocommunication afin d'assurer leur interopérabilité optimale.
- L'UIT-T élabore des normes internationales pour les réseaux et services de télécommunications, notamment ceux liés à Internet. Ces normes garantissent l'interopérabilité et facilitent l'interconnexion des réseaux au-delà des frontières.
- L'UIT-D promeut et soutient le développement des infrastructures et des services de télécommunications et de TIC dans les pays en développement. Il s'attache à réduire la fracture numérique et à promouvoir l'accès à des technologies de communication abordables.

Le Secrétariat général: Cet organe assure la gestion administrative et logistique des activités de l'UIT. Il est dirigé par le secrétaire général, élu par la Conférence de Plénipotentiaires. Le tableau 3 présente les trois principaux secteurs de l'UIT, à savoir l'UIT-R, l'UIT-T et l'UIT-D. Il indique également la Conférence ou l'Assemblée principale associée à chaque secteur, ainsi que leurs objectifs et leurs activités. Enfin, il mentionne l'année de la prochaine conférence prévue pour chaque secteur, offrant ainsi un aperçu des activités à venir de l'UIT.

Tableau 11 : Secteurs de l'UIT

Article	UIT-R	UIT-T	UIT-D
Secteur	Radiocommunication	Normalisation des télécommunications	Développement des télécommunications
Mandat	Coordonne l'attribution du spectre des fréquences radio et adopte des recommandations en matière de radiocommunications (article 13 de la Constitution de l'UIT).	Etudie les questions techniques, opérationnelles et tarifaires et adopte des recommandations pour normaliser les télécommunications (art. 17 de la Constitution de l'UIT).	Facilite et améliore le développement des télécommunications (Art. 21 de la Constitution de l'UIT)
Conférence / Assemblée	Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR)	Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications (AMNT)	Conférence Mondiale sur le Développement des Télécommunications (CMDT)
Description	Examine les révisions du Règlement des Radiocommunications de l'UIT	Définit le programme de travail, les méthodes de travail et la structure des groupes d'étude pour les	Définit le programme de travail, les méthodes de travail et la structure des groupes d'étude pour les

		quatre prochaines années à l'UIT-T	quatre prochaines années à l'UIT-D
Occurrence	Tous les 3 à 4 ans	Tous les 4 ans	Tous les 4 ans
Prochaine conférence	2027	2028	2025

Source des données : UIT, n.d.

Processus et procédures de prise de décision

Les processus décisionnels au sein de l'UIT visent généralement le consensus, exigeant l'accord de tous les États Membres pour l'adoption des décisions. Il peut donc arriver que cela aboutisse à des résultats favorisant une orientation géopolitique particulière. Dans les secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T, les normes et les questions techniques sont élaborées par des groupes d'étude et des groupes de travail. Ces groupes sont composés d'experts issus de divers États Membres, de l'industrie et d'autres parties prenantes.

Par ailleurs, l'UIT organise des Conférences Mondiales axées sur des thèmes spécifiques, telles que la Conférence Mondiale sur les Télécommunications Internationales (CMTI). Ces événements servent de plateformes aux États Membres et aux autres parties prenantes pour discuter et négocier des réglementations et des accords internationaux relatifs aux TIC.

Groupes d'étude de l'UIT

Les groupes d'étude de l'UIT permettent aux membres de collaborer pour répondre aux priorités de l'organisation. Chaque groupe d'étude est chargé de faire progresser les travaux de l'UIT dans un domaine spécifique de son mandat. Ces groupes élaborent les bases techniques des accords de l'UIT et des activités connexes. Ils constituent le principal mécanisme d'élaboration de normes et de recommandations internationales pour le secteur des TIC. Ils réunissent des experts représentant les gouvernements, l'industrie, le monde universitaire, les OSC et d'autres parties prenantes, facilitant ainsi l'élaboration de normes et de recommandations harmonisées à l'échelle mondiale.

2.9 Participation de l'Afrique au sein de l'UIT (2022 – 2025)

La participation africaine à l'UIT a atteint un sommet historique au cours des trois dernières années (2022-2025). Cette période est marquée par un changement significatif, les pays africains passant du statut de « bénéficiaires de politiques » à celui de « décideurs politiques » actifs, comme en témoignent l'élection de ressortissants africains aux plus hauts niveaux de gouvernance de l'UIT et leur forte présence au sein du Conseil de l'UIT. La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-22) de 2022, qui s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, a été un événement marquant pour le continent. Pour la première fois, des dirigeants africains ont été élus à la tête de deux des trois bureaux de l'UIT simultanément. Le rôle du Dr Zavazava est particulièrement crucial, car il supervise le programme d'inclusion numérique pour les pays en développement, tandis que le Dr Jamoussi dirige les normes techniques mondiales pour la 5G, l'IoT et l'IA (Union africaine, 2022).

Tableau 12 : Elus occupant des postes de haut niveau au sein de l'UIT

Position	Nom	Pays	Mandat
Directeur, Bureau du Développement des Télécommunications (BDT)	Dr. Cosmas Zavazava	Zimbabwe	2023–2026
Directeur, Bureau de la Normalisation des Télécommunications (TSB)	Dr. Bilel Jamoussi	Tunisie	2023–2026
Membre de la Comité des Règlements Radio (RRB)	Mandla Samuel Mchunu	Afrique du Sud	2023–2026

Source : UIT 2025

Participation générale et Conseil de l'UIT

L'Afrique détient 13 des 48 sièges du Conseil de l'UIT, ce qui en fait l'un des plus grands blocs régionaux (Heritage Foundation, 2022). Cela garantit que les priorités africaines, telles que la réduction de la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines et la mise en place d'un accès abordable au haut débit, restent au premier plan de l'agenda mondial. La participation africaine ne se limite pas aux représentants gouvernementaux. Le taux de pénétration de l'internet en Afrique subsaharienne a connu une croissance annuelle de 13 %, ce qui a stimulé la participation accrue des membres du secteur privé et du monde universitaire africains aux Commissions d'Etude de l'UIT (Astuti & Ayinde, 2025).

Bien que la participation soit à l'échelle du continent, ces pays sont régulièrement en tête en termes de taille des délégations et de contributions techniques :

Tableau 13 : Participation africaine à l'UIT

Pays	Domaine d'activités clés	Indicateur de participation
Egypte	Radiocommunications (CMR-23)	A accueilli la CMR-19 ; contributeur majeur à la politique en matière de spectre 5G.
Nigeria	Normalisation & Cybersécurité	Négociateur en chef pour les positions communes africaines sur la confidentialité des données.
Kenya	Innovation numérique	Hub pour les modèles réglementaires relatifs au Mobile Money et à la « Silicon Savannah ».
Afrique du Sud	Satellite & Infrastructure	Réélu au RRB ; leader dans la coordination des satellites.

Source : Résultats de recherche 2025

2.10 Le W3C

Le W3C est une organisation internationale qui élabore des normes ouvertes afin d'assurer la croissance à long terme du Web. Il fonctionne comme un organisme neutre où divers

acteurs, notamment des entreprises, des gouvernements et le grand public, collaborent à la création des technologies fondamentales qui permettent le fonctionnement du Web. La structure et les activités du W3C contribuent directement à la gouvernance de l'Internet en promouvant un environnement en ligne décentralisé, accessible et interopérable.

Structure du W3C et gouvernance de l'Internet

Le W3C est une organisation d'intérêt public à but non lucratif qui fonctionne selon un modèle multipartite. Il a été fondé par Tim Berners-Lee, l'inventeur du World Wide Web. Sa structure et ses processus fondamentaux sont conçus pour favoriser la collaboration et le consensus à l'échelle mondiale.

Le W3C est principalement composé d'organisations membres, parmi lesquelles des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur, des agences gouvernementales et des organisations à but non lucratif. Ces membres paient des cotisations dont le montant varie en fonction de leur taille et de leur localisation, avec des dispositions particulières pour les organisations des pays en développement. L'élaboration des normes est effectuée par différents groupes :

- Groupes de travail : Ces groupes sont chargés d'élaborer les recommandations du W3C (normes Web). La participation est généralement limitée aux membres du W3C et aux experts invités.
- Groupes d'intérêt : Ces groupes explorent les technologies Web nouvelles et émergentes, servant souvent de précurseurs aux groupes de travail. Ils sont ouverts aux membres et aux experts invités.
- Groupes communautaires : Ces groupes sont ouverts à tous et servent de forum public pour les discussions et l'émergence de nouvelles idées. Ils peuvent également publier leurs propres rapports et spécifications.

Le W3C est dirigé par un Conseil d'Administration composé majoritairement de ses membres, garantissant ainsi une structure de gouvernance claire et responsable. Ce conseil définit les orientations stratégiques et opérationnelles. La contribution du W3C à la gouvernance de l'Internet repose sur son rôle d'organisme de normalisation technique. Plutôt que d'imposer des règles verticales, il gouverne le Web par le développement de normes ouvertes, libres de droits et interopérables. Ceci garantit que le Web demeure une plateforme unique et mondiale et empêche sa fragmentation en systèmes propriétaires et fermés. Les normes du W3C, telles que HTML, CSS et XML, constituent l'épine dorsale du Web, et ses travaux s'étendent à des domaines essentiels comme l'accessibilité web (WCAG), la protection de la vie privée et la sécurité.

2.11 Engagement de l'Afrique auprès du W3C

Le W3C possède plusieurs bureaux régionaux, notamment au Maroc et au Sénégal, ainsi qu'un bureau pour l'Afrique australe. Ces bureaux jouent un rôle essentiel dans la promotion locale des normes du W3C, la collaboration avec les acteurs régionaux et l'incitation des organisations à adhérer et à participer. Pour pallier les obstacles financiers, le W3C propose des frais d'adhésion à tarif préférentiel aux petites entreprises et aux organisations à but non lucratif situées dans les pays en développement, tels que classés par la Banque Mondiale.

Les Africains peuvent participer aux travaux du W3C par plusieurs canaux :

- Groupes communautaires et listes de diffusion : L'adhésion aux groupes communautaires du W3C est gratuite et ouverte à tous. C'est un moyen essentiel de participer aux discussions, de partager des idées et de s'impliquer dès les premières étapes de l'élaboration des normes, sans les contraintes financières d'une adhésion complète. Les membres peuvent également s'abonner aux listes de diffusion publiques pour suivre les discussions et faire part de leurs commentaires.
- Consultation et examen publics : Le processus d'élaboration des normes du W3C est ouvert et toutes les spécifications sont mises à la disposition du public pour examen. Cela permet aux particuliers et aux organisations de donner leur avis sur les projets de normes, influençant ainsi leur version finale.
- Experts invités et parrainages : Les personnes possédant une expertise spécifique peuvent être invitées à participer à des groupes de travail, même si leur organisation n'est pas membre. Le W3C dispose également d'un fonds de soutien aux experts invités afin de couvrir les frais de participation aux réunions et activités.
- Initiatives linguistiques spécifiques : Le W3C mène des projets spécifiques, comme le groupe de travail sur l'accessibilité des langues africaines, qui s'efforce de combler les lacunes en matière de prise en charge des langues africaines sur le Web. Cela offre aux experts africains un moyen direct de partager leurs connaissances et de veiller à ce que les technologies Web soient mieux adaptées aux langues et aux systèmes d'écriture africains.

La participation africaine au W3C a toujours été plus faible que celle des autres régions. Si la représentation africaine au sein du Conseil d'Administration permanent reste limitée, la région exerce son influence principalement par l'intermédiaire de l'AFRINIC (le Registre Internet Régional pour l'Afrique), qui participe aux discussions mondiales sur la gouvernance de l'Internet et aux réunions du comité consultatif du W3C. L'AFRINIC siège au comité consultatif du W3C, participe aux processus décisionnels critiques, notamment à la révision des chartes des groupes et à l'élection des organes dirigeants tels que le comité consultatif et le groupe d'architecture technique, garantissant ainsi que les intérêts africains sont représentés au plus haut niveau de la stratégie web. Au-delà de la gouvernance formelle, l'AFRINIC agit en tant que coordinateur régional en tirant parti de son groupe de travail gouvernemental et de ses partenariats avec des organisations telles que Smart Africa afin d'harmoniser les politiques numériques continentales avec les normes du W3C, telles que l'accessibilité du web (WCAG) et l'identité numérique.

L'AFRINIC facilite également la participation technique en fournissant des recherches basées sur des données concernant les performances des réseaux africains, garantissant ainsi que les normes à venir sont optimisées pour l'infrastructure unique de la région, tandis que ses programmes de bourses et de renforcement des capacités permettent aux experts locaux de contribuer directement aux groupes de travail du W3C.

À la fin de 2025, le W3C compte plus de 450 organisations membres dans le monde entier. Le tableau montre une forte concentration de membres en Amérique du Nord.

Tableau 14: Participation par région

Région	Part des membres (environ %)	Principaux domaines d'intervention
Amérique du Nord	66%	Architecture centrale, API de navigateur, IA
Europe	~15%	Confidentialité, gouvernance des données, médias
Asie/Pacifique	~14%	Web mobile, commerce électronique, 5G/6G
Africa	<2%	Accessibilité, il8n, FinTech

Source : W3C 2025

2.12 Le FGI

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) est un forum annuel non décisionnel qui facilite le dialogue multipartite sur les enjeux de la gouvernance de l'Internet. Créé par l'Agenda de Tunis lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2005, son mandat a été prolongé de dix ans par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2015. Le FGI offre une plateforme où les représentants des gouvernements, de l'industrie, de la société civile, du monde universitaire et de la communauté technique peuvent débattre sur un pied d'égalité de diverses questions relatives à la gouvernance de l'Internet. Son mandat principal consiste à offrir ce cadre multipartite pour discuter des enjeux politiques, partager les meilleures pratiques, renforcer les capacités et œuvrer à l'amélioration de l'accès à Internet dans les pays en développement (Estier, 2024).

Le FGI est fondé sur un ensemble de principes fondamentaux :

- Ouverture : Le FGI maintient un forum ouvert où toutes les parties prenantes, quelles que soient leurs origines et leur formation, peuvent participer aux discussions et faire part de leurs points de vue. Cette inclusivité favorise la diversité des perspectives dans les débats sur la gouvernance de l'Internet.
- Inclusivité : Le Forum sur la gouvernance de l'Internet s'efforce d'inclure toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile, le secteur privé, la communauté technique, les organisations internationales et le monde universitaire. Cette approche multipartite garantit la représentation et la prise en compte de tous les points de vue.
- Approche ascendante : Le FGI fonctionne selon une approche ascendante, où l'ordre du jour et les discussions sont définis par les intérêts et les préoccupations des parties prenantes elles-mêmes. Cela garantit que le FGI reste pertinent et à l'écoute des besoins évolutifs de la communauté Internet.
- Le FGI n'est pas un organe décisionnel. Sa fonction première est de faciliter le dialogue et l'échange d'informations. Cela permet des discussions ouvertes et franches, sans la pression de parvenir à un consensus ou à des résultats négociés.
- Multipartisme : Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) repose sur le principe du multipartisme, reconnaissant qu'une gouvernance efficace de l'Internet exige la collaboration de toutes les parties prenantes. Cette approche garantit que toutes les voix soient entendues et que les décisions soient prises par un processus collaboratif.

La structure du FGI

Le FGI fonctionne grâce à plusieurs composantes clés :

- Réunion annuelle du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) : Cet événement mondial annuel est l'élément central du FGI et se tient chaque année dans un pays hôte différent. Il propose une grande variété de formats, notamment des ateliers, des tables rondes, des forums ouverts et des occasions de réseautage, facilitant ainsi l'échange d'idées et de bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'Internet.
- Initiatives Nationales et Régionales (INR) : Ces réunions indépendantes sont organisées aux niveaux national et régional, à l'image du modèle multipartite du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) mondial. Elles offrent une plateforme pour aborder les questions de gouvernance de l'Internet propres aux contextes locaux et régionaux.
- Forums de Bonnes Pratiques (FBP) : Ces forums examinent des thèmes spécifiques liés à la gouvernance d'Internet, tels que la cybersécurité, l'accès et la protection des enfants en ligne. Ils élaborent des recommandations et des rapports qui contribuent au développement de bonnes pratiques dans ces domaines.
- Coalitions dynamiques : Ces groupes thématiques sont formés par des parties prenantes qui partagent un intérêt commun pour la résolution de problèmes spécifiques liés à la gouvernance d'Internet.
- Groupe Consultatif Multipartite (GCM) : Ce comité joue un rôle crucial en formulant des recommandations sur le programme et les thèmes de la réunion annuelle du Forum sur la Gouvernance de l'Internet. Ses membres représentent un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile, le secteur privé, la communauté technique et les organisations internationales, garantissant ainsi une perspective multipartite dans l'élaboration de l'agenda du FGI.

2.13 Conclusion

Cette section a décrit les principaux forums de gouvernance de l'Internet, chacun offrant des opportunités et des défis distincts pour l'Afrique. Le modèle multipartite de l'ICANN, bien qu'il offre des points d'entrée tels que le NCSG et l'ALAC, est sujet à des restrictions techniques en raison de la complexité des procédures et des ressources requises, ce qui marginalise les voix sous-représentées. Les organismes de normalisation technique (IETF, IEEE, W3C) sont ouverts et fonctionnent par consensus, ce qui permet aux experts africains de participer à l'élaboration des protocoles. Cependant, leur orientation technique risque d'entraîner un biais d'expertise, susceptible de sous-estimer les perspectives sociales. Les barrières géographiques et linguistiques limitent également la participation africaine. L'UIT, une agence des Nations unies, offre un accès structuré à ses membres gouvernementaux africains, mais des problèmes logistiques et de ressources entravent un engagement cohérent. Le FGI offre une plateforme de dialogue ouverte pour la définition de l'ordre du jour, mais sa nature non décisionnelle nécessite un plaidoyer ailleurs. Un engagement efficace nécessite une compréhension stratégique de la gouvernance, des dynamiques de pouvoir et des voies d'influence.

Section 3 : Acteurs et communautés africains impliqués dans la gouvernance de l'Internet

Cette section examine les mécanismes autochtones et les cadres de collaboration qui permettent aux parties prenantes africaines de définir l'avenir numérique du continent. Plutôt que d'envisager la participation sous l'angle mondial, cette analyse se concentre sur les organismes dirigés par l'Afrique et les processus locaux, notamment l'AFRINIC, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'UAT et les ONG régionaux qui traduisent les normes techniques mondiales en impact local sur le développement. Le tableau suivant met en évidence le rôle stratégique de ces communautés tournées vers l'Afrique, en cartographiant leurs obstacles et les voies disponibles pour amplifier la voix de l'Afrique dans la politique numérique mondiale.

Tableau 15 : Acteurs, communautés et mécanismes d'engagement axés sur l'Afrique dans le domaine de la gouvernance de l'Internet

Entité	Mandat	Représentation africaine actuelle	Mécanismes d'engagement	Obstacles à la participation africaine	Occasions d'exercer une influence
AFRINIC	Gère les adresses IP et les ASN pour la région Afrique.	Élevé : le conseil d'administration et la communauté sont principalement africains.	Processus d'élaboration des politiques (PDP), réunions sur les politiques publiques (PPM).	Litiges juridiques (par exemple, Cloud Innovation), instabilité du conseil d'administration et contraintes liées aux affaires en cours.	Élaborer des politiques régionales en matière de propriété intellectuelle ; jouer un rôle de premier plan au sein de la Number Resource Organization (NRO).
AfNOG (Groupes d'opérateurs réseau)	Renforcement des capacités techniques et mise en réseau des ingénieurs.	Élevé : dirigé par des praticiens ; comprend des ONG sous-régionaux (par exemple, ngONG, TzONG).	Ateliers annuels, listes de diffusion et programme « Chix » destiné aux femmes ingénieurs.	Financement des réunions physiques, diversité linguistique (anglais/français/portugais) et fuite des cerveaux.	Influencer les normes locales en matière d'infrastructures et le peering par le biais de l'AfPIF.
AfTLD (Registres/Bureaux d'enregistrement)	Représente les domaines de premier niveau nationaux africains (ccTLD).	Élevé : les membres sont des registres nationaux (par exemple, .ng, .ke, .za).	AROC (African Registrar Operations Course, cours africain sur les opérations d'enregistrement), ateliers régionaux.	Coût élevé de l'accréditation mondiale, absence de concurrence entre les registres et dette technique.	Harmoniser les politiques relatives aux noms de domaine à l'échelle du continent ; promouvoir le gTLD .africa.
AfIGF (IGF africain)	Plateforme régionale pour le dialogue politique multipartite.	Élevé : gouverné par un groupe consultatif multiple (MAG) composé d'experts africains.	Forum régional annuel, IGF sous-régionaux (Ouest, Est, Nord, etc.).	Absence de pouvoir politique contraignant, dépendance vis-à-vis du financement des donateurs et fracture numérique.	Rédiger la « Déclaration africaine sur les droits liés à l'Internet » ; intégrer les priorités régionales dans l'IGF mondial.
Smart Africa	Accélère la transformation numérique via	Complet : intergouvernement	CAIGA (Council of African IG Authorities),	Critiqué pour son approche « descendante »	Aligner les lois nationales sur les TIC ; investir

	plus de 40 chefs d'État africains.	al et dirigé par l'Afrique.	protocoles d'accord avec l'ICANN/UIT.	centrée sur le gouvernement par opposition au modèle traditionnel multipartite.	massivement dans les infrastructures et la « souveraineté numérique ».
CUA	Branche exécutive de l'UA ; définit la « stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ».	Complet : représenté par les États membres de l'UA (55 nations).	Comités techniques spécialisés (STC), réunions ministérielles, programme PRIDA.	Frictions bureaucratiques « descendantes », lenteur de la ratification des traités (par exemple, la Convention de Malabo) et déficits de financement.	Définir le « Pacte numérique africain » ; harmoniser la protection des données et l'éthique de l'IA à travers le continent.
UAT (Union africaine des télécommunications)	Agence spécialisée dans la coordination des TIC et du spectre radioélectrique.	Complet : États membres + membres associés (secteur privé/fournisseurs).	Réunions préparatoires africaines (APM) pour les conférences mondiales de l'UIT (CMR, AMNT).	Arriérés financiers des membres ; domination des grandes entreprises de télécommunication s sur les petites parties prenantes.	Unifier les positions africaines à l'UIT ; harmoniser le spectre régional pour la 5G et les satellites.
AfREN (Réseau africain de recherche et d'éducation)	Organisme chapeautant les réseaux régionaux de recherche (NREN tels que UbuntuNet, WACREN).	Élevé : collaboration entre les universités et les chercheurs africains.	Réunions annuelles de l'AfREN, projets AfricaConnect, listes de la communauté NREN.	Coût élevé du transit transfrontalier par fibre optique ; « isolement » des chercheurs en raison du manque de financement local des NREN.	Promouvoir la « science ouverte » en Afrique ; réduire les coûts de l'Internet grâce à des dorsales académiques dédiées.
AfCERT (CERT africain)	Coordination des équipes d'intervention en cas d'urgence informatique à travers l'Afrique.	Élevé : dirigé par les agences nationales de sécurité et les agences techniques.	Conférences annuelles, ateliers sur le partage d'informations sur les menaces.	Manque de personnel qualifié en cybersécurité ; faible confiance/partage de données entre nations rivales.	Renforcer la cyber-résilience régionale ; établir des normes pour la réponse aux incidents en Afrique.
AfICTA (Alliance africaine pour les TIC)	Alliance d'associations TIC dirigée par le secteur privé.	Élevé : représente les entreprises technologiques et les start-ups africaines.	Forums d'affaires, dialogues sur les partenariats public-privé (PPP).	Fragmentation du secteur privé ; difficulté à rivaliser avec le lobbying mondial des « Big Tech ».	Promouvoir les politiques de « contenu local » ; plaider en faveur de réglementations favorables aux start-ups et au commerce numérique.

Source : Research Findings, 2026

3.1 Centre africain d'information réseau (AFRINIC)

AFRINIC est le RIR pour l'Afrique et l'un des cinq RIR mondiaux, chacun desservant une région géographique spécifique. Il est chargé de la gestion et de l'attribution des ressources critiques de numérotation Internet, des adresses IPv4 et IPv6 et des numéros de système autonome (ASN) à la communauté Internet africaine. La structure opérationnelle de l'AFRINIC repose sur un processus d'élaboration des politiques (PDP) ascendant et axé sur la communauté. Cela signifie que les politiques régissant l'attribution des ressources sont élaborées, discutées et ratifiées par la communauté, qui comprend les fournisseurs d'accès à Internet, les institutions universitaires, les organismes gouvernementaux et la société civile

qui les utilisent, afin de garantir qu'elles répondent directement aux besoins uniques et évolutifs de l'écosystème Internet africain.

La structure d'AFRINIC se compose généralement des éléments suivants

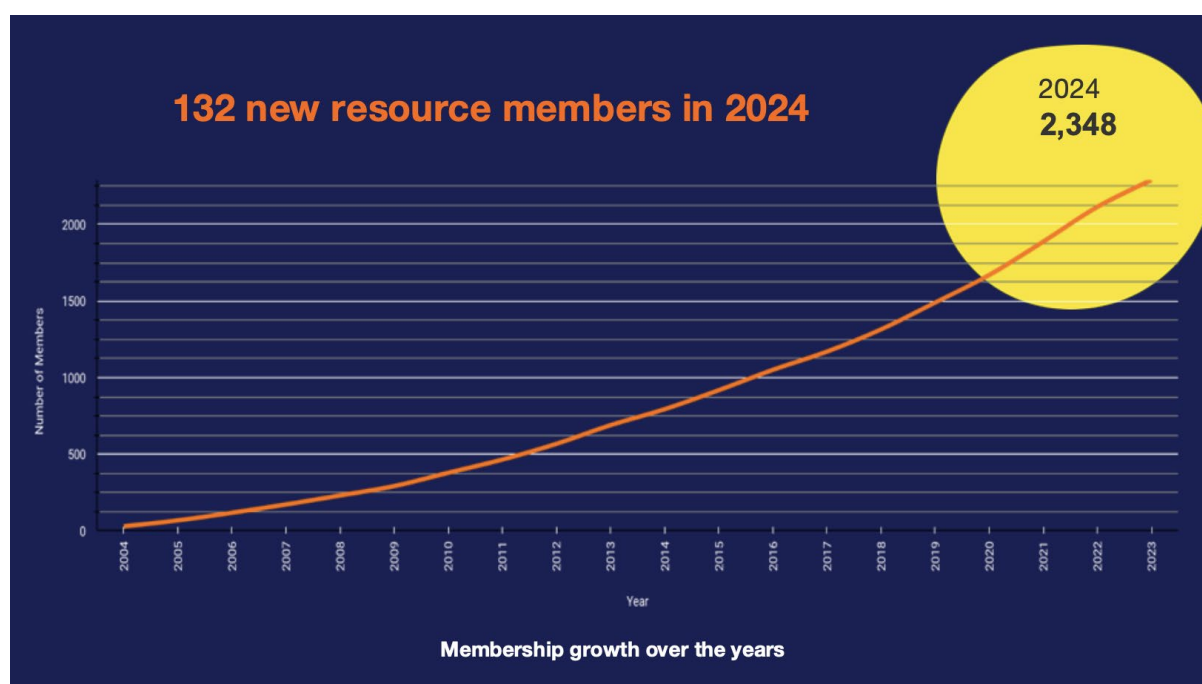
1. Les membres : il s'agit de toutes les organisations qui ont reçu des ressources d'AFRINIC. Les membres ont le pouvoir ultime, qu'ils exercent en votant sur les propositions de politiques et en élisant les membres du conseil d'administration et les présidents du groupe de travail sur l'élaboration des politiques.
2. Le Conseil d'Administration : élu par les membres, le conseil est responsable de la gouvernance globale, de la supervision fiduciaire et de l'orientation stratégique de l'organisation.
3. Le secrétariat/le personnel : équipe professionnelle chargée des opérations quotidiennes, de la mise en œuvre des politiques approuvées par la communauté et de la fourniture de services aux membres.

Processus d'élaboration des politiques d'AFRINIC

Il s'agit du mécanisme central par lequel la communauté propose, discute, affine et adopte les politiques relatives à l'allocation des ressources. Il est géré par des groupes de travail sur l'élaboration des politiques (PDWG), souvent présidés par des membres élus de la communauté, et fonctionne de manière transparente et ouverte. Le PDP fonctionne selon un modèle de discussion ouverte et de consensus. Les politiques de numérotation Internet proposées sont d'abord soumises et débattues de manière rigoureuse sur des listes de diffusion ouvertes, qui constituent une plateforme essentielle pour un engagement continu et asynchrone entre toutes les parties prenantes. Après cet examen numérique initial, les propositions qui obtiennent le soutien de la communauté sont soumises à des réunions publiques sur les politiques (PPM). Ces réunions ont lieu deux fois par an et constituent la dernière étape avant la ratification des politiques. Ce mécanisme garantit que les politiques finalement adoptées reflètent un large consensus et sont profondément ancrées dans les réalités pratiques auxquelles sont confrontés les fournisseurs d'accès Internet (FAI) locaux, les opérateurs de réseau et autres praticiens techniques à travers le continent.

Le nombre de ses membres a considérablement augmenté, dépassant les 2 300 entités. Ces membres représentent un large éventail du paysage numérique africain, notamment les gouvernements nationaux et les régulateurs, les organisations de la société civile qui défendent les droits numériques et l'inclusion, la communauté universitaire et de recherche, et, surtout, les praticiens techniques (FAI, ingénieurs réseau, etc.). Cette communauté vaste et inclusive couvre l'ensemble des 54 pays africains, faisant d'AFRINIC une institution véritablement panafricaine (AFRINIC 2024). La participation active de ce groupe diversifié au PDP légitime le rôle d'AFRINIC et garantit que sa gestion des adresses IP reste équitable, transparente et extrêmement sensible à la transformation numérique rapide du continent.

Figure 6 : Adhésion à AFRNIC en 2025



Source Afrinic 2024

Le principal défi pour AFRNIC est la vulnérabilité de sa gouvernance face aux batailles juridiques. Contrairement aux organismes intergouvernementaux, AFRNIC est une société privée à responsabilité limitée par garantie en vertu du droit mauricien, ce qui la rend susceptible de faire l'objet de litiges pouvant paralyser l'ensemble de ses activités. En 2024, elle faisait l'objet de plus de 50 poursuites judiciaires et du gel de ses comptes bancaires (Digital Watch Observatory 2025). Cette paralysie institutionnelle a entraîné la nomination d'un séquestre officiel, bloquant de fait les initiatives stratégiques menées par le conseil d'administration et empêchant l'élection de nouveaux administrateurs pendant des années. L'impact de cette crise de gouvernance affaiblit considérablement la voix de l'Afrique au sein de la Number Resource Organisation (NRO). Alors que d'autres régions coordonnent rapidement les normes mondiales de sécurité IPv6, l'instabilité interne d'AFRNIC a limité sa capacité à jouer un rôle de premier plan.

3.2 Commission de l'Union Africaine (CUA)

La CUA utilise une modalité intergouvernementale descendante centrée sur la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030). Son objectif principal est la création d'un marché unique numérique d'ici 2030. Bien qu'elle excelle dans l'inclusion au niveau des États, la CUA est confrontée à un « paradoxe de représentation » où les cadres continentaux ambitieux manquent souvent de la contribution granulaire de la communauté technique locale et du secteur privé, qui sont responsables de 90 % du déploiement des infrastructures.

Un obstacle majeur est le fossé entre la mise en œuvre et la ratification. Si la CUA peut élaborer des stratégies globales, telles que la Stratégie continentale en matière d'IA adoptée en juillet 2024, leur mise en œuvre est souvent cloisonnée. Des recherches montrent que 16

mois après l'adoption, 83 % des financements consacrés à l'IA étaient concentrés dans seulement quatre pays, ce qui souligne l'incapacité à mettre en œuvre un développement régional équitable (Ajuzieogu 2025). En outre, les résolutions intergouvernementales ne sont pas contraignantes tant qu'elles n'ont pas été ratifiées, ce qui signifie que des cadres tels que la Convention de Malabo sur la cybersécurité sont restés inactifs pendant des années malgré les menaces régionales urgentes.

3.3 Union Africaine des Télécommunications (UAT)

L'UAT fonctionne comme l'agence spécialisée de l'UA pour les télécommunications, travaillant principalement par le biais de réunions préparatoires africaines (APM) afin de coordonner les « positions communes africaines » (AfCP) pour les conférences de l'UIT. Cette modalité permet à l'Afrique d'agir comme un bloc de vote unifié, ce qui est essentiel étant donné que le continent détient 55 des 193 voix à l'UIT. Le statut de membre associé permet la participation du secteur privé, bien que l'influence des grands fournisseurs multinationaux l'emporte souvent sur celle des start-ups locales.

A L'UAT est confrontée à un défi financier et technique lié à sa dépendance vis-à-vis des parties prenantes externes. De nombreux États membres ont des arriérés de cotisations, ce qui oblige l'UAT à s'appuyer sur des partenariats avec des géants technologiques internationaux pour ses programmes de renforcement des capacités. Cette dépendance peut involontairement faire passer les intérêts commerciaux mondiaux avant les besoins techniques locaux africains. Par exemple, alors que l'UAT a réussi à défendre la bande UHF lors de la CMR-23, certains critiques affirment que le recours à des études techniques financées par des fonds étrangers peut biaiser la feuille de route à long terme pour l'attribution des fréquences (UAT 2024).

L'influence de l'UAT est particulièrement visible dans sa capacité à obtenir des créneaux orbitaux pour les satellites et des fréquences pour la connectivité rurale. Cependant, lorsque l'unité africaine vacille, l'impact est sévère.

3.4 Groupe des opérateurs de réseaux africains (AfNOG)

L'AfNOG est la principale communauté technique pour les ingénieurs africains, fonctionnant comme un forum volontaire et ascendant. Son mode de fonctionnement est axé sur la formation entre pairs et le développement de points d'échange Internet (IXP) locaux. L'AfNOG n'a pas de statut juridique officiel et s'appuie sur une « communauté de pratique » fondée sur le mérite. Cela lui permet une agilité et une honnêteté technique maximales, mais ne lui confère aucun levier politique ou réglementaire.

Le principal défi pour l'AfNOG est la durabilité des ressources et la « fuite des cerveaux ». En tant qu'organisation gérée par des bénévoles, elle ne dispose pas du personnel permanent nécessaire pour contrôler l'application de ses recommandations techniques au niveau national. Bien qu'AfNOG forme des ingénieurs à la sécurité BGP, elle ne peut pas obliger un FAI public à implémenter ces normes. Ce manque de pouvoir d'application contribue au taux élevé de « tromboning » en Afrique, où le trafic local est acheminé via l'Europe, ce qui

maintient les coûts d'Internet dans certaines régions à un niveau aussi élevé que 5,7 % du revenu mensuel, bien au-dessus de l'objectif de 2 % fixé par l'ONU (Global Voices Advox 2025).

Malgré ces faiblesses, l'influence de l'AfNOG sur les infrastructures est indéniable. Grâce à l'AfPIF (African Peering and Interconnection Forum), il a réussi à faire passer le trafic local de 10 % à plus de 50 % sur des marchés de premier plan comme le Kenya et l'Afrique du Sud (Internet Society 2025). Cependant, dans les régions où l'AfNOG est moins présent, comme les pays enclavés d'Afrique centrale, l'absence d'une communauté technique locale a entraîné des coûts d'accès à Internet 300 % plus élevés que dans les régions interconnectées (African Business 2025).

3.5 Réseau africain de recherche et d'éducation (AfREN)

L'AfREN est l'organisation faîtière qui regroupe les réseaux régionaux de recherche et d'éducation (REN), notamment le WACREN (Afrique occidentale et centrale), l'UbuntuNet Alliance (Afrique orientale et australe) et l'ASREN (Afrique du Nord). Son mode de fonctionnement est un « partenariat fédéré » conçu pour fournir une connectivité haut débit dédiée aux universités et aux centres de recherche. En 2025, les réseaux liés à l'AfREN desservent plus de 1 500 institutions à travers le continent (WACREN 2025).

Le principal obstacle pour l'AfREN est le déficit de financement du « dernier kilomètre » et la fragmentation des politiques nationales. Si les dorsales régionales (par exemple AfricaConnect3) fournissent des fibres internationales, le coût du « backhaul » entre la frontière d'un pays et une université rurale reste prohibitif en raison des monopoles locaux des opérateurs télécoms. L'une de ses principales faiblesses est son incapacité à faire respecter les mandats « Open Science » ; alors que l'AfREN encourage le partage des données, les universités individuelles maintiennent souvent des silos fermés en raison d'un manque de politique institutionnelle ou de capacité technique (MDPI 2021).

L'influence de l'AfREN est prouvée par sa capacité à négocier des réductions de prix de la bande passante en mutualisant la demande. Cependant, un exemple vérifiable de l'impact de cette influence limitée s'est produit en 2024, lorsque plusieurs universités enclavées d'Afrique centrale sont restées déconnectées du réseau mondial de recherche parce que leurs gouvernements nationaux n'ont pas accordé le statut d'« exonération fiscale » aux équipements NREN. Les chercheurs de ces régions ont donc été 80 % moins susceptibles de participer à des collaborations internationales sur le séquençage génomique du COVID-19 que leurs homologues du Kenya ou d'Afrique du Sud (WACREN 2025).

3.6 Équipes africaines d'intervention en cas d'urgence informatique (AfricaCERT)

L'AfCERT coordonne les équipes nationales d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) à travers l'Afrique. Son mode de fonctionnement est axé sur le partage et l'analyse d'informations, et s'appuie sur des ateliers techniques fiables et des listes de diffusion d'informations sur les menaces. Les parties prenantes sont diverses et comprennent des

agences gouvernementales de sécurité, des cyber-unités militaires et, de plus en plus, des institutions financières du secteur privé.

Le défi pour l'AfCERT est le faible niveau de confiance souveraine. La cybersécurité est souvent considérée sous l'angle de la sécurité nationale, ce qui rend les pays réticents à partager des données sur les violations actives avec leurs voisins régionaux. De plus, l'AfCERT n'a pas le pouvoir d'imposer des normes de sécurité minimales ; il peut émettre des « alertes », mais ne peut contraindre un pays à corriger les failles de ses infrastructures critiques. Cette situation est exacerbée par un déficit massif de compétences en matière de cybersécurité, l'Afrique devant faire face à une pénurie estimée à 100 000 professionnels certifiés en sécurité en 2025 (Interpol 2025).

La valeur stratégique de l'AfCERT a été mise en évidence lors de l'opération Serengeti 2.0 (août 2025), une opération conjointe avec Interpol et AFRIPOL qui a permis de démanteler des réseaux criminels dans 19 pays et de saisir 140 millions de dollars de fonds illicites (Forum économique mondial 2025). Cependant, le « manque d'influence » est visible dans la vulnérabilité persistante des municipalités africaines aux ransomwares. Au début de l'année 2025, plusieurs collectivités locales sud-africaines et nigérianes ont subi des pannes prolongées parce qu'elles ne disposaient pas des cadres de « réponse aux incidents » que l'AfCERT préconise depuis longtemps, ce qui a entraîné une perte économique totale estimée à 500 millions de dollars (Interpol 2025).

3.7 Smart Africa

Smart Africa est une alliance de 42 chefs d'État africains qui se sont engagés à créer un « marché numérique unique » d'ici 2030.

Son fonctionnement est piloté par le secrétariat de Smart Africa et validé par un conseil d'administration composé de présidents. La diversité des parties prenantes est fortement biaisée en faveur du pouvoir exécutif des gouvernements et des grands partenaires privés (par exemple, GIZ, ITU et les entreprises technologiques mondiales).

Le principal obstacle est le « décalage politico-technique ». Les résolutions adoptées au niveau présidentiel (telles que le One Africa Network pour l'itinérance gratuite) se heurtent souvent à une forte résistance de la part des régulateurs nationaux et des opérateurs de télécommunications privés qui craignent de perdre leurs revenus d'itinérance. Smart Africa manque de pouvoir « supranational » ; elle ne peut légalement passer outre la décision d'un régulateur national, ce qui fait que ses plans (par exemple, le Digital Health Blueprint 2025) relèvent davantage de la « suggestion » que de l'obligation (Smart Africa 2025).

L'influence de Smart Africa est indéniable dans son rôle de « définition de l'agenda ». En 2025, elle a lancé avec succès l'Africa AI Council afin de mener la transformation de l'IA sur le continent (Smart Africa 2025). Cependant, l'impact de sa faiblesse en matière d'application se manifeste dans le One Africa Network (OAN). Malgré une résolution en faveur de l'« itinérance gratuite », à la fin de 2024, seuls quelques pays (principalement dans les corridors de la CAE et de Smart Africa) avaient complètement supprimé les frais d'itinérance, ce qui

signifie que des millions d'Africains paient encore des tarifs « internationaux » pour passer des appels transfrontaliers, ce qui freine le commerce intra-africain (GIZ 2025).

3.8 Alliance africaine pour les TIC (AfICTA)

L'AfICTA est une alliance dirigée par le secteur privé qui représente les associations TIC de plus de 30 pays africains. Elle défend et milite pour l'inclusion de la voix des entreprises dans le modèle multipartite. Ses membres sont principalement des associations professionnelles nationales, et elle peine à attirer le secteur des « start-ups » informelles qui domine une grande partie du paysage technologique africain.

L'AfICTA est souvent en concurrence avec les géants mondiaux de la technologie, qui disposent de moyens financiers importants, pour attirer l'attention des décideurs politiques africains. Étant une alliance à but non lucratif, elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour mener les programmes de « renforcement des capacités » à grande échelle que les agences gouvernementales exigent souvent en échange de leur influence politique. Ses résolutions sont purement consultatives et elle n'a pas le pouvoir d'empêcher les gouvernements d'adopter des lois sur les « taxes sur les réseaux sociaux » ou les « coupures d'Internet » qui nuisent à ses membres (GSC Online Press 2025).

L'AfICTA contribue régulièrement au Forum des Nations unies sur la gouvernance de l'Internet (IGF), veillant à ce que les intérêts des entreprises africaines soient pris en compte dans le Global Digital Compact. Cependant, son manque d'influence au niveau national est apparu clairement en 2024-2025, lorsque plusieurs pays africains ont introduit des « taxes sur les services numériques » sans consulter les associations locales des TIC. Cela a entraîné une augmentation de 12 % du coût des outils numériques pour les PME locales, les plateformes mondiales répercutant directement les coûts fiscaux sur les utilisateurs finaux africains (auDA 2025).

3.9 Organisation africaine des domaines de premier niveau (AfTLD)

L'AfTLD est l'organisme représentatif des domaines de premier niveau nationaux africains (ccTLD) tels que .za, .ke et .ng. Elle se concentre sur la formation technique et la défense des politiques pour les registres et les bureaux d'enregistrement. La diversité des parties prenantes est centrée sur « l'industrie DNS », qui comprend les gestionnaires de registres techniques et les régulateurs nommés par les gouvernements.

Le principal obstacle à l'adoption des ccTLD a été la confiance et la sensibilisation. De nombreuses entreprises africaines préfèrent encore les domaines .com ou .net à leurs ccTLD nationaux en raison d'un manque perçu de stabilité technique ou de prestige. L'AfTLD ne peut pas « forcer » un pays à baisser ses prix d'enregistrement de domaine ; par conséquent, un domaine .ng peut coûter dix fois plus cher qu'un domaine .com, ce qui entraîne un faible taux de pénétration (AfTLD 2025). En outre, de nombreux registres ne mettent pas en œuvre le protocole DNSSEC, ce qui rend les domaines africains plus vulnérables aux attaques par « empoisonnement du cache » (OCDE 2025).

L'AfTLD a joué un rôle déterminant dans le lancement du gTLD. africa, favorisant ainsi l'identité numérique du continent. Cependant, l'absence d'accréditation des bureaux d'enregistrement locaux reste une faiblesse. En 2025, les statistiques montraient que plus de 70 % des enregistrements de domaines africains étaient encore traités par des bureaux d'enregistrement non africains (par exemple, GoDaddy), ce qui signifie que la « rente numérique » quitte le continent. Cette absence d'écosystème local de bureaux d'enregistrement est citée comme l'une des principales raisons pour lesquelles l'industrie africaine du DNS contribue à moins de 1 % au marché mondial des domaines (ICANN 2020).

Section 4 : Vers une plus grande influence de l'Afrique dans les processus mondiaux de gouvernance Internet

Perspectives Stratégiques : Vers une plus grande influence de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet

- Ce sont les barrières structurelles, et non le manque d'intérêt, qui sont à l'origine de la sous-représentation.
- La complexité technique et la domination linguistique excluent les voix diverses.
- L'influence des entreprises et l'opacité des procédures faussent les résultats en matière de gouvernance.
- La fragmentation et le cloisonnement entravent la collaboration et la cohérence des politiques.
- Un investissement stratégique dans les capacités, la coordination et la pertinence est essentiel pour faire passer le rôle de l'Afrique du statut d'observateur à celui de co-créateur.

4.1 Obstacles à la participation aux processus de gouvernance d'Internet

Cette section examine les obstacles à la participation de la région africaine à la gouvernance de l'Internet. Elle synthétise les résultats d'entretiens avec des informateurs clés de l'enquête initiale et de l'analyse documentaire menée pour cette étude, en identifiant les barrières récurrentes rencontrées par les acteurs africains dans les différents forums de gouvernance de l'Internet.

L'étude révèle une tendance majeure : la faible participation aux discussions et processus clés de la gouvernance de l'Internet, notamment aux instances de normalisation technique. Ce manque d'engagement s'explique par plusieurs facteurs : le manque de capacités techniques, des contraintes de ressources (financières, par exemple), des difficultés de coordination et de communication, des procédures complexes et une bureaucratie inhérente à certains domaines. L'étude met également en lumière un manque de diversité et d'inclusion, ainsi que l'existence de cloisonnements. Les disparités d'influence au sein des processus cruciaux de la gouvernance de l'Internet constituent un problème persistant, comme en témoignent les données issues des entretiens et des enquêtes. Ce problème découle de divers facteurs, tels que les obstacles politiques et réglementaires, la fracture numérique persistante et le manque d'alignement des priorités organisationnelles.

4.2 Participation limitée aux discussions sur la gouvernance d'Internet

Des entretiens avec des informateurs clés issus des États Membres et des organismes de réglementation révèlent de façon récurrente une participation limitée aux discussions et processus importants relatifs à la gouvernance de l'Internet, notamment au sein des organismes de normalisation technique tels que l'IEEE, le W3C et l'IETF. Cette sous-représentation dans les discussions sur la gouvernance de l'Internet, due à des facteurs comme le manque de ressources, la nature des instances et la complexité de l'environnement de la gouvernance de l'Internet, a de graves conséquences. Les personnes

interrogées affirment que cette participation insuffisante conduit à des politiques qui ne répondent pas adéquatement aux besoins de toutes les parties prenantes. Ceci risque, à son tour, d'aggraver la fracture numérique et d'entraver la capacité de l'Internet à favoriser le progrès social et économique en Afrique.

Le déficit de coordination

Un défi institutionnel majeur pour l'Afrique réside dans l'absence de stratégie coordonnée. Les observateurs clés ont souligné un manque d'approche coordonnée, tant au niveau régional que national, et une absence générale de cohésion entre les différents groupes. Les gouvernements nationaux, souvent limités par leurs capacités et leurs ressources, et parfois perçus comme moins efficaces pour produire des données et des recherches nationales sur les politiques relatives à Internet, adoptent fréquemment les programmes des organisations intergouvernementales ou des bailleurs de fonds. Cette dépendance à l'égard des discours extérieurs, dictés par les bailleurs de fonds, a pour conséquence que les priorités de développement spécifiques à l'Afrique ne sont pas prises en compte. Ces intérêts ne sont pas défendus de manière efficace ni cohérente dans les instances internationales. De ce fait, la voix du continent est fragmentée et ses intérêts risquent d'être marginalisés dans les discussions politiques mondiales complexes et de longue haleine.

Contraintes financières

Si les ressources financières sont souvent citées comme un obstacle majeur à la participation aux forums sur la gouvernance de l'Internet, la réalité est plus complexe. Même pour ceux qui ont la capacité et l'intérêt de participer, une multitude de difficultés institutionnelles et procédurales limitent leur engagement effectif. Une enquête menée auprès des acteurs africains de la gouvernance de l'Internet a révélé que le manque de ressources financières était le principal facteur empêchant une participation effective pour 87 % des répondants. Cet obstacle financier est aggravé par des difficultés logistiques, telles que l'obtention de visas et le coût élevé des voyages internationaux. L'impact de ces problèmes est illustré par la forte baisse de la participation africaine au Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) : le taux de participation était de 44 % lorsque l'événement s'est tenu en Éthiopie en 2022, mais a chuté à 8 % l'année suivante, au Japon. Ce phénomène a été qualifié d'« inégalité d'accès aux conférences » pour les chercheurs africains, qui sont plus de trois fois susceptibles de rencontrer des difficultés d'obtention de visa que leurs homologues nord-américains et européens.

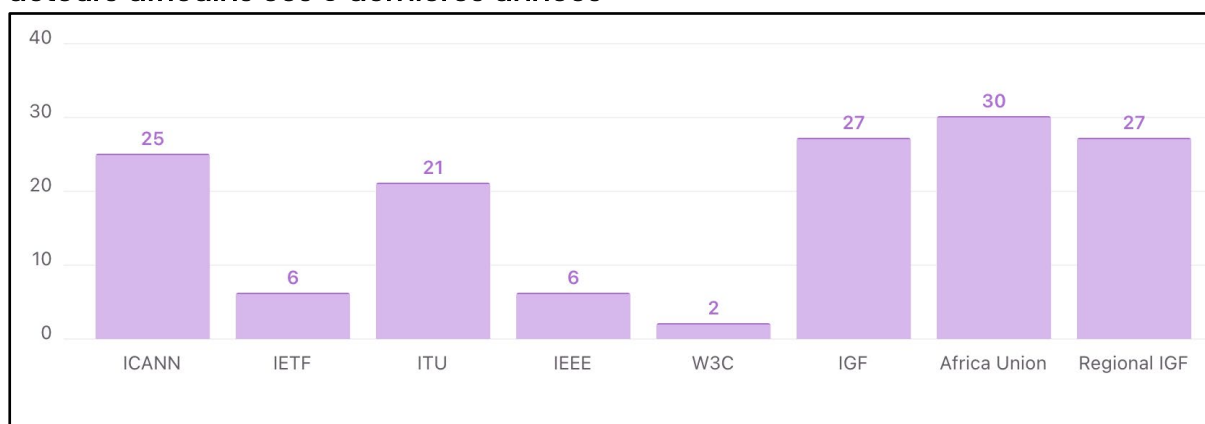
Bien que des organismes internationaux comme le W3C aient reconnu ces obstacles en proposant des contributions à tarifs préférentiels pour les pays en développement, la perception d'une « alliance commerciale occidentale » persiste, et de nombreux participants potentiels ignorent encore l'existence des programmes d'aide disponibles. Par exemple, malgré la gratuité de la publication pour les chercheurs des pays à revenu faible et intermédiaire offerte par de nombreuses revues, y compris celles de l'IEEE, plus de 75 % des chercheurs africains interrogés ne savaient pas que les revues concernées proposaient ces exonérations. Cela suggère que le problème ne réside pas simplement dans l'absence de solution, mais dans une défaillance systémique de la diffusion de l'information, et que la

responsabilité de combler ce fossé de connaissances incombe aux institutions internationales elles-mêmes.

Bien que certains processus impliquent une part importante de travail en ligne – comme les listes de diffusion –, un informateur clé a souligné que, pour une participation en présentiel, « le coût d'un vol pour une réunion de l'ICANN en Amérique du Nord ou en Europe est prohibitif pour le participant africain moyen ». La figure 3 montre que la plupart des participants africains privilégient les processus organisés par la CUA et le FGI régional. Les organismes de normalisation technique tels que l'IETF, l'IEEE et le W3C ne figurent pas parmi leurs priorités.

Tout en reconnaissant que les ressources financières limitées pour les déplacements constituent un défi important pour les parties prenantes africaines de la gouvernance Internet qui souhaitent assister en personne aux réunions mondiales et régionales. Ce défi n'est pas propre à l'Afrique et touche de nombreux pays à travers le monde. Cependant, depuis la pandémie de COVID-19, la participation en ligne est devenue une pratique courante et largement acceptée dans de nombreux processus de gouvernance Internet. De plus en plus, les parties prenantes africaines utilisent des outils de participation à distance pour contribuer de manière significative aux discussions. Il s'agit là d'une excellente opportunité que les parties prenantes africaines devraient saisir, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles tant au niveau national qu'au sein des institutions qui fournissent traditionnellement une aide au déplacement.

Figure 7 : Processus de gouvernance de l'information auxquels participent les acteurs africains ces 5 dernières années



Source : Résultats de recherche, 2025

Jargon technique et communication

Un autre obstacle majeur à la participation à la gouvernance de l'Internet réside dans le manque d'expertise technique sur des questions complexes et évolutives. Ces questions peuvent être complexes et évoluer rapidement, ce qui requiert souvent des connaissances spécialisées que de nombreux acteurs africains ne possèdent pas. Des informateurs clés interrogés au sein des ministères des TIC des États Membres révèlent que des instances comme l'IETF, l'IEEE et le W3C ne sont généralement pas prioritaires pour la plupart des

gouvernements africains, car ces enjeux sont considérés comme relevant des pays du Nord. De plus, les procédures et les règles de ces organismes techniques ont tendance à décourager la participation. Pour s'impliquer, il est nécessaire d'apprendre ces règles et usages, et la courbe d'apprentissage est généralement abrupte pour les participants non techniques.

Les difficultés de communication, principalement la barrière linguistique, accentuent considérablement ce fossé. Un constat majeur des entretiens avec les principaux acteurs est que les travaux de l'IETF se déroulent presque entièrement en anglais, souvent lors d'échanges rapides et techniques. Ce contexte représente un défi de taille pour les personnes non anglophones ou dont l'anglais est une langue seconde. Si l'interprétation simultanée peut faciliter les réunions, les réponses au sondage indiquent que l'obstacle est plus profond qu'une simple question de traduction.

Procédures et bureaucratie

Les parties prenantes gouvernementales de la Région accordent la priorité aux processus multilatéraux tels que ceux des secteurs de l'UIT. Si les procédures et les processus de l'UIT peuvent sembler difficiles à appréhender, en particulier pour les nouveaux membres, le niveau de participation est généralement élevé et affiche une tendance à la hausse pour les pays africains. De plus en plus, les pays africains ne se contentent pas de participer, mais assument également un rôle de premier plan et jouent un rôle actif dans les travaux de l'UIT, en particulier au sein des Commissions d'Études des secteurs des radiocommunications (UIT-R), de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et du développement des télécommunications (UIT-D).

Cet engagement accru est essentiel, car il garantit que les défis et les priorités du continent en matière de gestion du spectre, de normalisation et de développement sont pris en compte de manière efficace dans l'élaboration des politiques mondiales. En outre, l'UAT a déployé des efforts concertés pour coordonner les positions africaines, ce qui contribue à renforcer l'influence du continent. La nomination à des postes clés témoigne concrètement de cette influence croissante. Par exemple, lors de la Conférence de Plénipotentiaires de 2022 (PP-22), des candidats africains ont été élus à des postes importants, notamment à la représentation régionale au sein du Comité du Règlement des Radiocommunications (RRB) et de divers groupes de travail du Conseil, démontrant ainsi leur engagement à assumer des responsabilités en matière de gouvernance. Les experts africains assument également de plus en plus souvent des fonctions telles que celles de vice-présidents de groupes d'étude et de rapporteurs pour des questions spécifiques.

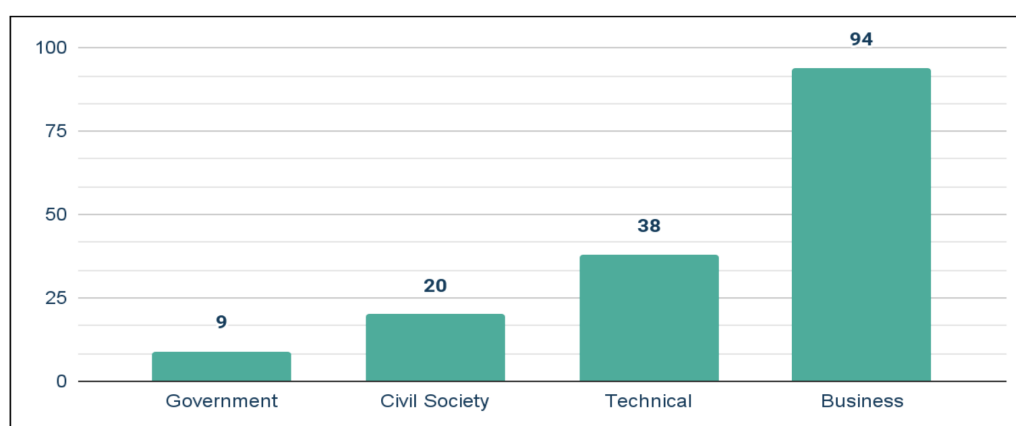
4.3 Diversité et inclusion

L'importance croissante de la diversité numérique est devenue un enjeu crucial. La force intrinsèque d'Internet réside dans sa capacité à servir de plateforme à une grande variété de voix et de perspectives, toutes essentielles à son dynamisme (Ayub, 2024). Un défi récurrent dans la gouvernance de l'Internet est le manque de diversité parmi les parties prenantes. Les recherches indiquent une diversité limitée parmi les participants, plus particulièrement en ce qui concerne le sexe, l'origine ethnique et social, notamment au sein des organismes de normalisation. Des instances comme l'ICANN et l'IETF souffrent d'un biais

de représentation systémique, car une grande partie des participants sont originaires d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord et sont principalement employés par de grandes entreprises technologiques, selon Knodel et Salasar (2023). Ce déséquilibre perpétue une monoculture, souvent blanche, masculine et issue des pays du Nord au sein de groupes comme l'IETF, ce qui peut avoir pour effet d'aliéner ceux qui ne partagent pas cette identité.

L'insuffisance d'inclusion, notamment en ce qui concerne la participation gouvernementale, est manifeste dans la structure de direction de l'ICANN. Par exemple, en 2022, les représentants gouvernementaux occupaient moins de 10 % des postes de direction au sein des différentes instances de l'ICANN, comme l'illustre la figure ci-dessous. De plus, il est essentiel de noter que tous ces rôles de direction n'ont pas le même poids ; certains sont de simples rôles d'observateur et ne confèrent pas de droit de vote.

Figure 8 : Groupe de parties prenantes occupant des postes de direction au sein de l'ICANN en 2022



Data source: Férdeline, 2022

La structure actuelle de l'ICANN présente un biais historique, favorisant largement l'influence des entreprises, comme le souligne Férdeline (2022). Les intérêts commerciaux occupent actuellement 58 % des postes de direction. Bien qu'il s'agisse d'un problème complexe qui nécessitera du temps pour être résolu, il souligne l'impérieuse nécessité pour l'ICANN de prioriser et de garantir une représentation diversifiée.

Le manque de diversité actuel constitue un obstacle majeur à la croissance durable du nombre de membres, pouvant entraîner une diminution progressive de la participation de la communauté au fil du temps. La communauté de l'ICANN est principalement composée de membres de longue date, ce qui suggère un déficit général de perspectives, d'expériences et d'idées variées. En outre, un expert clé présent à la réunion ICANN 81 a fait remarquer que la nature hautement technique des discussions décourage souvent les nouveaux venus, ce qui se traduit par un faible engagement à long terme de leur part. Ce facteur explique en partie l'engagement continu des seuls membres de longue date, ce qui aggrave à son tour la sous-représentation des nouvelles perspectives.

La diversité géographique est également un sujet de préoccupation. La participation africaine à l'IETF, par exemple, reste relativement limitée par rapport à celle des experts techniques et des représentants de l'industrie, selon les données des rapports de l'IETF de

2021, 2022 et 2023. En conséquence, les besoins et les perspectives spécifiques de la région africaine sont sous-représentés, ce qui peut entraîner des biais et conduire à négliger des questions cruciales.

4.4 L'existence de silos nuit à l'efficacité collective

L'efficacité de la collaboration multipartite est constamment compromise par la persistance de cloisonnements, conséquences d'une implication insuffisante des différentes communautés. Cette fragmentation engendre des initiatives moins cohérentes et réduit les chances d'obtenir des résultats durables. Les conséquences négatives de ces cloisonnements sont manifestes à divers égards. Par exemple, l'élaboration des politiques, notamment au sein des groupes de travail, est souvent bloquée par l'adoption de positions rigides par les différents groupes d'acteurs. De ce fait, les politiques qui en résultent ne reflètent souvent pas les intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Bien que des experts africains contribuent aux normes IEEE, notamment dans les domaines des télécommunications et des systèmes électriques, les groupes de travail sous-régionaux africains peinent souvent à synthétiser efficacement les divers besoins du continent (par exemple, les infrastructures à faible coût, les solutions hors réseau). Ce cloisonnement empêche une contribution africaine unifiée au processus mondial de l'IEEE, ce qui aboutit à des normes moins adaptées aux défis de déploiement rencontrés dans de nombreux pays africains.

Il en va de même pour l'IETF, où des cloisonnements apparaissent lorsque les contributions se limitent à quelques chercheurs universitaires de haut niveau ou à des réseaux de recherche. Il a été constaté que la contribution africaine à l'IETF représente moins de 1 % de l'ensemble des RFC soumis.

3.5 Fracture numérique

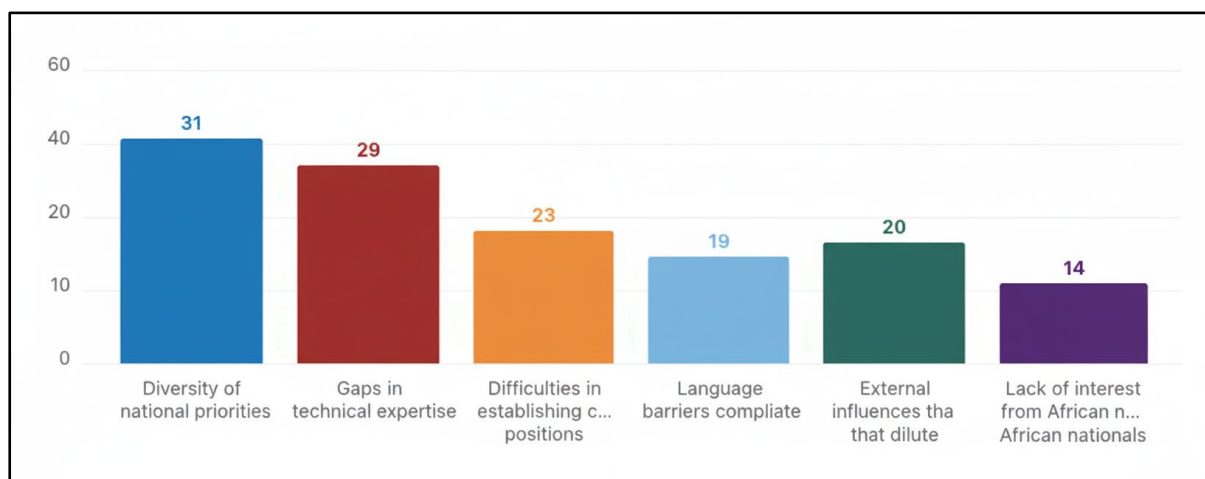
L'ambition de l'Afrique de jouer un rôle prépondérant dans les affaires numériques mondiales est freinée par une fragmentation interne persistante. En effet, malgré le développement des infrastructures, un fossé important subsiste entre la couverture et l'utilisation effective. Ces barrières internes ne se limitent pas à un simple problème de connexion ; elles entravent la formation d'une communauté unifiée de professionnels et de citoyens africains capables de défendre collectivement les intérêts de l'Afrique et de façonner l'avenir de l'Internet. Ce déficit d'engagement numérique étouffe la voix de l'Afrique dans les instances internationales, limite sa capacité à mener des recherches essentielles, à collaborer au-delà des frontières et à suivre le rythme de l'évolution constante de la gouvernance de l'Internet.

3.6 Gouvernance d'Internet et priorités nationales

Les entretiens avec des informateurs clés ont révélé qu'un autre obstacle à la participation aux espaces de gouvernance de l'Internet réside dans la difficulté, pour beaucoup, d'aligner les discussions sur la gouvernance de l'Internet avec les priorités nationales, ce qui limite souvent leur motivation à participer activement à ces forums. Ce décalage résulte généralement d'un manque perçu de pertinence ou d'impact immédiat sur les enjeux fondamentaux. Par exemple, les petits pays africains peuvent avoir des priorités nationales

urgentes, ce qui conduit à la marginalisation des questions de gouvernance de l'Internet. Les résultats de l'enquête menée dans le cadre de cette étude indiquent que les priorités nationales figurent parmi les principales raisons pour lesquelles certains pays ne participent pas activement aux processus de gouvernance de l'Internet, suivies par les déficits en matière d'expertise technique, comme le montre la figure 9.

Figure 9 : Problèmes limitant la participation active de l'Afrique aux processus de gouvernance intégrée



Source : Résultats de l'enquête, 2025

4.7 Conclusion

Cette section a mis en lumière les principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée pour participer aux processus de gouvernance de l'Internet. L'un des plus importants est la sous-représentation au sein d'organismes clés tels que l'ICANN, l'IEEE et l'IETF, ce qui risque d'entraîner des décisions biaisées et l'exclusion des perspectives africaines. De plus, les obstacles politiques et la fracture numérique persistante limitent la participation. Qui plus est, certains pays africains privilégient les enjeux nationaux urgents à la participation à la gouvernance de l'Internet, ce qui réduit encore davantage la diversité des profils représentés. Pour surmonter ces obstacles, il est indispensable d'assurer l'accès aux ressources, de promouvoir le renforcement des capacités et de garantir l'inclusion de voix diverses dans la construction de l'avenir de l'Internet.

Section 5 : Opportunités de participation active de l'Afrique aux processus de gouvernance de l'internet

Perspectives : Les opportunités de l'Afrique dans la gouvernance mondiale d'Internet :

- Les acteurs africains peuvent participer aux groupes de travail de l'IETF et de l'IRTF pour influencer les protocoles relatifs à la protection de la vie privée et à la sécurité de l'Internet des objets.
- Des programmes comme EMODIR, les bourses de voyage et les opportunités de mentorat offertes par l'IETF, l'ICANN et le FGI contribuent à surmonter les obstacles à la participation et à soutenir les nouveaux arrivants africains.
- Les Africains peuvent rejoindre les OS/CC de l'ICANN (par exemple, ALAC, GNSO, ccNSO), utiliser des plateformes comme ICANN Learn et s'engager dans la Communauté Empowered pour influencer la politique des noms de domaine et d'Internet.
- Les Commissions d'Étude de UIT offrent des points d'entrée pertinents pour les OSC et les États Membres africains afin de contribuer aux normes mondiales des TIC.
- Les acteurs africains peuvent participer aux réunions mondiales et régionales du Forum sur la Gouvernance de l'internet, aux coalitions dynamiques et aux initiatives de la jeunesse pour soulever des problèmes locaux et influencer les décisions mondiales du Forum sur la gouvernance de l'internet.

5.1 Opportunités de participation de l'Afrique aux processus de gouvernance de l'internet

Cette section examine les opportunités pour l'Afrique de participer aux instances cruciales de gouvernance de l'Internet, notamment le W3C, l'IEEE, le FGI, l'ICANN, l'IETF et l'UIT. S'appuyant sur les informations recueillies auprès des informateurs clés, d'une analyse documentaire et des données d'une enquête initiale, elle propose des pistes concrètes pour les acteurs africains nouvellement impliqués dans ces instances et présente des stratégies pour renforcer leur participation. Les résultats mettent en lumière des stratégies innovantes, partagées par les répondants, permettant à l'Afrique de gagner en influence, de prendre de l'ampleur et de faire entendre sa voix dans les processus décisionnels. L'objectif principal, guidé par l'expérience et les recommandations des personnes activement engagées dans ces initiatives, est de donner à l'Afrique les moyens de contribuer significativement à la croissance et à la pérennité d'un Internet mondial, ouvert et accessible à tous.

5.2 Opportunités pour l'Afrique au sein de l'IEEE

L'Afrique peut considérablement renforcer ses capacités techniques et favoriser l'innovation en s'engageant de manière stratégique dans le cadre de l'IEEE. L'une des principales pistes consiste à tirer parti de l'importance accordée par l'IEEE aux technologies humanitaires et au développement durable. Cette plateforme permet aux ingénieurs africains de mener des projets visant à relever les défis locaux urgents, tels que la mise au point de solutions

pionnières d'alimentation électrique hors réseau grâce à des initiatives comme l'IEEE Smart Village, ou le développement d'appareils médicaux accessibles et abordables.

Pour amplifier son impact, la Région pourrait accueillir davantage de conférences régionales de l'IEEE, telles qu'AFRICON. Ces événements offrent une occasion précieuse de mettre en valeur la recherche locale et de développer des liens au sein d'un réseau professionnel mondial. Par ailleurs, la création et le développement de sections étudiantes et de chapitres techniques au sein des universités africaines sont essentiels. Ces initiatives forment la prochaine génération d'ingénieurs et de chercheurs, contribuant ainsi à l'émergence d'un vivier de talents à la fois compétitif à l'échelle mondiale et adapté aux réalités locales. La Région Afrique compte des experts actifs au sein de l'IEEE qui pourraient apporter le soutien nécessaire à de telles initiatives.

5.3 Opportunités pour l'Afrique au sein du W3C

L'Afrique peut contribuer de manière significative aux travaux du W3C en matière d'internationalisation, en veillant à ce que les normes web prennent en charge un large éventail de langues et de systèmes d'écriture africains. En participant à la communauté et aux groupes de travail du W3C, les développeurs et experts africains peuvent plaider en faveur de la création de normes répondant aux défis spécifiques du continent, tels que les environnements à faible bande passante et l'utilisation prioritaire des appareils mobiles, et contribuer à leur élaboration. La réduction des frais d'adhésion au W3C pour les pays en développement et la création de bureaux régionaux, notamment au Maroc et au Sénégal, sont des points d'entrée clés qui peuvent être davantage exploités pour accroître la représentation et l'influence de l'Afrique dans la conception d'un web véritablement accessible à tous.

5.4 Opportunités de participation de l'Afrique aux processus de l'IETF et de l'IRTF

L'IETF joue un rôle crucial dans le développement d'Internet. Pour l'Afrique, il est essentiel de comprendre l'IETF et de collaborer avec elle. L'IETF fonctionne à travers différents Groupes de Travail, chacun se concentrant sur un domaine spécifique des technologies Internet. Par ailleurs, l'IRTF se penche sur les enjeux à long terme d'Internet, notamment l'étude des technologies émergentes et de leur impact potentiel sur la société. De nombreux acteurs africains, en particulier les États Membres, s'intéressent activement aux technologies, au développement économique et aux cadres réglementaires, ainsi qu'à d'autres domaines essentiels liés à la gouvernance de l'Internet.

La liste non exhaustive suivante de groupes de recherche et de groupes de travail (tableau 4) fournit quelques espaces importants pertinents pour l'Afrique qui pourraient servir de points d'entrée en raison de problèmes transversaux.

Tableau 16 : Groupes de travail et groupes de recherche pertinents de l'IETF et de l'IRTF

Groupe	Nom du groupe	Objectif/Mandat	Intérêts stratégiques en Afrique
IRTF	GAIA (Accès mondial à Internet pour tous)	Recherche et résolution des obstacles techniques, sociaux et économiques à l'accès mondial à Internet, en particulier dans les régions mal desservies.	Lutter contre la fracture numérique : ce programme se concentre directement sur les modèles de réseaux communautaires à faible coût et sur la recherche de moyens de réduire par dix les coûts d'accès, ce qui est essentiel pour les populations rurales et à faible revenu.
IETF	Groupes de travail sur la sécurité (SEC) (par exemple, TLS, SIDR)	Développement et normalisation des protocoles de sécurisation d'Internet, y compris le chiffrement du transport (TLS) et la sécurité du routage (RPKI via SIDR).	Renforcer la confiance et la résilience : essentiel pour sécuriser le commerce électronique et les services publics numériques. La mise en œuvre d'une infrastructure à clés publiques (RPKI) est cruciale pour prévenir le détournement de routes et maintenir la stabilité du réseau sur les infrastructures nationales et régionales.
IETF	V6OPS / 6MAN (Opérations/Maintenance IPv6)	Directives opérationnelles et normes de maintenance pour le déploiement et la transition vers IPv6.	Croissance durable : l'Afrique est confrontée à une pénurie d'adresses IPv4. Le déploiement complet et correct d'IPv6 est une condition indispensable à une croissance durable du nombre d'utilisateurs et d'appareils, et au développement des technologies futures telles que l'Internet des objets.
IETF	Groupes de travail de zone OPS (par exemple, OPSAWG, NMOP)	Élaboration de protocoles et de bonnes pratiques pour l'exploitation, la surveillance, la gestion et le dépannage des réseaux.	Amélioration de l'efficacité opérationnelle : les normes améliorent la stabilité et la fiabilité du réseau dans les environnements où l'alimentation électrique et les ressources sont limitées. Elles sont essentielles pour professionnaliser les opérations et optimiser le trafic aux points d'échange Internet (IXP).
IRTF	NMRG (Groupe de recherche sur la gestion de réseau)	Recherche sur l'avenir à long terme de la gestion de réseau, y compris la mise en réseau autonome et l'automatisation des réseaux.	Évolutivité et pérennité : l'automatisation est essentielle pour gérer des réseaux vastes, complexes et en expansion rapide avec un personnel opérationnel limité. Cette recherche aide les opérateurs africains à évoluer vers des réseaux autogérés, plus résilients et moins coûteux à exploiter.
IETF	Zone de routage (RTG) (par exemple, IDR, PALS)	Normalisation des protocoles de routage au sein des réseaux et entre eux (par exemple, mises à jour BGP, routage par segments, LDP).	Optimisation des réseaux centraux : des protocoles de routage efficaces et modernes sont essentiels à la construction de réseaux dorsaux et de transit régionaux à haut débit et à faible latence. La participation garantit la prise en compte des besoins des réseaux africains dans l'évolution des normes d'infrastructure Internet.

Sources de données : IETF, nd / IRTF, nd

5.4.1 Initiatives concernant les défis d'engagement à l'IETF

L'IETF met en œuvre plusieurs initiatives d'intégration, principalement coordonnées par la Direction de l'éducation, du mentorat et de la sensibilisation (Education Mentoring and Outreach Directorate – EMODIR). L'EMODIR joue un rôle central dans cette démarche, en proposant des ressources et des formations adaptées à un large éventail de participants. Ces publics incluent les nouveaux arrivants, les participants en général, des groupes communautaires spécifiques et les dirigeants de l'IETF, tels que les présidents de groupes de travail (IETF 2024). Par ailleurs, l'EMODIR gère des programmes de mentorat destinés à faciliter l'intégration des nouveaux participants et leur contribution active au sein de l'IETF.

Outre cette initiative interne, l'IETF propose des programmes externes visant à faciliter la participation. Ces programmes pourraient aider les acteurs africains à combler certaines lacunes et à participer en présentiel aux réunions de l'IETF, leur permettant ainsi de développer et d'élargir leurs réseaux avec des représentants de la société civile, du monde universitaire et de l'industrie. Voici quelques exemples de ces programmes externes :

- Bourses de voyage pour la diversité de l'IETF (disponibles pour chaque réunion de l'IETF)
- Le fonds d'assistance aux déplacements du Public Interest Technology Group (PITG)
- Le programme de politique de l'IETF, soutenu par l'Internet Society

5.5 Opportunités pour l'Afrique en s'engageant auprès de l'ICANN

Cette section s'appuie sur les enseignements tirés des entretiens clés menés dans le cadre de cette étude. Ces perspectives permettent de contextualiser et d'éclairer l'analyse présentée.

5.5.1 Élaboration des politiques

La participation africaine à l'élaboration des politiques de l'ICANN peut être considérablement renforcée par un engagement actif au sein des Organismes de Soutien et des Comités Consultatifs de l'ICANN selon les EIC. Les voies spécifiques pour une implication plus importante incluent l'adhésion à l'ALAC pour représenter les utilisateurs individuels d'Internet, au GNSO et au ccNSO pour un dialogue concernant les domaines de premier niveau de code pays. Un interviewé a souligné l'importance pour les acteurs africains de former proactivement des coalitions avec d'autres groupes et de suivre constamment la mise en œuvre des politiques afin d'en évaluer l'impact et d'identifier les conséquences imprévues.

L'ICANN encourage activement la participation de nouveaux membres en leur proposant diverses ressources pour débutants. Plus précisément, les nouveaux venus peuvent approfondir leurs connaissances fondamentales des concepts de l'ICANN, de l'élaboration des politiques et du DNS grâce aux cours interactifs disponibles sur la plateforme ICANN Learn. Une introduction structurée au rôle et à l'écosystème de l'ICANN est également proposée via la série de webinaires « ICANN pour débutants ». Par ailleurs, il est conseillé aux nouveaux participants d'identifier et de s'impliquer activement au sein des communautés de l'ICANN qui correspondent à leurs intérêts politiques spécifiques.

5.6 Opportunités pour l'Afrique en s'engageant au sein de l'UIT

Groupes d'étude et groupes de discussion

Les acteurs africains ont la possibilité de s'impliquer activement en rejoignant les Commissions d'Études de l'UIT et en y contribuant. Ces Commissions d'Études constituent les principaux forums où sont formulées les normes techniques et les recommandations. Les acteurs africains, en particulier les délégués des États Membres, peuvent apporter leur contribution sur des questions telles que l'accessibilité, l'abordabilité et l'impact sociétal plus large de la technologie. À chaque CMDT, CMR ou AMNT, les États Membres définissent les questions d'étude clés qui guident les travaux des groupes pendant une période de quatre ans. Ces questions couvrent un large éventail de sujets, allant du déploiement du haut débit et de la cybersécurité à la santé en ligne et à l'impact environnemental. Les Commissions d'Études se réunissent régulièrement pour permettre à leurs membres d'apporter leur expertise, de partager des études de cas et de débattre des solutions. Sur la base de leurs conclusions, ils élaborent des lignes directrices et des recommandations qui constituent des ressources précieuses pour les pays et les organisations qui mettent en œuvre des projets et des politiques dans le domaine des TIC.

En complément des Commissions d'Études, les Groupes de Travail de l'UIT enrichissent le programme de travail de ces Commissions en offrant un cadre de travail alternatif pour l'élaboration rapide de spécifications dans leurs domaines respectifs. Les Groupes de Travail sont désormais largement utilisés pour répondre aux besoins émergents, lorsqu'ils ne sont pas couverts par une Commission d'Étude existante. La principale différence entre les Commissions d'Études et les Groupes de Travail réside dans la plus grande autonomie dont bénéficient ces derniers quant à leur organisation. Les Groupes de Travail peuvent être créés très rapidement, ont généralement une durée limitée et peuvent choisir leurs propres méthodes de travail, leur structure de leadership, leur financement et leurs livrables. Cela peut offrir aux parties prenantes l'opportunité de sensibiliser le public à des problématiques spécifiques.

Certaines Commissions d'Études attirent davantage de participants des pays en développement, notamment d'Afrique, en raison de leurs travaux sur les questions sociales. Il s'agit notamment de la Commission d'Étude 9 de l'UIT-T (réseaux de télévision et de câble à haut débit), de la Commission d'Étude 20 de l'UIT-T (Internet des objets et villes intelligentes), de la Commission d'Étude 1 de l'UIT-D (environnement favorable au développement des TIC) et des Commissions d'Études 1 et 2 de l'UIT-D (applications des TIC et cybersécurité). Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive des Commissions d'Études de l'UIT-T particulièrement pertinentes pour l'Afrique.

Tableau 17 : Groupes d'étude de l'UIT-T pertinents pour la région Afrique

Groupe d'étude	Sujets abordés
UIT-T CE2	Aspects opérationnels de la fourniture de services, de la numérotation, du routage et des réseaux : la CE2 traite des aspects opérationnels des réseaux et services de télécommunications, notamment la numérotation, le routage, la gestion de réseau, la qualité de service et l'interopérabilité. Il travaille à l'élaboration de normes pour un fonctionnement efficace des réseaux, la fourniture de services et l'interconnexion entre différents réseaux.
UIT-T CE3	Questions économiques et politiques ; responsable des principes tarifaires et comptables des télécommunications internationales. La commission étudie également l'impact économique et réglementaire d'Internet, des nouveaux services (comme les OTT) et de la convergence des services et des infrastructures. Il vise à élaborer des modèles et des cadres réglementaires pour accompagner ces évolutions.
UIT-T CE5	La commission Environnement, CEM et Économie circulaire élabore des normes relatives à la compatibilité électromagnétique (CEM), à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques et à la protection contre la foudre. Il s'intéresse également au rôle des TIC dans la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'efficacité énergétique et la gestion des déchets électroniques afin de soutenir une économie circulaire.
UIT-T CE9	La Commission d'Étude « Câble et télévision à haut débit » travaille sur les normes internationales relatives aux réseaux de télévision et de câble à haut débit. Remarque : Pour la période d'étude 2025-2028, cette commission sera fusionnée avec la CE16 pour former une nouvelle Commission d'Étude, la CE21.
UIT-T CE11	Le service Protocoles, Tests et Lutte contre la contrefaçon élabore les exigences de signalisation, les protocoles et les spécifications de test pour les réseaux de télécommunications. Une part importante de son travail consiste à lutter contre les dispositifs contrefaits et volés en établissant des exigences et des cadres techniques, tels qu'un registre centralisé d'identité des équipements (CEIR). Il traite également de la sécurité de la signalisation.
UIT-T CE12	Performance, QoS et QoE ; cette commission est responsable des normes relatives à la performance, à la qualité de service (QoS) et à la qualité d'expérience (QoE). Ses travaux couvrent l'ensemble de la chaîne de communication, des terminaux et réseaux, aux services tels que la voix, la diffusion vidéo en continu et la réalité augmentée (RA). Elle élabore également des recommandations pour l'utilisation de l'apprentissage automatique afin de prédire la QoS et de gérer les performances du réseau.
UIT-T CE13	Le projet Future Networks étudie les exigences, les architectures et les capacités des futurs réseaux. Ses travaux portent notamment sur la virtualisation, l'intelligence artificielle (IA), l'apprentissage automatique, les réseaux quantiques et les infrastructures TIC de confiance. Il étudie également la convergence des réseaux fixes, mobiles et satellitaires, ainsi que les aspects liés à la mise en réseau des réseaux de distribution de clés quantiques (QKDN).
UIT-T CE15	La commission Transport, Accès & Développement Local élabore des normes internationales pour l'infrastructure mondiale des communications. Cela inclut les réseaux de transport optique (OTN), les réseaux d'accès par fibre optique et cuivre (comme GPON et DSL) et les réseaux domestiques. Elle travaille également sur la gestion des réseaux, leur résilience et la reprise après sinistre.

Groupe d'étude	Sujets abordés
UIT-T CE20	Internet des objets, villes et communautés intelligentes : ce domaine élabore des normes internationales pour l'Internet des objets (IoT) et les villes et communautés intelligentes (SC&C). Ses travaux portent notamment sur l'interopérabilité, les cadres architecturaux, l'analyse, le partage et la gestion des données. Il aborde également la sécurité, la confidentialité et la fiabilité des systèmes IoT et établit des indicateurs clés de performance (KPI) pour évaluer les initiatives de villes intelligentes.

Source des données : UIT, 2025.

Engagement régional

Les acteurs africains peuvent également s'engager auprès de l'UIT par le biais de ses bureaux régionaux et sous-régionaux, qui offrent des possibilités d'action localisée sur les questions de télécommunications propres à chaque région. Les nouveaux membres souhaitant collaborer avec l'UIT peuvent accroître leur efficacité en se concentrant sur des domaines d'intérêt spécifiques relevant du mandat de l'UIT. Il est essentiel d'établir des relations avec les parties prenantes concernées. Développer une expertise des processus de l'UIT et des questions de télécommunications, ainsi que communiquer clairement ses préoccupations et recommandations, contribuent à la réussite de cet engagement.

5.7 Opportunité pour l'Afrique en s'engageant auprès du Forum sur la Gouvernance de l'Internet

Réunions annuelles du FGI et travaux intersessions

L'un des principaux moyens pour les acteurs africains de s'impliquer dans le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) est de participer aux réunions annuelles mondiales du FGI. Ces rencontres rassemblent des représentants des gouvernements, du secteur privé, de la communauté technique, du monde universitaire et de la société civile afin de débattre des enjeux cruciaux de la gouvernance de l'Internet. Les participants peuvent également contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour et à la planification du FGI par le biais du Groupe Consultatif Multipartite (GCM). Lors du FGI lui-même, les membres peuvent assister et intervenir dans les sessions, les ateliers et les événements principaux, en ligne comme en présentiel. Ils peuvent également organiser des événements parallèles ou des séances de réseautage pour mettre en avant leurs points de vue et leurs priorités. Les réunions annuelles offrent aussi la possibilité de participer à des forums ouverts et à des coalitions dynamiques – dont les travaux se poursuivent tout au long de l'année – favorisant la collaboration et le partage des connaissances entre les différents acteurs. Les coalitions dynamiques, par exemple, se concentrent sur des sujets tels que l'accessibilité, la blockchain et les droits numériques, offrant ainsi la possibilité de rejoindre des groupes existants ou d'en proposer de nouveaux. En contribuant aux publications des coalitions, telles que les rapports ou les lignes directrices, les membres peuvent contribuer à façonner le débat sur les enjeux prioritaires de la gouvernance de l'Internet et impulser des changements significatifs. Les membres peuvent nouer des partenariats avec d'autres parties prenantes pour co-organiser des événements ou des initiatives, participer à d'autres travaux intersessions tels que des réseaux de politiques ou des forums de bonnes pratiques, et partager leurs points

de vue dans des productions collaboratives telles que des recommandations politiques ou des déclarations communes.

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) propose des options de participation en ligne, favorisant ainsi une plus large implication des différentes parties prenantes. Les membres peuvent participer aux événements via des outils en ligne et des diffusions en direct, soumettre des questions ou des commentaires à distance et intervenir sur les forums et les réseaux sociaux. Cette flexibilité permet à chacun de contribuer aux travaux du FGI, quelles que soient les contraintes géographiques ou financières.

Initiatives nationales, régionales et jeunesse du FGI

Soulever les enjeux de gouvernance de l'Internet à l'échelle régionale, voire nationale, permettrait non seulement de renforcer la pertinence des initiatives, mais aussi de mieux faire progresser les priorités régionales et de contribuer à la résolution des défis nationaux et régionaux majeurs. Un expert a expliqué comment un membre ghanéen a acquis une plus grande visibilité et s'est positionné stratégiquement comme un partenaire respecté auprès des autres gouvernements et du secteur privé grâce à sa participation active à l'organisation d'un Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) local. Les résultats et les recommandations issus de ces initiatives peuvent ensuite être partagés lors du FGI mondial, garantissant ainsi que les perspectives locales enrichissent les débats plus larges. Cette approche décentralisée permet aux membres d'aborder les problématiques particulièrement pertinentes pour leurs communautés tout en contribuant au dialogue mondial sur la gouvernance de l'Internet.

5.8 Conclusion

Cette section a examiné les principaux moyens par lesquels les acteurs africains peuvent participer activement aux processus essentiels de gouvernance de l'Internet, notamment au sein de l'IEEE, du W3C, du FGI, de l'IETF, de l'ICANN et de l'UIT. Elle a également abordé les obstacles rencontrés lors de l'engagement auprès de ces communautés techniques et mis en lumière des initiatives telles qu'EMODIR et les bourses de voyage visant à renforcer la participation. En identifiant stratégiquement les points d'entrée, en renforçant les capacités et en promouvant la collaboration, les acteurs peuvent accroître leur influence et contribuer de manière significative à l'évolution de la gouvernance de l'Internet. Ceci garantit que le cadre de gouvernance reflète la diversité des besoins et des valeurs des communautés du monde entier, favorisant ainsi un avenir numérique plus équitable et inclusif.

Section 6 : Impact des technologies émergentes sur la gouvernance de l'internet et les politiques en Afrique

Cette section examine l'impact des technologies émergentes sur la gouvernance de l'internet et les politiques publiques en Afrique. Les cadres de gouvernance africains actuels, conçus principalement pour favoriser l'expansion de la connectivité, sont inadaptés pour appréhender les défis éthiques, réglementaires et stratégiques complexes posés par la numérisation, la prise de décision algorithmique et l'hyperconnectivité. S'appuyant sur les priorités régionales définies à l'UIT par les États Membres africains, les stratégies nationales et les dialogues multipartites, elle souligne l'impératif de réponses politiques adaptatives, respectueuses des droits et harmonisées afin de permettre à l'Afrique de tirer parti de la transformation technologique pour un développement équitable et de conserver la maîtrise de son avenir numérique.

6.1 Introduction

L'écosystème internet mondial est en pleine transformation, impulsée par des technologies émergentes telles que l'IA, l'IdO, la blockchain et le métavers. Ces technologies recèlent un immense potentiel de transformation pour l'Afrique. Selon Oloyede et al. (2024), l'économie numérique pourrait profondément remodeler le continent africain en permettant la mise en place d'infrastructures intelligentes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, en promouvant la finance numérique, en améliorant l'agriculture de précision et en modernisant divers autres secteurs. Cette transformation numérique dépend toutefois crucialement d'infrastructures TIC robustes, notamment d'internet, accessibles grâce à un large éventail de technologies, y compris les technologies nouvelles et émergentes.

Les travaux de Weber (2015) soulignent l'urgence de repenser la gouvernance et les cadres politiques traditionnels de l'Internet. En effet, certaines technologies émergentes et en constante évolution soulèvent des questions complexes et pressantes concernant le coût de l'accès à Internet, la souveraineté des données, la cybersécurité, l'éthique numérique, les flux transfrontaliers de données et l'état de préparation des infrastructures (Okolo, Chinasa T., 2024). Face à l'essor de ces technologies qui transforment l'économie numérique, la nécessité d'une gouvernance efficace et adaptative se fait de plus en plus pressante. Historiquement, la politique numérique africaine s'est concentrée sur le développement de la connectivité de base pour les télécommunications et les TIC. Or, l'essor des technologies émergentes exige une évolution vers des cadres de gouvernance plus sophistiqués, capables de relever des défis multidimensionnels tels que l'accessibilité financière d'Internet, l'éthique des données, la souveraineté numérique et les déficits réglementaires (Drake, William J., Cerf G. Vinton et Wolfgang Kleinwächter, 2016). Sans réformes réglementaires opportunes et adaptatives, la diffusion de l'IA et d'autres outils émergents pourrait entraîner une perte de contrôle sur les données des citoyens, notamment au profit des géants technologiques étrangers.

De plus, le coût élevé de l'accès à Internet demeure un obstacle majeur à l'adoption généralisée des technologies. Les Africains paient actuellement trois à cinq fois plus cher pour accéder à Internet que les populations d'autres régions (West, Darrell M., 2015), une disparité qui compromet la souveraineté numérique nationale et les objectifs de développement inclusif. Par conséquent, le principal défi ne consiste plus seulement à

combler le fossé numérique. L'impératif central est désormais de gérer les mutations de gouvernance qu'exigent les technologies intrinsèquement dépendantes de flux massifs de données, de processus décisionnels algorithmiques opaques et de systèmes hyperconnectés.

Certaines de ces technologies nouvelles et émergentes amplifient les vulnérabilités existantes, telles que la fragmentation réglementaire et la cybersécurité. L'érosion potentielle de la souveraineté numérique au profit de plateformes externes, la normalisation de la surveillance algorithmique et le risque d'une « gouvernance par défaut » face à une innovation plus rapide que les politiques publiques constituent également un défi. En effet, sur tout le continent, l'adoption rapide des outils numériques dépasse souvent la capacité des gouvernements et des instances régionales à établir des structures de gouvernance de l'Internet cohérentes et harmonisées.

6.2 Les technologies émergentes redessinent le paysage

Intelligence artificielle

L'Intelligence Artificielle (IA) s'impose de plus en plus comme un pilier de l'innovation numérique dans des secteurs africains tels que la santé, l'agriculture et l'administration publique. Par exemple, le Rwanda et le Ghana ont tiré parti d'applications basées sur l'IA pour améliorer l'accès aux soins de santé en milieu rural et optimiser la prestation des services publics, démontrant ainsi le potentiel de l'IA pour réduire les inégalités de développement. La stratégie globale du Kenya en matière d'IA (2025-2030) met l'accent sur les priorités de gouvernance, notamment la protection des données, la cybersécurité et le déploiement éthique des technologies d'IA (Cooper et al., 2025). La stratégie continentale de l'Union Africaine en matière d'IA préconise quant à elle des systèmes d'IA inclusifs, adaptés aux contextes socio-économiques africains (Bayingana, M., 2020). Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière de capacités de mise en œuvre et d'inégalités de capacités technologiques entre les pays. La gouvernance de l'IA en Afrique exige donc des cadres robustes qui non seulement encouragent l'innovation, mais garantissent également les droits humains, la transparence et la responsabilité.

Internet des objets (IdO)

L'Internet des Objets (IdO) se développe rapidement en Afrique, facilitant des applications novatrices telles que le comptage intelligent pour les services publics et la surveillance environnementale en agriculture. Ces technologies promettent des gains d'efficacité et une prise de décision plus éclairée grâce aux données. Cependant, la gouvernance de l'IdO est entravée par des environnements réglementaires fragmentés. En effet, de nombreuses politiques nationales en matière de TIC ne prévoient pas de dispositions spécifiques pour la sécurité de l'IdO et la gestion du spectre. L'absence de réglementations régionales harmonisées exacerbe ces problèmes, tout en entravant l'interopérabilité et l'application cohérente des normes (UIT, 2022). Pour tirer pleinement parti des avantages de l'IdO, les décideurs politiques africains doivent élaborer conjointement des structures de gouvernance qui prennent en compte les risques de cybersécurité, la protection de la vie privée et l'accès équitable.

Blockchain et Architectures de confiance

Les technologies blockchain, illustrées par le lancement au Nigéria de la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) eNaira en 2021 (Abdullahi, Marsuk et al., 2024), représentent un exemple de l'entrée de l'Afrique dans le domaine de la finance numérique décentralisée et des mécanismes de confiance. Le potentiel de la blockchain pour accroître la transparence, réduire les coûts de transaction et autonomiser les populations non bancarisées est largement reconnu. Néanmoins, une ambiguïté réglementaire persiste quant au statut juridique des contrats intelligents, aux préoccupations liées à la consommation d'énergie et à l'intégration de la blockchain aux systèmes financiers et juridiques existants. L'absence de cadres de gouvernance harmonisés pour la blockchain dans les pays africains freine son adoption à grande échelle et complique l'interopérabilité transfrontalière.

Métavers/Réalité étendue XR

Les technologies immersives, englobant le métavers et la réalité étendue (XR), prennent de l'ampleur dans des secteurs tels que l'éducation, la préservation du patrimoine culturel et le commerce numérique. Ces environnements virtuels créent de nouveaux espaces numériques qui remettent en question les paradigmes de gouvernance traditionnels en raison de l'ambiguïté des juridictions, de la complexité de la modération des contenus et de la gestion des droits de propriété intellectuelle (PI). Les décideurs politiques africains sont actuellement confrontés à un manque de cadres réglementaires adaptés à ces nouveaux domaines. L'élaboration de mécanismes de gouvernance inclusifs et adaptables, qui protègent les droits des utilisateurs tout en favorisant l'innovation dans les espaces virtuels, sera essentielle pour exploiter le potentiel du métavers en matière de développement socio-économique.

La 5G et les générations suivantes

Le déploiement de la 5G dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigeria inaugure une nouvelle ère de connectivité ultra-rapide, permettant des applications allant des villes intelligentes à l'automatisation industrielle. Cependant, ces déploiements ont révélé des dépendances vis-à-vis des fournisseurs de technologies étrangers et des politiques fragmentées en matière d'attribution du spectre et de gestion des infrastructures. La gouvernance des réseaux 5G implique non seulement une réglementation technique, mais aussi des enjeux liés à la souveraineté numérique nationale, à la protection des données et à la sécurité. Un engagement proactif de l'Afrique dans l'élaboration des futures normes mondiales pour la 6G et les générations suivantes sera essentiel pour garantir la préservation de la souveraineté des infrastructures et des intérêts stratégiques du continent.

Cloud et Edge Computing

Les technologies de cloud computing et d'edge computing sous-tendent de nombreux services numériques émergents en permettant le traitement des données en temps réel et le calcul distribué au plus près des utilisateurs finaux. Les applications dans l'agriculture et la télémédecine bénéficient grandement de ces architectures. Cependant, la dépendance à l'égard de fournisseurs multinationaux de services cloud risque de perpétuer le contrôle externe des données africaines. Ceci soulève des questions cruciales concernant la souveraineté des données, la sécurité nationale et la dépendance économique. Les gouvernements africains sont donc confrontés au défi d'élaborer des politiques incitant à la

croissance de centres de données locaux et d'infrastructures edge, garantissant ainsi le maintien de la souveraineté numérique tout en favorisant l'innovation technologique.

Services de communication vocale par satellite et d'accès Internet haut débit

Les satellites offrent désormais des services de téléphonie et d'accès à Internet haut débit. Des initiatives comme Starlink de SpaceX proposent des solutions prometteuses pour réduire la fracture numérique en assurant la connectivité dans les régions isolées et mal desservies. Cependant, ces technologies complexifient les cadres de gouvernance traditionnels, historiquement axés sur les infrastructures terrestres. Des questions telles que les licences, la gestion du spectre, l'attribution des adresses IP et la réglementation transfrontalière exigent de nouvelles approches de la gouvernance numérique. Les instances de régulation africaines doivent collaborer à l'échelle régionale afin d'élaborer des politiques cohérentes qui protègent la souveraineté nationale tout en tirant parti des avantages de la connectivité satellitaire.

Systèmes d'Identité Numérique

Les systèmes d'identité numérique, de plus en plus expérimentés en Afrique, visent à améliorer l'accès aux services publics et privés grâce à l'identification biométrique et numérique. Ces systèmes facilitent la prestation de services, l'inclusion financière et les initiatives relative à l'e-administration. Cependant, des inquiétudes subsistent quant à la surveillance, l'exclusion et l'utilisation abusive potentielle des données personnelles. Les cadres de gouvernance régissant l'identité numérique doivent inclure des évaluations d'impact obligatoires, des mécanismes de transparence et des garanties juridiques protégeant les droits individuels et assurant un accès équitable. Relever ces défis de gouvernance est essentiel pour éviter la marginalisation numérique et instaurer la confiance dans les écosystèmes d'identité nationaux.

Réseaux privés virtuels (VPN)

Les VPN représentent une évolution technologique majeure, bien que souvent négligée, avec des implications profondes pour la gouvernance de l'Internet en Afrique. Ces VPN, qui chiffrent le trafic des utilisateurs et le font transiter par des serveurs situés dans d'autres juridictions, sont utilisés à diverses fins, notamment pour renforcer la sécurité personnelle, accéder à des contenus géo-restreints et contourner les restrictions ou la censure de l'Internet imposées par les États (Schuls, W., & Hoboken, J. V., 2016). Cette technologie remet directement en question les modèles traditionnels de gouvernance de l'Internet, fondés sur le territoire. Pour les régulateurs africains, l'utilisation généralisée des VPN crée un double défi de gouvernance. D'une part, les VPN sont un outil essentiel pour les journalistes, les militants et les entreprises, leur permettant de protéger leurs communications sensibles contre l'interception et de maintenir leur accès à Internet pendant les coupures d'Internet imposées par les États, garantissant ainsi le respect des droits numériques et la continuité de leurs activités (Bloggers of Zambia et al. v. AG, 2021 ; Jensen, M., 2006). En revanche, ils compliquent l'application des lois nationales relatives à la réglementation des contenus, à la fiscalité, à la localisation des données et à la cybersécurité en masquant l'activité et la localisation des utilisateurs aux autorités nationales. Cette érosion de la visibilité juridictionnelle impose une réévaluation des mécanismes de gouvernance fondés sur le contrôle géographique. Une

politique africaine cohérente concernant les VPN doit donc composer avec cette tension, en reconnaissant potentiellement leur rôle dans la protection de la vie privée et de l'accès à Internet, tout en élaborant des cadres nuancés et respectueux des droits pour répondre aux préoccupations légitimes en matière de sécurité, sans recourir à des interdictions pures et simples, souvent inefficaces et attentatoires aux droits.

6.3. Technologies émergentes et tensions liées à Internet en Afrique

Les technologies émergentes mettent en lumière des tensions pratiques en matière de gouvernance à travers le monde, mais nous nous concentrons ici sur un contexte africain diversifié. Par exemple, l'initiative eNaira au Nigéria illustre l'interaction complexe entre innovation financière et souveraineté. Bien que la monnaie numérique de banque centrale vise à améliorer l'inclusion financière, les problèmes liés à la transparence des algorithmes et à l'adéquation du contrôle réglementaire ont limité la confiance du public et son adoption. Ce cas souligne l'équilibre délicat que les gouvernements doivent trouver entre la promotion de l'innovation et la garantie de la responsabilité dans la finance numérique. Un autre exemple est le déploiement au Nigéria de compteurs d'électricité intelligents connectés. Ce déploiement a suscité des débats sur la protection de la vie privée des consommateurs et la propriété des données. Si ces compteurs intelligents améliorent la précision et l'efficacité de la facturation, l'absence de politiques claires concernant le contrôle et l'accès aux données des consommateurs ouvre la voie à des abus. De même, au Sénégal, les initiatives d'egde computing en milieu rural ont considérablement amélioré la prestation de services dans les communautés mal desservies, mais ont révélé des déficits en matière de politique concernant l'équité numérique et la gouvernance des données, soulignant la nécessité de cadres politiques inclusifs qui prennent en compte les droits numériques en milieu rural.

La stratégie nationale rwandaise en matière d'IA illustre une volonté de gouvernance proactive, avec des objectifs explicites d'intégration de l'IA dans des secteurs tels que l'agriculture et la santé. Cependant, des limitations institutionnelles et un niveau de préparation technologique inégal freinent sa pleine mise en œuvre. En Égypte, l'adoption de systèmes de triage hospitalier assistés par l'IA a amélioré l'efficacité des soins, mais soulève des questions cruciales de transparence et de responsabilité dans la prise de décision par l'IA, notamment lorsque le contrôle humain est limité. L'utilisation par le Zimbabwe de la technologie de reconnaissance faciale pour la sécurité des frontières met en lumière des préoccupations urgentes en matière de libertés civiles en l'absence de cadres juridiques complets, soulignant comment une adoption technologique rapide peut devancer la préparation des instances de gouvernance.

6.4 Impact des technologies émergentes sur le discours relatif à la gouvernance de l'internet en Afrique

Cette section vise à explorer comment ces technologies émergentes ont modifié l'orientation thématique, les mandats institutionnels et les résultats de gouvernance au sein des principaux forums de gouvernance de l'Internet.

Les priorités de l'Afrique à l'UIT-D

Historiquement, les priorités régionales africaines au sein de la CMDT étaient presque exclusivement axées sur les éléments fondamentaux : le développement des infrastructures, l'harmonisation des politiques, la gestion du spectre et la migration vers la radiodiffusion numérique. Ces priorités, particulièrement mises en avant lors des CMDT-10 et CMDT-14, reflétaient le stade de développement numérique de l'Afrique à l'époque, en s'attaquant aux déficits critiques en matière de connectivité, de capital humain et de cohérence réglementaire. Cependant, une transition notable s'est amorcée avec la CMDT-17, où l'intégration, certes modeste mais significative, de thèmes tels que l'innovation dans le haut débit, l'économie numérique, la confiance et la sécurité sur Internet a marqué le début d'une vision plus large. Cette phase a représenté un état d'esprit transitoire où l'infrastructure n'était plus une fin en soi, mais un vecteur de transformation économique et sociale.

Le changement le plus significatif s'est produit lors de la CMDT-22 (Kigali), où les priorités régionales africaines ont connu une réorientation notable. L'agenda a mis l'accent sur la transformation numérique, la cybersécurité et la mise en place d'écosystèmes d'innovation. La notion d'infrastructure a désormais été définie comme un catalyseur pour des économies et des services numériques inclusifs. Les priorités de la CMDT-22 ont mis en lumière une prise de conscience continentale : une connectivité efficace ne suffit plus sans mécanismes robustes de gestion des données, de gouvernance de l'IA, de normes éthiques et de coordination intersectorielle.

En avril 2025, lors des réunions préparatoires africaines de la CMDT-25, cette trajectoire s'est concrétisée en un véritable programme de gouvernance numérique. Pour la première fois, les priorités ont explicitement intégré la gouvernance systémique des données et de l'IA, la confiance, la cybersécurité et la résilience socio-économique. Un examen détaillé des AFR1 à AFR6 – les six piliers des Initiatives régionales africaines de 2025 – révèle une architecture de gouvernance sophistiquée.

Cette évolution suggère un élargissement du champ d'action, passant des défis techniques à des considérations de gouvernance sociopolitique. Le positionnement stratégique des technologies émergentes au cœur des initiatives de gouvernance régionale de l'UIT-D marque un tournant. Là où le contrôle des infrastructures n'est plus aussi déterminant que celui des données, des algorithmes, de la capacité de calcul et des normes, on reconnaît implicitement que ces éléments définiront la création de valeur, l'autonomie réglementaire et la souveraineté numérique dans les années à venir. Par ailleurs, on observe une réceptivité croissante des régulateurs africains aux modèles de réseaux communautaires – coopératives rurales, fournisseurs d'accès Internet locaux et fournisseurs de réseaux autochtones – notamment là où les investissements commerciaux dans les infrastructures sont absents. L'accent mis par la 25^{ème} Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-25) sur les outils de financement et la réforme du spectre offre des leviers politiques pour favoriser de tels modèles de connectivité décentralisée, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Cette approche inclusive complète les objectifs plus larges d'accessibilité financière, d'accessibilité et de gouvernance fondée sur les droits.

Tableau 18 : Évolution des priorités régionales de l'UIT-D

Édition CMDT	Priorités clés	Évolution de la gouvernance d'Internet
CMDT-10/14	Infrastructures, ressources humaines, radiodiffusion	Fondamentaux (axés sur l'accès)

CMDT-17	Haut débit, économie numérique, confiance/sécurité	Transitionnel (axé sur le socio-économique)
CMDT-22 (Kigali)	Transformation numérique, innovation, cybersécurité	Stratégique (l'infrastructure comme catalyseur)
CMDT-25	Gouvernance des données et de l'IA, confiance, résilience	Systémique (gouvernance technologique et inclusion)

Source : Résultats de recherche, 2025

Forum africain sur la Gouvernance de l'Internet (African Internet Governance Forum – AfIGF)

Entre 2018 et 2022, l'AfIGF est entré dans une phase de transition où des thèmes tels que l'IA, la 5G, l'IdO et la fintech ont pris une place prépondérante. Des événements comme l'AfIGF 2018 à Khartoum ont explicitement abordé l'économie numérique et l'innovation technologique. Ces discussions ont convergé vers la prise de conscience croissante que l'infrastructure numérique, à elle seule, ne pouvait garantir un développement équitable sans mécanismes de gouvernance prenant en compte la nature, les risques et la réglementation des technologies émergentes. En 2023, un nouveau paradigme a émergé. Lors de l'AfIGF et du Forum de coopération numérique du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), la gouvernance de l'IA, les flux transfrontaliers de données et la responsabilité des plateformes ne sont plus des sujets périphériques, mais des éléments centraux pour façonner l'avenir numérique. Les sessions ont exploré l'influence de l'IA sur la prestation de services publics, les élections et l'éducation, soulignant l'urgence de développer des cadres continentaux traitant de l'utilisation éthique, des biais linguistiques locaux, de la protection des données et de la cybercriminalité transfrontalière.

Le Forum africain sur la Gouvernance de l'Internet de 2025 à Dar es Salaam a encore accentué cette évolution. Il a proposé des dialogues de haut niveau sur « L'IA et l'IdO pour la prochaine génération africaine », plaçant l'innovation des jeunes, la résilience climatique et l'éthique des données au cœur des stratégies numériques régionales. Surtout, il a également témoigné d'une consolidation institutionnelle : l'adoption de la Stratégie continentale pour l'IA et du Pacte numérique africain par les ministres des TIC en 2024 a démontré un renforcement de la coordination continentale en matière de gouvernance des technologies émergentes.

Tableau 19 : Évolution des domaines d'intervention de l'AfIGF

Période	Accent	Technologies	Problèmes de gouvernance
2010–2014	Infrastructure, accès	Mobile, IoT	Minimal
2015–2018	Dialogue politique	IA naissante, fintech	Inclusion, réglementation
2019–2022	Innovation technologique	IA, 5G, LEO	Éthique, confiance, sécurité
2023–2025	Gouvernance technologique stratégique	IA, blockchain, IoT	Souveraineté des données, identité, inclusion

Source ; Résultats de Recherche, 2025

L'évolution de l'AfIGF offre cinq enseignements clés :

1. Changement stratégique : les technologies émergentes sont passées de sujets périphériques à des thèmes centraux de gouvernance.

2. Convergence des politiques : les politiques nationales et régionales s'appuient désormais sur les résultats de l'AfIGF, favorisant ainsi des cadres harmonisés.
3. Jeunesse et innovation : Mettre l'accent sur l'innovation menée par les jeunes positionne les technologies émergentes comme un vecteur de croissance.
4. Dialogue intersectoriel : Le discours intègre désormais l'agriculture, la finance, la santé et l'éducation.
5. Cadres éthiques : les discussions mettent de plus en plus l'accent sur l'équité algorithmique, la transparence,

Comité technique spécialisé de l'UA sur la communication et les TIC (UA-STC-CICT) (UA-STC-CICT) s'est initialement concentré sur les infrastructures TIC, l'harmonisation des politiques et les cadres de transformation numérique continentaux, tels que la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030). Face à l'importance croissante des technologies émergentes, le comité a développé des mécanismes normatifs, comme la stratégie continentale en matière d'IA, les cadres éthiques pour l'IA et les initiatives de souveraineté des données, en les intégrant à l'architecture politique de l'UA (Njoroge, JW (2024)). Cet organe, initialement une entité de coordination technique, est devenu une institution continentale fondamentale qui façonne l'écosystème politique africain en matière d'IA, de gouvernance des données et d'écosystèmes d'innovation.

Forum des Nations Unies sur la Gouvernance de l'Internet (FGI des Nations Unies)

La participation africaine au Forum des Nations Unies sur la Gouvernance de l'Internet a très tôt priorisé l'inclusion numérique, la connectivité et le renforcement des capacités, reflétant ainsi les besoins de développement du continent. Avec l'essor des technologies émergentes après 2018, les acteurs africains ont pris l'initiative des discussions sur les biais algorithmiques, l'équité de l'IA, l'inclusion linguistique dans les modèles d'IA et les critiques des cadres politiques mondiaux en matière d'IA, positionnant l'Afrique comme un acteur de la normalisation mondiale plutôt que comme un simple bénéficiaire passif des politiques (Wakunuma, Kutoma et al., 2022). Le continent est passé du statut de pays confronté à des défis de développement à celui de fer de lance du dialogue sur une gouvernance de l'IA éthique et inclusive au niveau mondial. Le Pacte numérique mondial (GDC) des Nations Unies et le processus d'examen du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)+20 constituent une plateforme essentielle pour permettre à l'Afrique de passer d'un rôle de simple assujettissement des normes à celui de leur élaboration. Ces processus visent à établir de nouveaux principes pour un « avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tous » (Nations Unies, 2023).

6.5 L'impact des technologies émergentes sur la gouvernance de l'Internet

Au fil des ans, la gouvernance de l'Internet s'est ancrée dans des modèles territoriaux, où différents acteurs gèrent des aspects spécifiques de l'architecture du réseau. Dans ce modèle, les blocs d'adresses IP sont attribués à des registres régionaux, les licences de télécommunications sont autorisées par les autorités nationales de régulation et le contrôle des contenus est encadré par les législations nationales. Cette architecture reflétait un monde où la connectivité était essentiellement terrestre, les itinéraires de trafic géographiquement prévisibles et l'autorité juridictionnelle pouvait s'exercer par le contrôle des infrastructures physiques. Les technologies émergentes érodent aujourd'hui ces

fondements. Le changement qui en résulte n'est pas seulement technique, mais aussi structurel, soulevant des questions de souveraineté, de responsabilité et d'inclusion dans un écosystème numérique en pleine mondialisation. Cette section examine l'un des exemples les plus éloquentes de cette perturbation avant d'aborder plus largement ses implications en matière de gouvernance. En analysant à la fois les risques et les opportunités stratégiques que présentent ces changements, il devient possible d'envisager des modèles de gouvernance moins contraints par la géographie et davantage axés sur la fonctionnalité : équité et résilience dans un internet post-territorial.

Perturbations structurelles

L'architecture actuelle de gouvernance de l'Internet, fondée sur les principes de multipartisme, de normalisation technique et de coordination géographique, est de plus en plus perturbée par les technologies émergentes. Ces dernières redéfinissent non seulement l'infrastructure physique et logique d'Internet, mais remettent également en cause des conceptions établies de longue date concernant la juridiction, la souveraineté, l'accès et la responsabilité. La prolifération des satellites en orbite basse (LEO), des réseaux natifs cloud, de l'intelligence artificielle et des technologies décentralisées pousse les cadres de gouvernance à leurs limites. Ces perturbations se manifestent par trois transformations majeures :

Fluidité juridictionnelle

Les services Internet par satellite tels que Starlink (SpaceX), OneWeb et Project Kuiper (Amazon) introduisent un changement de paradigme dans l'attribution des adresses IP et l'application de la juridiction. Contrairement aux réseaux terrestres traditionnels, les systèmes satellitaires offrent une connectivité mondiale via une infrastructure non terrestre, s'affranchissant ainsi de la nécessité d'adresses IP locales. Dans le modèle traditionnel, les adresses IP sont distribuées régionalement par les RIR (Regional Internet Registry) en fonction de la situation géographique des utilisateurs. Ce modèle a favorisé la mise en place de réglementations spécifiques à chaque juridiction. Cependant, les fournisseurs de services satellitaires attribuent souvent les adresses IP à l'échelle mondiale. Par exemple, un utilisateur au Nigéria ou au Kenya utilisant Starlink peut se voir attribuer une adresse IP enregistrée aux États-Unis ou en Europe. Cette pratique compromet les réglementations de contenu spécifiques à chaque région, complexifie la juridiction en matière de cybercriminalité et entrave le contrôle gouvernemental et la souveraineté numérique. Ce découplage entre géographie et identité IP soulève des défis de gouvernance, tels que :

- Difficultés d'application : les organismes de réglementation nationaux peinent à imposer les lois fiscales, les licences ou les lois relatives au contenu.
- Sécurité et surveillance : les forces de l'ordre perdent en visibilité sur l'activité numérique intérieure.
- Résistance aux coupures : L'architecture satellitaire entrave la mise en œuvre de coupures ou de filtrages d'Internet imposés par l'État.

Cependant, ces perturbations s'accompagnent d'opportunités pour repenser les choses de manière constructive. L'internet par satellite comble rapidement les gaps en matière de connectivité dans les régions rurales et mal desservies d'Afrique, en fournissant un accès haut débit là où les réseaux terrestres ont échoué. L'utilisation d'adresses IP attribuées à l'échelle mondiale, plutôt que de signifier une perte de contrôle, pourrait indiquer un

nouveau paradigme de gouvernance qui privilégie la gouvernance fonctionnelle (résilience technique, confidentialité, disponibilité) au détriment du contrôle territorial.

En outre, les perturbations de la gouvernance causées par les technologies mondiales soulignent la nécessité opérationnelle et économique de développer une infrastructure Internet locale robuste, en particulier des points d'échange Internet (IXP). Les IXP sont des lieux physiques où plusieurs réseaux se rencontrent pour échanger du trafic au niveau local. Lorsque les réseaux africains se connectent aux IXP locaux, plutôt que d'acheminer les e-mails ou les appels vidéo nationaux via des serveurs situés en Europe ou en Amérique du Nord, ils réduisent la latence, diminuent les coûts de connectivité, améliorent l'expérience utilisateur et renforcent la résilience du réseau (Internet Society, 2020). La promotion des IXP est donc une stratégie opérationnelle essentielle pour affirmer une certaine souveraineté numérique. Elle permet de maintenir le trafic local à l'intérieur des frontières nationales ou régionales, le soumettant ainsi aux lois et réglementations locales et réduisant les dépendances externes. Il s'agit d'une réponse concrète aux défis posés par les réseaux satellitaires et les services cloud mondiaux. Des initiatives telles que l'Association Africaine des IXP (AF-IX) et le soutien de l'UA aux IXP régionaux sont fondamentales pour construire une infrastructure Internet africaine plus résiliente, plus abordable et plus gouvernable, contrant directement les forces centrifuges des technologies émergentes.

Centralisation du contrôle

L'intelligence artificielle et le cloud computing centralisent le contrôle des infrastructures numériques et la gouvernance des contenus. L'IA intervient désormais à des niveaux critiques de la pile Internet, notamment dans la modération des contenus, la gestion du trafic, les protocoles de sécurité et l'analyse prédictive. Ces systèmes d'IA, largement exploités par une poignée d'entreprises technologiques mondiales (par exemple Meta, Google, Microsoft, Amazon), fonctionnent souvent comme des gardiens transnationaux opaques. Leurs algorithmes déterminent quels contenus sont visibles, lesquels sont prioritaires et lesquels sont restreints, le tout en dehors des cadres réglementaires traditionnels. La plupart de ces services sont régis par les politiques de leur pays d'origine (par exemple, les États-Unis), laissant aux États africains peu de recours pour exiger la transparence, l'équité ou l'adaptation régionale. La dépendance à l'égard du cloud hyperscale exacerbe encore la concentration du contrôle. Même lorsqu'il existe des centres de données africains, le trafic est souvent acheminé via des serveurs situés en Europe ou aux États-Unis, ce qui limite le contrôle national sur les flux de données, la surveillance et la politique de cybersécurité.

Décentralisation et fragmentation

Contrairement aux technologies centralisées, les systèmes décentralisés tels que le DNS basé sur la blockchain (par exemple, Ethereum Name Service, Handshake) et l'informatique de périphérie fragmentent l'écosystème de gouvernance. Ces technologies permettent la création de systèmes de noms et de protocoles de communication qui existent en dehors du système de noms de domaine (DNS) contrôlé par l'ICANN et des hiérarchies traditionnelles des fournisseurs d'accès à Internet. Si ces outils peuvent favoriser la résilience et l'autonomie locale, ils soulèvent également des questions complexes de gouvernance.

- Comment les conflits sont-ils résolus dans les espaces de noms décentralisés ?
- Qui est responsable de la modération des contenus ou des activités illégales sur les réseaux basés sur la technologie blockchain ?

- Comment les États peuvent-ils réguler les nœuds de calcul en périphérie fonctionnant de manière indépendante ?

Ces technologies risquent de créer des « splinternets », c'est-à-dire des sous-réseaux incompatibles régis par des normes, des protocoles ou des autorités contradictoires. L'absence d'interopérabilité et de responsabilité pourrait nuire au caractère universel et ouvert de l'internet.

Tableau 20 : Impact des technologies émergentes sur les structures de gouvernance de l'internet

Technologies émergentes	Domaine de gouvernance concerné	Impacts	Exemples
Internet par satellite LEO	Attribution de la propriété intellectuelle, juridiction	Inadéquation entre l'adresse IP et la géolocalisation, perte de contrôle national, lacunes en matière d'application de la loi au niveau transfrontalier	Les adresses IP Starlink en Afrique sont liées aux allocations américaines.
Intelligence artificielle	Politique de contenu, infrastructure	Modération opaque, gouvernance algorithmique par des acteurs privés étrangers	Meta et filtres de contenu Google AI
Blockchain et DNS décentralisé	Systèmes de dénomination, autorité légale	Fragmentation du DNS, absence de mécanismes de résolution des litiges	Poignée de main, service de noms Ethereum (ENS)
Infrastructure native du cloud	Souveraineté des infrastructures	Dépendance au cloud, routage des données transfrontalières	Microsoft achemine le trafic africain via l'Europe.
Technologies quantiques et post-quantiques	Chiffrement, sécurité	Nouvelles normes de sécurité, dévaluation des systèmes de confiance traditionnels	Les efforts du groupe d'étude 17 de l'UIT-T sur le chiffrement post-quantique

6.6 Principaux défis de gouvernance dans le paysage technologique émergent de l'Afrique

L'adoption par le continent de technologies émergentes telles que l'IA, la biométrie, la blockchain et l'internet par satellite court-circuite souvent les étapes de développement traditionnelles, un phénomène communément appelé « saut technologique ». Si ce saut technologique offre la possibilité de combler des gaps persistants, il soulève également d'importants défis de gouvernance en raison d'écosystèmes institutionnels sous-développés, d'infrastructures réglementaires fragiles et de dépendances externes. Le paysage technologique africain est marqué par une double réalité : d'une part, il abrite certaines des économies numériques à la croissance la plus rapide et des solutions mobiles les plus innovantes au monde ; d'autre part, il est confronté à des vulnérabilités structurelles liées à l'exclusion numérique, à la cybersécurité, aux retards réglementaires et à un contrôle souverain limité sur les infrastructures numériques. Cette section explore les principaux défis de gouvernance qui définissent actuellement la trajectoire technologique émergente du continent.

Retard réglementaire et déficits institutionnels

L'un des défis structurels les plus urgents de l'évolution numérique en Afrique réside dans le décalage croissant entre le rythme de l'innovation technologique et la réactivité des cadres

réglementaires et de gouvernance. Les nouvelles technologies, telles que l'IA générative, les systèmes autonomes et les plateformes fintech, évoluent rapidement, dépassant souvent la capacité des gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques et éthiques appropriés. En 2024, seuls cinq pays africains sur 54 – le Kenya, le Rwanda, l'Afrique du Sud, Maurice et l'Égypte – avaient publié des stratégies nationales de gouvernance de l'IA (Preko, M. et Boateng, S. L., 2025). L'absence de tels cadres dans la plupart des pays révèle un vide politique à un moment où l'IA s'intègre à des systèmes critiques comme le diagnostic médical, l'évaluation des risques financiers et la surveillance. Cette inertie réglementaire est aggravée par une grave pénurie de compétences au sein des institutions publiques. Les recherches indiquent que moins de 20 % des organismes de réglementation africains possèdent des connaissances suffisantes en IA, en blockchain ou en science des données, ce qui entrave l'efficacité de l'élaboration et de l'application des politiques. Par conséquent, les politiques ont tendance à être réactives, fragmentaires et souvent obsolètes au moment de leur mise en œuvre. De plus, les capacités de contrôle restent faibles. Par exemple, la Commission nationale nigériane de protection des données (National Data Protection Commission – NDPC) a indiqué avoir enquêté sur moins de 5 % des violations de données en 2023 en raison de financements et de personnel limités (Juma, Isaac et Bukola Faturoti, 2025).

Ce manque de réglementation compromet la confidentialité des données et la protection des consommateurs, et réduit la confiance du public dans les services numériques. Pour combler ce déficit réglementaire, certains pays africains ont commencé à expérimenter des bacs à sable réglementaires et des zones d'innovation. Les couloirs pour drones du Rwanda, où des véhicules aériens autonomes sont testés dans des conditions contrôlées, et le bac à sable fintech du Nigeria en sont des exemples notables. Ces plateformes offrent aux décideurs politiques un espace contrôlé pour comprendre les technologies émergentes, tester des approches politiques et itérer des outils de gouvernance. Cependant, leur impact est souvent localisé et temporaire, et sans coordination régionale ni intégration institutionnelle, elles restent insuffisantes pour relever les défis politiques à l'échelle du continent.

Inégalités numériques et risques autoritaires

Si le modèle « mobile first » a permis à l'Afrique d'atteindre un taux de pénétration élevé de la téléphonie mobile, de profondes fractures numériques persistent en matière d'accès au haut débit, d'accessibilité financière des appareils et de culture numérique. Le taux de pénétration du haut débit fixe reste inférieur à 0,5 % et, en 2021, seuls 43 % de la population du continent avaient accès à Internet, avec des disparités importantes entre les zones urbaines et rurales (UIT, 2021). Ces inégalités sont aggravées par l'essor des technologies de surveillance. Les systèmes d'identité numérique, les logiciels de reconnaissance faciale et les processus décisionnels algorithmiques, souvent mis en place sans contrôle adéquat, peuvent se transformer en instruments d'autoritarisme numérique. Sans garanties juridiques complètes, telles que des exigences de transparence, des lois sur la protection des données et des mécanismes de recours, ces systèmes risquent de porter atteinte aux libertés civiles et à la responsabilité institutionnelle. De plus, le phénomène du colonialisme numérique exacerbe ce problème. De nombreux gouvernements africains dépendent de plateformes externes, de services cloud et d'infrastructures numériques appartenant à des sociétés étrangères. Ces acteurs tirent souvent des avantages économiques et basés sur les données sans réinvestissement local adéquat ni contrôle de la gouvernance. Ce manque

de souveraineté numérique perpétue la dépendance structurelle et limite la capacité de l'Afrique à façonner son propre avenir numérique.

Dépendance étrangère et risques liés à la souveraineté

L'infrastructure numérique africaine est fortement dépendante des fournisseurs de technologies étrangers. Les principaux services de cloud (par exemple, Amazon Web Services, Microsoft Assurance et Google Cloud), les réseaux à haut débit par satellite (par exemple, Starlink) et les plateformes mobiles sont majoritairement exploités par des entités non africaines. Les conséquences de cette dépendance sont multiples. Premièrement, elle compromet le contrôle national sur les infrastructures critiques et les flux de données. Par exemple, la plupart des points d'échange Internet régionaux, des centres de données et des capacités de calcul d'IA sont détenus et gérés par des multinationales. Cela réduit le pouvoir de négociation de l'Afrique dans les instances internationales de politique numérique et accroît son exposition aux risques liés à la gouvernance des données transfrontalières. Deuxièmement, cela soulève des questions non résolues en matière de juridiction et de responsabilité. L'utilisation d'Internet par satellite contourne les passerelles nationales traditionnelles, ce qui complexifie la régulation des contenus, des services et de l'attribution des adresses IP. Dans les régions couvertes par Starlink, par exemple, les utilisateurs accèdent au Web mondial via une infrastructure non territoriale, rendant obsolètes les modèles de régulation classiques. Enfin, cette dépendance externe freine le développement des écosystèmes d'innovation locaux. Sans contrôle souverain sur les normes, les réseaux et la capacité de calcul, les développeurs et les startups africains sont confrontés à des désavantages structurels dans la course technologique mondiale. Des investissements stratégiques dans les plateformes open source, les centres de données locaux et les programmes satellitaires nationaux sont nécessaires de toute urgence pour inverser cette tendance.

Déficits en matière de gouvernance de la cybersécurité

La numérisation rapide des services publics, des systèmes financiers et des infrastructures critiques a considérablement accru la surface d'attaques cybernétiques en Afrique. Selon le rapport 2024 de Cybernexum, le continent a enregistré une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente du nombre de cyberattaques hebdomadaires par organisation. Des pays comme l'Éthiopie ont atteint un score de 98 % sur l'indice de cyber-risque, tandis que le Nigéria, l'Ouganda, le Ghana et le Kenya ont tous dépassé les 50 %. Au Nigéria seulement, les organisations auraient subi environ 3 759 cyberattaques par semaine en 2024, un chiffre bien supérieur à la moyenne mondiale. L'évaluation des cybermenaces en Afrique d'INTERPOL pour 2025 classe le Nigéria au troisième rang du continent pour les incidents liés aux rançongiciels, avec 3 459 détections enregistrées en une seule année (INTERPOL, 2025). Malgré l'ampleur croissante des menaces, les capacités en cybersécurité restent insuffisantes. La plupart des équipes nationales d'intervention d'urgence informatique (Computer Emergency Response Teams – CERT) manquent de financements suffisants, de personnel qualifié et de capacités de veille sur les menaces en temps réel. Cela limite leur capacité à détecter, partager et répondre efficacement aux incidents cybernétiques transfrontaliers.

Des cadres continentaux tels que la Convention de Malabo de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, et des organismes d'experts techniques comme le Groupe d'Experts de l'Union Africaine sur la cybersécurité, visent à

promouvoir l'harmonisation régionale. Cependant, la ratification inégale, le manque de capacités de mise en œuvre et les intérêts nationaux concurrents ont ralenti les progrès. Relever ce défi exige non seulement de meilleures lois, mais aussi des investissements durables dans la formation à la cybersécurité, les infrastructures, les partenariats public-privé et la diplomatie régionale en matière de cybersécurité.

Fragmentation des politiques et défis de l'intégration continentale

Le marché numérique africain est actuellement caractérisé par des cadres réglementaires fragmentés et des priorités politiques divergentes, qui se manifestent à de multiples niveaux. Par exemple, tandis que le Nigéria impose des exigences strictes de localisation des données au nom de la souveraineté des données, le Kenya encourage activement les flux transfrontaliers de données. De même, le Rwanda a mis en place un environnement de test libéral pour l'intelligence artificielle qui favorise l'innovation, contrastant fortement avec les cadres réglementaires plus restrictifs d'autres États. La loi sud-africaine sur la Protection des Informations Personnelles (Protection of Personal Information Act – POPIA) constitue l'un des cadres de protection de la vie privée les plus complets et les plus robustes du continent, alors que de nombreux pays ne disposent toujours d'aucune législation dédiée à la protection des données.

Ces disparités engendrent d'importants défis en matière de conformité, tant pour les start-ups que pour les fournisseurs multinationaux de services numériques opérant au-delà des frontières, et elles freinent également les ambitions plus larges de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf. Consciente de ces difficultés, l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) relatif au commerce numérique, adopté en 2024, vise à établir des règles harmonisées dans onze domaines critiques, dont la gouvernance des données, l'identité numérique, les paiements électroniques et la cybersécurité. Toutefois, le succès de ce protocole dépendra en définitive de la volonté politique des États Membres de l'Union Africaine, de concilier les préoccupations liées à la souveraineté, d'harmoniser les législations nationales et de mettre en œuvre des cadres réglementaires communs.

En l'absence d'une telle harmonisation, l'Afrique risque de consolider des silos numériques qui freinent l'innovation, limitent le développement des marchés et affaiblissent la capacité des plateformes continentales à être compétitives à l'échelle mondiale. L'avenir de l'économie numérique africaine dépendra donc non seulement de l'adoption des technologies émergentes, mais aussi de la capacité du continent à les gouverner efficacement. Face à l'accélération de l'innovation, l'Afrique doit cultiver une agilité réglementaire, renforcer ses capacités institutionnelles et approfondir la collaboration régionale. L'élaboration de cadres de gouvernance inclusifs, pérennes et interopérables n'est pas une option, mais une nécessité, pour garantir que la transformation numérique serve l'intérêt public, préserve la souveraineté et contribue à l'autonomisation des sociétés africaines.

6.7 Conclusion

L'essor des technologies émergentes a mis en lumière les insuffisances des modèles réglementaires traditionnels, conçus initialement pour combler uniquement les déficits en matière d'accès et d'infrastructures. Aujourd'hui, le continent est confronté à des défis plus complexes : la régulation en temps réel, la protection des droits numériques, les flux transfrontaliers de données, les menaces de cybersécurité et les enjeux géopolitiques de la

souveraineté numérique. Si le rythme d'adoption du numérique en Afrique est encourageant, la préparation réglementaire qui en découle demeure inégale. L'Afrique ne doit cependant pas subir passivement les forces technologiques mondiales. Les acteurs continentaux et nationaux doivent commencer à affirmer leur rôle normatif par le biais de plateformes telles que le Forum de Gouvernance de l'Internet (FGI) africain, la Stratégie numérique de l'Union Africaine et les stratégies nationales en matière d'IA et de données. Cette section présente une feuille de route qui devrait servir de modèle pour reconquérir ce rôle numérique. En institutionnalisant des processus de gouvernance inclusifs, en favorisant l'innovation locale, en protégeant les droits sur les données et en renforçant la résilience continentale, l'Afrique peut repenser la gouvernance d'Internet à l'ère des technologies émergentes, tout en reflétant ses valeurs, en protégeant ses intérêts et en promouvant un écosystème numérique inclusif, juste et souverain.

Section 7 : Recommandations

Perspectives Stratégiques : Renforcer l'engagement africain dans la gouvernance d'Internet : leviers clés d'influence stratégique

- Développer les compétences techniques grâce à des bourses, du mentorat et l'engagement dans les projets open source.
- Intégrer les voix africaines dans les groupes de travail et les organismes de normalisation.
- Tirer parti des plateformes régionales comme AfIGF et AFRINIC pour un plaidoyer coordonné.
- Favoriser les coalitions intersectorielles pour faire le lien entre l'expertise technique et politique.
- Suivre la représentation et l'impact grâce à un cadre de responsabilité continental.
- Aligner la gouvernance de l'Internet sur les priorités de développement régional via les stratégies des CER et de l'UA.

7.1 Renforcer l'engagement des parties prenantes africaines dans la gouvernance de l'Internet

Un engagement stratégique et plus approfondi de l'Afrique dans les espaces numériques est essentiel pour façonner un avenir numérique qui réponde aux priorités du continent. Parallèlement, des forums comme le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) sont importants. Il est important que l'Afrique renforce son influence, notamment grâce à une participation plus active de tous les acteurs concernés au sein des instances techniques qui établissent les normes et protocoles Internet, à savoir l'IEEE, l'IETF, l'ICANN, le W3C et l'UIT. Cette section formule des recommandations à l'attention des acteurs africains afin de renforcer leur implication dans ces instances techniques essentielles.

7.2 Renforcement de l'expertise technique et des approches localisées

Pour influencer efficacement les forums techniques mondiaux, les parties prenantes africaines, un groupe diversifié comprenant des OSC, des institutions universitaires et des ingénieurs en exercice, doivent acquérir des bases techniques solides et complètes. Ces connaissances fondamentales sont essentielles pour un engagement significatif et nécessitent une compréhension approfondie des protocoles, des normes et des technologies en constante évolution qui font l'objet de délibérations au sein de ces organismes influents. Ce niveau de compétence technique peut être atteint grâce à une approche multidimensionnelle qui comprend :

Investir dans la formation technique : mettre en place des programmes de bourses et de mentorat dédiés, axés spécifiquement sur les aspects techniques de la gouvernance de l'Internet. Ces programmes devraient offrir un soutien financier et une formation aux personnes souhaitant participer aux groupes de travail de l'IETF, aux processus d'élaboration des politiques de l'ICANN et aux activités de normalisation du W3C. Cela permettra aux acteurs locaux de contribuer activement aux discussions techniques au lieu de simplement y réagir.

Élaboration d'études de cas locales : Utiliser des données et des exemples locaux pour illustrer l'impact concret des décisions techniques. Par exemple, présenter des données sur l'influence d'un protocole spécifique sur les performances du réseau dans les environnements à faible bande passante, fréquents en Afrique, peut constituer un argument de poids auprès de l'UIT ou de l'IETF. Cette approche ancre les débats techniques dans les réalités des internautes africains.

Encourager les contributions open source : les acteurs africains devraient inciter activement leurs experts techniques et développeurs à contribuer aux projets open source liés à l'infrastructure Internet. Cela permet non seulement de renforcer leurs compétences, mais aussi de se faire entendre au sein des communautés techniques.

7.3 Engagement stratégique auprès des organismes de normalisation

Au lieu de se contenter d'observer depuis les coulisses, les parties prenantes africaines devraient s'intégrer stratégiquement dans les structures des principales organisations techniques. Elles devraient privilégier une participation active à des groupes de travail spécifiques au sein d'organismes tels que l'IETF et le W3C. Par exemple, le W3C dispose d'un « Groupe de Travail sur la Représentation Africaine » chargé d'étudier les insuffisances en matière de prise en charge des langues africaines sur le web (W3C, 2024).

Collaborer avec les communautés techniques régionales : Il est essentiel de renforcer les partenariats entre les différentes parties prenantes et les communautés techniques régionales telles que l'AFRINIC. Ces partenariats peuvent faciliter la mise en œuvre des politiques et des solutions techniques, garantissant ainsi que les défis spécifiques aux infrastructures du continent soient pris en compte dans les instances internationales. L'UIT dispose également de groupes régionaux pour l'Afrique, comme l'UIT-T SG3RG-AFR, qui se concentrent sur les questions propres à la Région (UIT, 2024).

7.4 Favoriser la collaboration

Pour être efficace, l'engagement doit dépasser le cadre des efforts cloisonnés et s'appuyer sur la mise en place de réseaux solides et collaboratifs.

Partenariats intersectoriels : les parties prenantes africaines doivent nouer des partenariats plus étroits avec les institutions universitaires, le secteur privé et d'autres OSC afin de mettre en commun leurs ressources et leur expertise. Par exemple, une collaboration avec le département d'informatique d'une université peut fournir aux parties prenantes africaines des recherches techniques et des données pour soutenir leur plaidoyer, renforçant ainsi leur crédibilité dans des forums tels que l'IEEE. L'IEEE dispose lui-même d'un « Groupe de Travail Afrique » dans le cadre de son initiative Smart Village, qui vise à accroître la représentation et les projets africains (IEEE, 2024).

Création de coalitions régionales : il est essentiel de renforcer les initiatives et les coalitions régionales, telles que le Forum africain sur la Gouvernance de l'Internet (AfIGF). Ces plateformes permettent de consolider les voix africaines et d'élaborer des positions unifiées sur des questions techniques et politiques clés. Cette approche collective amplifie l'influence du continent dans des espaces mondiaux tels que le FGI et l'UIT (AfIGF, 2024).

Mentorat et échange de connaissances : il est essentiel de mettre en place des plateformes permettant un échange continu de connaissances et un apprentissage entre pairs. Les parties prenantes devraient créer des forums et des réseaux où des praticiens expérimentés peuvent encadrer les nouveaux arrivants et où les experts techniques et politiques peuvent apprendre les uns des autres. Cela permet de constituer un vivier durable de leaders africains dans le domaine de la gouvernance de l'internet.

7.5 Établir un cadre de gouvernance continental pour les technologies émergentes

Tirer parti des instruments existants de l'Union africaine, tels que la Convention de Malabo, la stratégie de transformation numérique de l'UA et les lois types de l'Alliance Smart Africa, afin de créer un plan directeur harmonisé en matière de gouvernance. Ce cadre devrait guider les politiques nationales en matière d'IA, de blockchain, d'IdO, d'identité numérique et de gouvernance des données. L'UAT, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, devrait jouer un rôle proactif au sein des organismes mondiaux de normalisation technique et politique (par exemple, l'UIT, l'IETF, l'IEEE, l'ISO). Cela implique de coordonner les États Membres africains afin de présenter des positions unifiées sur les normes relatives à la 5G/6G, à l'éthique de l'IA, à la sécurité de l'IdO et à l'interopérabilité des satellites. En menant plutôt qu'en suivant la normalisation, l'Afrique peut garantir que les technologies futures seront compatibles avec les besoins du continent, tels que l'accessibilité financière, l'évolutivité dans les zones rurales et le respect des droits de l'Homme. Par conséquent, l'UAT devrait créer un groupe de travail dédié pour surveiller les normes émergentes, renforcer les capacités techniques au sein des États Membres et élaborer des propositions africaines communes, passant ainsi d'une position de mise en œuvre à une position d'influence.

7.6 Recommandations pour le renforcement de la coordination continentale

Le « poids du silence » qui a initialement accueilli la crise d'AfriNIC a mis en lumière un grave déficit dans la coordination continentale et les mécanismes de protection des actifs numériques. Afin d'éviter qu'une telle crise ne se reproduise et de protéger les futurs biens publics numériques, une nouvelle approche institutionnelle s'impose.

- Création d'une **Force Opérationnelle Africaine pour la Souveraineté Numérique (FOADN)** : Cet organe, placé sous l'égide de l'Union Africaine et de l'Union Africaine des Télécommunications, pourrait servir de cellule de réaction rapide pour protéger les actifs et les institutions numériques africaines contre les attaques juridiques, politiques ou techniques. Son mandat serait d'apporter un soutien juridique, diplomatique et technique coordonné en temps réel, afin de répondre directement à la vulnérabilité collective mise en lumière par la crise AfriNIC.
- Élaborer et promouvoir une « **Position Africaine Commune** » (**PAC**) sur les questions clés : s'appuyant sur les pratiques existantes au sein de l'UIT, les nations africaines devraient élaborer et présenter officiellement un front uni sur les questions émergentes telles que la gouvernance de l'IA, la protection des données et la fiscalité numérique dans toutes les instances pertinentes, notamment l'ICANN, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) et l'IETF. L'approche fragmentée qui a caractérisé

les engagements passés affaiblit le pouvoir de négociation collectif de l'Afrique et dilue sa voix sur la scène internationale.

7.7 Recommandations pour le renforcement ciblé des capacités

La contribution technique limitée de l'Afrique aux organismes de normalisation tels que l'IETF et le W3C constitue une faiblesse fondamentale qu'il convient de corriger. Il est essentiel de développer et de formaliser les Écoles de Gouvernance de l'Internet (School for Internet Governance – SIG) et les programmes de bourses techniques : des initiatives comme l'École africaine de gouvernance de l'Internet (AfrSIG) et les Écoles nationales de Gouvernance de l'Internet (SIG) doivent être renforcées et financées de manière durable. Leurs programmes devraient être enrichis de modules portant explicitement sur la manière de participer à des forums hautement techniques comme l'IETF et le W3C, ainsi que sur la formation pratique à la sécurité DNSSEC et BGP. Ceci permettra de former la prochaine génération d'experts techniques africains, capables de passer du plaidoyer politique au développement actif de protocoles et de normes.

Le défi en matière de capacités s'inscrit dans un écosystème dynamique, mais souvent fragmenté, d'initiatives existantes de renforcement des capacités à travers le continent. Une stratégie globale doit d'abord tirer parti et amplifier les succès de ces programmes fondamentaux. L'Afrique regorge d'organisations dédiées au développement des capacités techniques et de gouvernance de l'Internet, dont les efforts constituent une base solide pour l'expansion proposée :

Organisation	Initiative clé	Impact
Internet Society (ISOC)	Programme Next Generation Leaders (NGL), sections et bourses : propose des formations et des ressources sur l'IG, les politiques et les questions techniques, favorisant le développement de sections locales. https://www.internetsociety.org/learning/https://www.internetsociety.org/policy-programs/policymakers-program-to-ietf/	Augmentation significative des activités locales de promotion de la gouvernance de l'Internet et de la participation aux forums mondiaux (par exemple, IGF, IETF). Environ 3 000 personnes ont suivi des formations liées à la gouvernance de l'Internet.
AfriNIC	Formation du Groupe des opérateurs de réseaux africains (AfNOG) et de l'African Internet Protocol Resource (AfrINIC) : se concentre sur les compétences techniques fondamentales telles que le BGP, le déploiement de l'IPv6 et le RPKI, souvent en collaboration avec l'AfNOG et l'AFPIF.	Académie AFRINIC (apprentissage en ligne) Formation de plus de 1 500 ingénieurs chaque année via des webinaires et des sessions sur site. Objectif : sensibilisation à 100 % à l'IPv6 parmi les membres des RIR africains d'ici 2025.
Agence de développement de l'Union africaine	Initiatives de transformation numérique : se concentre sur l'harmonisation des politiques de haut niveau, le développement des infrastructures et les	Une cohérence politique accrue entre les États membres de l'UA, offrant un

- NEPAD (AUDA-NEPAD)	compétences numériques pour le développement économique dans les États membres.	environnement réglementaire favorable à la croissance technique.
Smart Africa	Initiatives de l'Alliance Smart Africa : favorise la création d'un marché numérique unique et promeut les compétences numériques et l'innovation dans les pays membres, en mettant souvent l'accent sur l'harmonisation des politiques et les infrastructures numériques.	Smart Africa (SADA – Smart Africa Digital Academy): Formation à la stratégie nationale en matière de données, à l'IA pour les décideurs politiques et à la culture numérique pour les MPME. <u>Formation de plus de 5 000 décideurs politiques, régulateurs et entrepreneurs aux compétences numériques début 2025.</u>
École africaine sur la gouvernance de l'Internet (AfrISIG)	École IG annuelle et réseau d'anciens élèves : propose un programme d'études multipartite sur la gouvernance de l'Internet, les politiques et les questions techniques. Le réseau d'anciens élèves est une ressource essentielle.	Développement d'un groupe solide d'experts multipartites en matière de gouvernance de l'Internet qui participent activement aux forums nationaux et mondiaux sur la gouvernance de l'Internet.
Organisation africaine des domaines de premier niveau (AFTLD)	Formation des gestionnaires de ccTLD : propose une formation aux gestionnaires de domaines de premier niveau nationaux africains (ccTLD) sur les opérations techniques, les politiques et la sécurité (DNSSEC).	Transition réussie de plusieurs registres de systèmes manuels vers des systèmes EPP automatisés
Groupe africain des opérateurs de réseaux (AFNOG)	Ateliers techniques (organisés en marge des réunions de l'AFRINIC) : formation pratique sur l'infrastructure réseau, le déploiement de l'IPv6, le peering et la sécurité réseau.	Développement direct de compétences pratiques en ingénierie réseau, permettant une meilleure gestion et une plus grande sécurité des réseaux africains.
Forum africain sur le peering et l'interconnexion (AfPIF)	Forum et ateliers annuels : axés sur la promotion du peering local et régional et la mise en place de points d'échange Internet (IXP).	Augmentation significative du volume du trafic Internet local échangé en Afrique, réduisant les coûts et la latence.
AfricaCERT	Formation et coordination des équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) : axées sur le renforcement des capacités en matière de cybersécurité, la réponse aux incidents et la collaboration entre les CERT nationales.	Africa Cyber Drill

Afin de combler systématiquement le déficit de contributions techniques, il est recommandé de mettre en place un cadre structuré à trois niveaux, s'appuyant sur les fondements établis par les initiatives existantes :

Niveau	Domaine d'intérêt	Public cible	Mesures à prendre
Niveau 1 : Connaissances de base en matière d'IG	Sensibilisation aux fondements et engagement politique	Responsables gouvernementaux, dirigeants de la société civile, professionnels des médias, universitaires (non techniques)	Programme : concepts fondamentaux de la gouvernance de l'Internet, rôle des différents acteurs de la gouvernance de l'Internet (ICANN, IETF, UIT), importance des infrastructures locales (IXP, ccTLD), principes de base de la cybersécurité et analyse de l'impact des politiques.
	Objectif : garantir une élaboration éclairée des politiques et un engagement efficace de toutes les parties prenantes.	Levier : AfriSIG, activités des chapitres ISOC, ateliers politiques AUDA-NEPAD et Smart Africa.	Résultats : documents gouvernementaux/politiques reflétant les meilleures pratiques mondiales ; couverture médiatique éclairée des questions liées à la gouvernance de l'Internet.
Niveau 2 : Compétences techniques intermédiaires	Développement d'une expertise pratique en matière d'ingénierie réseau et de sécurité	Opérateurs de réseau, FAI, personnel technique des régulateurs nationaux, étudiants en technologie universitaire, équipes CERT	Programme : formation approfondie et pratique sur le déploiement et la validation du DNSSEC, la mise en œuvre de la sécurité BGP (RPKI), l'architecture réseau pratique, les protocoles de routage modernes et la gestion avancée des incidents de cybersécurité.
	Objectif : mettre en place l'infrastructure technique nécessaire à un Internet africain sécurisé et résilient.	Levier : AFNOG, formation AfrINIC, ateliers AfricaCERT, formation AFTLD DNSSEC.	Résultats : réseaux mettant en œuvre le RPKI ; déploiement généralisé du DNSSEC ; opérations CERT nationales efficaces.
Niveau 3 : Participation avancée aux normes	Promotion du développement de protocoles et du leadership	Ingénieurs réseau expérimentés, anciens étudiants techniques de niveau 2, chercheurs avancés, conseillers	Programme : formation intensive et pratique sur les processus, les outils et la culture de l'IETF/W3C/IEEE ; mentorat structuré pour la rédaction, la soumission et l'accompagnement des spécifications techniques et des

		principaux en matière de politiques/normes	protocoles ; compétences en rédaction technique et en présentation.
	Objectif : atteindre la parité en matière de paternité et de leadership africains au sein des organismes mondiaux de normalisation.	Action : bourses techniques IETF/W3C officialisées (élargies à partir des modèles existants), laboratoires d'incubation dédiés, subventions pour les déplacements et la participation.	Résultats : augmentation du nombre de RFC et de recommandations W3C rédigées ou co-rédigées par des Africains, et rôles de leadership actifs des Africains dans les groupes de travail.

Autres considérations essentielles

- Réseau de mentorat d'experts africains en gouvernance de l'Internet : mettre en place un programme de mentorat officiel et inter-niveaux reliant les experts de niveau 3 aux participants ambitieux des niveaux 2 et 3. Ce réseau devrait tirer parti des bases d'anciens élèves d'AfriSIG, d'AfNOG, du groupe d'experts en cybersécurité de l'UA, de Smart Africa et des programmes de formation de l'ISOC afin d'assurer le transfert de connaissances et un engagement durable.
- Tableaux de bord nationaux sur les capacités en matière d'IG : élaborer un tableau de bord objectif et accessible au public pour les pays africains afin de mesurer les progrès réalisés aux trois niveaux. Les indicateurs pourraient inclure :
 - Niveau 1 : nombre de fonctionnaires formés ; participation à l'IGF ; réformes politiques liées à l'IG.
 - Niveau 2 : taux de déploiement du RPKI ; taux de validation du DNSSEC ; nombre d'ingénieurs réseau formés localement (certifiés AfNOG/AfrINIC).
 - Niveau 3 : nombre de projets soumis à l'IETF/W3C par des ressortissants nationaux ; nombre de présidents/coprésidents de groupes de travail issus du pays.

Cette fiche d'évaluation stimulera la volonté politique, mobilisera les ressources et permettra des investissements ciblés dans les capacités.
- Mettre en place une **initiative de « vivier de talents numériques »** : Compte tenu du pourcentage élevé de candidats africains au sein du Comité de Nomination (37 % en 2025) pour des postes de direction au sein de l'ICANN, un programme officiel devrait être créé afin d'accompagner et de soutenir ces personnes dans leur quête de postes de haut niveau au sein de l'ICANN et d'autres organisations. Ce programme peut contribuer à transformer le vivier de talents croissant du continent en un leadership significatif et durable.

7.8 Recommandations pour un engagement stratégique dans les forums mondiaux

Bien que la société civile africaine soit fortement présente aux réunions du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), son implication dans l'animation des ateliers et la conduite des discussions thématiques reste insuffisante. Il s'agit là d'une occasion manquée de transformer cette présence quantitative en influence qualitative.

- Renforcer le rôle des acteurs africains dans les discussions thématiques : L'UAT, l'Union Africaine et les instances régionales devraient apporter un soutien financier et logistique aux organisations africaines de la société civile, du monde universitaire et des organismes techniques afin qu'elles puissent organiser des ateliers et animer des sessions thématiques lors du Forum sur la Gouvernance de l'internet (FGI) mondial. Cette approche permettra de traduire une présence quantitative en une influence qualitative et un pouvoir de décision, garantissant ainsi que les perspectives africaines alimentent les débats clés sur des enjeux tels que l'inclusion numérique, les technologies émergentes et la gouvernance des données.
- Favoriser les échanges entre les forums : les délégations africaines auprès de l'UIT devraient être encouragées à participer activement aux dialogues multipartites du Forum sur la Gouvernance de l'internet (FGI) et à en tirer des enseignements, et inversement. Cela permettra de garantir que les positions politiques soient éclairées par les réalités du terrain et que les préoccupations des populations soient portées au plus haut niveau de gouvernance.

7.9 Recommandations pour une approche proactive des technologies émergentes

L'approche africaine « axée sur les besoins essentiels » en matière de technologies émergentes, centrée sur la résolution de problèmes sociétaux concrets, offre une occasion unique de façonner les cadres de gouvernance mondiale d'une manière centrée sur l'humain.

- Adopter un modèle de gouvernance axé sur les besoins : les pays africains devraient élaborer des cadres politiques pour les technologies émergentes en s'appuyant sur les cas d'usage concrets et spécifiques au continent (par exemple, la blockchain pour l'inclusion financière), plutôt que d'importer des cadres d'autres régions. Cela permettra à l'Afrique de devenir un modèle mondial de gouvernance technologique équitable, privilégiant le développement humain aux seuls intérêts commerciaux.
- Donner la priorité à un cadre panafricain pour les services publics numériques : en s'appuyant sur les enseignements tirés de la CAE et de la SADC, il convient d'accélérer la mise en place d'un cadre harmonisé, piloté par plusieurs parties prenantes, pour l'identité numérique, les paiements et l'échange de données. Il s'agit là d'une base fondamentale pour tous les services numériques futurs, qui sera essentielle pour garantir la souveraineté et le contrôle de l'Afrique sur ses données à l'ère de l'IA et du métavers. Ce cadre doit s'attaquer aux obstacles liés aux utilisateurs, tels que le coût et la confiance, afin de garantir un accès équitable et de libérer tout le potentiel de la transformation numérique.

7.10 Parcours d'action

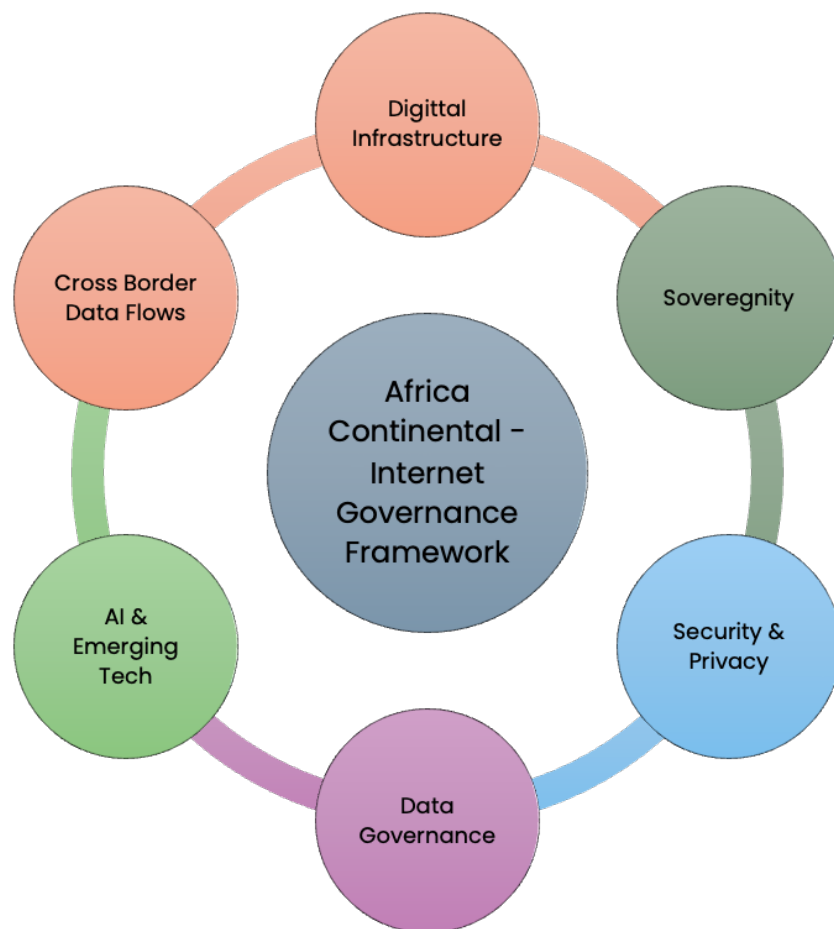
Pour mettre en œuvre ces recommandations, les principaux acteurs continentaux devraient poursuivre les initiatives stratégiques suivantes :

Tableau 21 : plan de mise en œuvre coordonné des voies d'action possibles

Défi	Recommandation	Acteurs principaux	Chronologie
Retard réglementaire	Créer un centre d'excellence UAT-UA sur la réglementation numérique proposant des formations certifiées en IA, blockchain et IdO.	Union Africaine des Télécommunications (UAT), Commission de l'UA, BAD	2025–2027
Fragmentation	Adopter une <i>convention continentale sur l'IA</i> avec reconnaissance mutuelle des environnements de test et cadres de classification des risques régionaux.	Commission de l'UA, Smart Africa	2026
Souveraineté et dépendance	Lancement de <i>plateformes africaines de données</i> pour les secteurs stratégiques (par exemple, la santé, l'agriculture) utilisant les langues locales et les normes ouvertes.	AUDA-NEPAD, Conseils nationaux de la recherche	2026
Cybersécurité	Mettre en œuvre un <i>Fonds panafricain de cybersécurité</i> et étendre les réseaux de renseignement sur les menaces des CERT dans les régions d'Afrique centrale.	Département Paix et Sécurité de l'UA, AfricaCERT	2026
Inégalités numériques	Créer des <i>conseils numériques nationaux multipartites</i> avec des quotas pour les groupes marginalisés et les innovateurs de base.	Gouvernements nationaux	2026
Flux transfrontaliers	Mettre en œuvre les <i>protocoles de commerce numérique de la ZLECAf</i> avec des projets pilotes au niveau des CER (par exemple, CAE, CEDEAO) pour l'harmonisation des flux de données.	Secrétariat de la ZLECAf, CER	2027
Mise à l'échelle de l'innovation	Lancement de <i>bacs à sable réglementaires régionaux</i> pour l'IA, la blockchain et l'IoT avec prise en charge des tests et de la validation transfrontaliers.	CER, UAT, régulateurs nationaux	2025
Normalisation mondiale	Créer une unité de coordination de la normalisation de l'UAT afin d'élaborer et de présenter des positions africaines communes à l'UIT, au FGI et à l'IETF.	UAT, Commission de l'UA, Smart Africa	2025–2026

Deuxième partie

Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI - Afr)



Section 1 : Plaidoyer pour un cadre harmonisé

1.1 Ancrer la gouvernance dans les réalités africaines

L'Afrique a une occasion unique de montrer l'exemple en concevant un cadre de gouvernance axé sur les besoins essentiels et élaboré de manière proactive pour répondre aux défis de développement spécifiques au continent, plutôt que d'adapter a posteriori des modèles réglementaires d'autres régions. Cette approche permet de contrer directement le problème persistant du décalage réglementaire, où les politiques peinent à suivre le rythme de l'innovation technologique.

En s'attaquant au problème plutôt qu'à la technologie, la gouvernance devient un catalyseur de développement et non un frein à l'innovation. Un cadre axé sur les besoins essentiels garantit que la gouvernance de l'Internet soit pertinente, réactive et ancrée dans les priorités stratégiques de l'Afrique.

Principales priorités politiques :

- **Pour la ZLECAf :**
 - Règles harmonisées pour les flux de données transfrontaliers
 - Les systèmes de paiement numérique interopérables, tels que le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (Pan-African Payment and Settlement System – PAPSS)
 - Des cadres d'identité numérique fiables pour débloquer le commerce électronique continental
- **Pour les services publics :**
 - Une gouvernance des données robuste et des cadres éthiques en matière d'IA pour soutenir les systèmes de santé en ligne qui desservent les communautés isolées.
 - Déploiement de l'Internet des objets pour une agriculture de précision afin d'améliorer la sécurité alimentaire
- **Pour le développement économique :**
 - Des politiques qui favorisent les écosystèmes d'innovation locaux
 - Protection de la propriété intellectuelle numérique africaine
 - Mécanismes visant à garantir la valorisation des données africaines sur le continent.

Ancrer le cadre proposé pour la gouvernance de l'Internet dans ces cas d'utilisation réels en Afrique garantit une pertinence immédiate, favorise l'intérêt public et positionne l'Afrique pour façonner les normes numériques mondiales à partir d'un leadership pratique et axé sur la résolution de problèmes.

1.2 Fondements théoriques : Gouvernance adaptative

Le Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI-Afr) proposé s'appuie sur les principes de la théorie de la gouvernance adaptative, une approche prospective conçue pour les systèmes complexes et en constante évolution. La gouvernance adaptative

reconnaît que, dans des environnements dynamiques comme l'écosystème numérique, les modèles rigides et hiérarchiques sont insuffisants. La gouvernance doit au contraire être flexible, inclusive et réactive, permettant un apprentissage et une coordination en temps réel entre divers acteurs et à différentes échelles.

Ce cadre théorique s'inscrit parfaitement dans les réalités numériques africaines. Il soutient une architecture multipartite capable d'évoluer au rythme des changements technologiques, de répondre aux menaces émergentes et de rester ancrée dans l'intérêt général. En intégrant des mécanismes adaptatifs, tels que des cycles politiques itératifs, une expertise décentralisée et des boucles de rétroaction, le Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI-Afr) peut éviter les écueils des retards réglementaires et de l'inertie institutionnelle. Il garantit une gouvernance non seulement techniquement solide et politiquement légitime, mais aussi contextuellement pertinente et propice au développement. Ainsi, la gouvernance adaptative fournit le cadre conceptuel d'une approche axée sur les besoins, la résolution de problèmes et la résilience, permettant à l'Afrique de jouer un rôle moteur dans l'élaboration de normes numériques reflétant ses valeurs, ses priorités et ses aspirations.

Section 2 : Analyse SWOT des initiatives africaines en matière de gouvernance de l'internet

Pour concevoir avec précision un cadre de gouvernance de l'Internet coordonné, une évaluation approfondie du paysage institutionnel africain existant est essentielle. L'écosystème de la gouvernance de l'Internet sur le continent comprend plusieurs acteurs clés, chacun ayant des mandats, des atouts et des limites distincts. La fragmentation actuelle n'est pas due à un manque d'efforts, mais plutôt à l'absence d'une instance de coordination centrale permettant de relier ces « organes » spécialisés mais isolés.

L'analyse révèle un écosystème de gouvernance où les fonctions politiques, entrepreneuriales, analytiques et techniques opèrent en grande partie de manière cloisonnée. Cette faille structurelle entrave une réponse continentale cohérente aux défis systémiques tels que la crise AFRINIC et compromet la capacité de l'Afrique à agir avec détermination dans le domaine numérique.

Cette section présente une **analyse SWOT** de quatre principales catégories d'acteurs :

- AUC – Autorité politique et mandat continental
- Smart Africa Alliance – initiatives menées par ses membres
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Capacités d'analyse et de recherche politique
- *Organisations techniques « AF » ** – Expertise opérationnelle et gestion des infrastructures

Bien que chaque entité apporte des atouts précieux, aucun acteur ne possède à lui seul le mandat ni les capacités nécessaires pour assurer une gouvernance intégrée à l'échelle du continent. La structure cloisonnée actuelle limite l'alignement stratégique, ralentit la réactivité des politiques et fragilise la résilience numérique collective de l'Afrique.

Il est indispensable de concevoir un nouveau cadre permettant d'intégrer ces atouts, d'atténuer les faiblesses institutionnelles et d'établir une architecture de gouvernance cohérente capable de répondre aux besoins numériques en constante évolution du continent.

Organisation	Points forts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Commission de l'Union africaine (CUA)	Légitimité politique et pouvoir de rassemblement : Autorité en tant qu'organe représentatif de 55 États membres, capable de définir une stratégie continentale (par exemple, Agenda 2063, DTS).	Lenteur de la mise en œuvre et de la ratification : Un écart important persiste entre l'adoption des politiques et leur mise en œuvre au niveau national, comme l'illustre la lenteur de la ratification de la Convention de Malabo. Adoptée en 2014, elle a mis près de dix ans à entrer en vigueur en juin 2023, et même alors, seuls 15 des 55 pays de l'Union africaine l'avaient ratifiée. Cette situation limite considérablement sa crédibilité continentale et son efficacité en tant que cadre juridique harmonisé. Cette déficience structurelle rend la Communauté de l'Union africaine mal adaptée au type de gouvernance agile et réactive qu'exige l'évolution rapide du paysage numérique.	Création d'un nouvel organe de gouvernance : L'Union africaine peut tirer parti de son autorité politique pour doter d'un cadre de gouvernance plus souple et flexible du cadre légal et politique nécessaire, le préservant ainsi des pressions extérieures. Elle peut jouer un rôle essentiel pour garantir l'intégration profonde de la gouvernance numérique dans la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment dans ses futurs protocoles sur le commerce numérique et le commerce électronique.	Inertie politique et priorités concurrentes : risque que la gouvernance numérique soit reléguée au second plan au profit d'autres problèmes urgents de sécurité ou économiques, ce qui peut entraîner l'inaction dans un environnement en constante évolution.
Alliance pour une Afrique intelligente	- Agile et axée sur les projets : une alliance public-privé dynamique bénéficiant d'un soutien politique de haut niveau de la part des chefs d'État, efficace pour lancer des projets concrets et axés sur les résultats (par exemple, ANCA). - Un récent protocole d'accord avec l'ICANN témoigne une fois de plus de son engagement à renforcer les capacités de gouvernance de l'information sur le continent.	- Impact fragmenté et modèle volontaire : son approche de « coalition des volontaires » conduit à une adoption inégale des politiques et à un progrès disparate plutôt qu'à une harmonisation continentale globale. - Son approche par projets est excellente pour atteindre des résultats spécifiques, mais elle risque de ne pas aborder les problèmes structurels plus profonds de convergence réglementaire et de résilience institutionnelle.	Rôle de partenaire de mise en œuvre : peut servir de banc d'essai pour tester les politiques et les normes élaborées par le nouveau cadre, en mobilisant l'expertise et les investissements du secteur privé pour un déploiement rapide.	Capture et désalignement par les entreprises : risque d'influence disproportionnée des partenaires du secteur privé sur l'agenda ; risque de déconnexion des projets avec une stratégie continentale unifiée.

Organisation	Points forts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)	- Recherche et analyse approfondies : Un centre de connaissances de premier plan fournissant des recherches politiques fondées sur les données concernant l'économie numérique, la cybersécurité et les tendances de développement en Afrique. - En tant qu'organe des Nations Unies, la CEA joue un rôle de médiateur neutre, comme en témoigne l'hébergement du secrétariat du AfIGF. De ce fait, la CEA constitue un pont essentiel, reliant les dialogues régionaux aux processus mondiaux tels que l'élaboration du Pacte numérique mondial des Nations Unies et l'examen WSIS+20.	Absence de mandat de mise en œuvre : son rôle est principalement consultatif et analytique ; il n'a pas le pouvoir d'imposer ses recommandations ni de mettre en œuvre directement des politiques.	Devenir la base de données probantes : Peut servir de bras officiel de recherche et d'analyse pour le nouveau cadre, fournissant la base empirique à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.	Inutilité sans action : ses précieuses recherches risquent de rester purement académiques sans lien formel avec un organe politique habilité capable de traduire les recommandations en politiques contraignantes.
Les organisations « AF* », une constellation d'organismes comprenant AFRINIC, AfriCERT, AfNOG, AfPIF, ISOC – Africa, ICANN – Africa, AFREN, AfTLD et plus récemment Smart Africa,	- Expertise technique approfondie : connaissance opérationnelle et maîtrise des ressources fondamentales d'Internet, notamment les adresses IP et les noms de domaine. - Ils constituent le socle technique de l'écosystème Internet africain. Leur force réside dans leur expertise opérationnelle pointue et spécialisée, ainsi que dans leur gestion des ressources fondamentales d'Internet. Ils opèrent selon des processus d'élaboration de politiques participatifs et communautaires, étroitement intégrés à la communauté technique mondiale, garantissant ainsi aux opérateurs de réseaux africains une participation active à la définition des normes techniques.	Fragilité de la gouvernance et isolement politique : grande vulnérabilité à la mainmise juridique et politique, comme l'a démontré la crise AFRINIC ; fonctionnement en silos techniques avec une influence diplomatique ou politique limitée.	Constituer le noyau technique : Il peut fournir les groupes de travail dirigés par des experts pour le nouveau cadre, en élaborant et en mettant en œuvre des normes techniques sous la protection et la direction d'un organe politique unifié.	Effondrement institutionnel et perte de souveraineté : L'instabilité persistante d'AFRINIC fait peser un risque systémique de perte de contrôle sur les ressources Internet africaines critiques au profit d'entités extérieures ou sous influence étrangère.

Section 3 : Plans d'harmonisation : Leçons tirées de l'intégration continentale

Pour créer un cadre de gouvernance de l'Internet solide et efficace pour l'Afrique, il n'est pas nécessaire de partir de zéro. Le continent a déjà entrepris d'importants efforts d'harmonisation dans d'autres domaines cruciaux, offrant ainsi des modèles et des enseignements précieux en matière de conception institutionnelle, de mise en œuvre progressive et de coordination multipartite. L'examen de ces cadres existants nous permettra d'identifier des mécanismes performants adaptés au contexte politique et économique spécifique de l'Afrique.

Cette section examinera deux initiatives notables, la ZLECAf et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), pour en tirer des enseignements transposables à l'élaboration d'un cadre de gouvernance de l'Internet adapté aux besoins. L'objectif n'est pas de simplement reproduire ces structures, mais d'intégrer leurs éléments les plus performants dans un modèle hybride alliant autorité politique et agilité technique.

3.1 La ZLECAf : un modèle d'intégration progressive menée par les États

La ZLECAf représente le projet d'intégration économique le plus ambitieux de l'histoire de l'Afrique, visant à créer un marché unique pour les biens et les services dans 54 pays. Sa conception et sa mise en œuvre offrent des enseignements essentiels pour toute initiative de gouvernance à l'échelle du continent.

Structure de gouvernance : Le cadre institutionnel de la ZLECAf est fondamentalement piloté par les États, offrant un modèle clair pour établir la légitimité politique et l'autorité contraignante. Sa gouvernance est hiérarchique, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine constituant l'organe décisionnel suprême. Au niveau inférieur de la Conférence, le Conseil des Ministres chargé du commerce est habilité à prendre des décisions contraignantes pour tous les États parties. Ce Conseil est appuyé par un Comité de hauts fonctionnaires du commerce et un Secrétariat permanent et autonome basé à Accra, chargé de coordonner la mise en œuvre de l'accord.

- **Leçon transposable :** pour être efficace, un cadre intergouvernemental continental nécessite une approbation politique claire et de haut niveau. La mise en place d'un Conseil des Ministres des TIC, à l'image de celui de la ZLECAf, garantirait que les décisions politiques ne soient pas de simples recommandations, mais qu'elles bénéficient du poids politique des États Membres, ouvrant ainsi la voie à leur mise en œuvre et à leur application au niveau national. Cette structure remédie directement à la faiblesse des organes purement consultatifs ou techniques.

Stratégie de mise en œuvre : Consciente de l'immense complexité de son mandat, la ZLECAf a adopté une approche pragmatique et progressive des négociations. La phase I s'est concentrée sur les protocoles relatifs au commerce des biens et des services, tandis que la phase II aborde des questions plus complexes comme l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence. Une troisième phase, à venir, traitera du commerce électronique. Point essentiel, l'accord de la ZLECAf établit le cadre existant

Les CER sont les « éléments constitutifs » du marché continental : Ce principe préserve les progrès accomplis au sein de blocs comme la CAE et la CEDEAO, en les utilisant comme

structures fondamentales pour une harmonisation plus large plutôt que de tenter de les remplacer.

- **Leçon transposable :** Un cadre de gouvernance intégrée continental peut être construit progressivement. Une approche par étapes permettrait de s'attaquer d'abord aux enjeux fondamentaux (par exemple, la résilience des infrastructures critiques, les normes de cybersécurité), puis aux domaines plus complexes (par exemple, la gouvernance des données, l'éthique de l'IA). De plus, le principe des « modules de base » est directement applicable ; le cadre devrait s'appuyer sur les cadres de gouvernance intégrée régionaux et nationaux existants et les renforcer, en les considérant comme des composantes essentielles de l'architecture continentale, garantissant ainsi leur pertinence et leur adhésion au niveau local.

Coordination multipartite : Bien que la ZLECAf soit pilotée par les États, son processus reconnaît la nécessité d'une participation plus large. Le succès de l'accord repose sur son adoption par le secteur privé, et des mécanismes de consultation des parties prenantes existent au niveau national, où les ministères du Commerce sont censés dialoguer avec les entreprises et les associations professionnelles. Cependant, ce dialogue a été critiqué pour son manque de cohérence et la nécessité de le renforcer.

- **Leçon à retenir :** même dans un cadre politique, les mécanismes de participation des acteurs non étatiques sont essentiels à la réussite concrète et à la légitimité. Dans le cadre d'une gouvernance intégrée, où la communauté technique et le secteur privé contribuent à la création de l'écosystème, cette participation ne saurait être négligée. L'exemple de la ZLECAf nous enseigne qu'un processus multipartite doit être formellement et solidement intégré à la structure de gouvernance dès sa conception.

3.2 Le CDC Afrique : un modèle de coordination agile et en réseau

Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), créé en 2017 et élevé au rang d'agence autonome de l'Union Africaine en 2022, est rapidement devenu un modèle mondialement reconnu de coordination continentale en matière de santé publique. Sa réponse à la pandémie de COVID-19 et à d'autres urgences sanitaires offre un modèle de gouvernance agile, pilotée par des experts et en réseau.

Structure de gouvernance : Le CDC Afrique bénéficie d'une large autonomie opérationnelle tout en restant responsable devant l'Union Africaine. Son Conseil d'Administration est un bon exemple d'organe multipartite fonctionnel ; il est composé de dix ministres de la Santé (représentant les cinq régions de l'UA), de représentants de la Commission de l'UA et, surtout, de représentants de la société civile et du secteur privé. Cette composition mixte garantit que les décisions tiennent compte à la fois des réalités politiques et des diverses perspectives techniques et communautaires.

- **Leçon transposable :** Un organisme continental efficace peut se voir accorder l'indépendance opérationnelle nécessaire pour mener des actions rapides et fondées sur l'expertise. Un cadre de la gouvernance de l'internet pourrait adopter un modèle similaire avec un Conseil d'Administration multipartite chargé de la supervision stratégique, garantissant un équilibre des pouvoirs et empêchant toute mainmise par un groupe d'intérêt particulier. Cette structure apporte une solution directe à l'isolement politique des organisations AF* purement techniques.

Stratégie de mise en œuvre : Le génie opérationnel du CDC Afrique réside dans son modèle décentralisé et en réseau. Plutôt que de centraliser toutes les fonctions à Addis-Abeba, il fonctionne par l'intermédiaire de cinq centres régionaux de collaboration (CRC). Ces CRC servent de plateformes régionales qui coordonnent directement leurs actions avec les Instituts Nationaux de Santé Publique (INSP) des États Membres et constituent un réseau continental permettant la surveillance épidémiologique en temps réel, le partage rapide d'informations et une réponse d'urgence coordonnée. Ce réseau permet au CDC Afrique de jouer un rôle central en soutenant et en renforçant les systèmes nationaux, plutôt que de les remplacer.

- **Leçon à retenir :** Ce réseau décentralisé est un modèle parfait pour la coordination de la gouvernance de l'Internet. Le cadre proposé pourrait établir des pôles de gouvernance de l'Internet régionaux, alignés sur les CER, qui travailleraient directement avec les régulateurs nationaux, les CERT, les autorités chargées de la protection des données et les forums nationaux multipartites. Cela permettrait de créer un système résilient et distribué pour la mise en œuvre des politiques, le renforcement des capacités et la réponse aux incidents, à l'image de la relation très efficace entre le CDC, les CRC et les INSP.

Coordination multipartite : Le mandat du CDC Afrique nécessite une collaboration étroite. Son succès repose sur la promotion de partenariats stratégiques avec un large éventail d'acteurs, notamment les gouvernements des États Membres, des organisations internationales telles que l'OMS, des organisations non gouvernementales, des fondations philanthropiques et des entités du secteur privé, afin de mobiliser des ressources financières, une expertise technique et un soutien sur le terrain. Cette approche du partenariat axée sur l'action est ancrée dans son ADN opérationnel.

- **Leçon à retenir :** Les défis complexes et transfrontaliers tels que la cybersécurité, la gouvernance des données et la réglementation des plateformes ne peuvent être relevés par une seule entité. Le cadre de gouvernance de l'information doit être conçu dès le départ non seulement pour permettre, mais aussi pour encourager et gérer activement des partenariats à plusieurs niveaux.

La synthèse de ces enseignements conduit à une conclusion claire. La conception optimale d'un cadre panafricain de gouvernance de l'Internet est un modèle hybride. Il doit s'inspirer de la légitimité politique et du pouvoir décisionnel contraignant de la ZLECAf pour garantir que ses politiques aient du poids et soient intégrées dans le droit national. Cela lui confère une base institutionnelle solide. Parallèlement, il doit adopter la structure réseau agile, décentralisée et dirigée par des experts du CDC Afrique, créant ainsi un système réactif qui relie la stratégie continentale aux réalités régionales et nationales. Cette approche hybride résout la faiblesse fondamentale du paysage actuel, elle comble le fossé entre les processus lents et dictés par la politique de l'UA et la nature isolée et vulnérable de la communauté technique, créant ainsi un organisme unique, résilient et efficace pour gouverner l'avenir numérique de l'Afrique.

Section 4 : Renforcer la coordination adaptative pour une résilience continentale

S'appuyant sur l'impératif stratégique de coordination et sur les enseignements institutionnels tirés de l'intégration continentale réussie, cette section présente le plan d'action d'un cadre harmonisé de gouvernance de l'Internet en Afrique. Fondée sur la théorie de la gouvernance adaptative, la structure proposée est conçue pour fonctionner efficacement au sein d'un environnement numérique complexe et en constante évolution. La gouvernance adaptative privilégie la flexibilité, l'inclusion et la réactivité, ce qui la rend parfaitement adaptée à la coordination des divers acteurs numériques africains, tout en garantissant la résilience face aux nouveaux défis.

Ce cadre sera mis en place par l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), qui s'appuiera sur son mandat réglementaire et son expertise technique, et placé sous l'égide politique de la Commission de l'Union africaine (CUA) afin d'en garantir la légitimité et la cohérence stratégique. Pour lui conférer une identité claire et tournée vers l'avenir, il est proposé de le nommer Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI-Afr).

Il est essentiel de noter que le CGI-Afr n'est pas conçu pour remplacer les institutions existantes, mais pour les intégrer et les coordonner en leur apportant la cohérence stratégique, l'autorité juridique et la souplesse opérationnelle qui leur font défaut. En intégrant des mécanismes adaptatifs tels que des cycles politiques itératifs, l'engagement des parties prenantes à plusieurs niveaux et des boucles de rétroaction en temps réel, le CGI - Afr peut traduire la volonté politique de haut niveau en actions politiques techniquement solides, adaptées au contexte et favorables au développement dans tout le continent.

4.1 Principes fondamentaux

L'architecture du Cadre de la Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI - Afr) repose sur quatre principes fondamentaux, chacun découlant des besoins actuels et des ambitions futures de l'Afrique et éclairé par le prisme conceptuel de **la théorie de la gouvernance adaptative**. Cette théorie met l'accent sur la flexibilité, l'inclusion des parties prenantes et la réactivité face à la complexité, ce qui en fait un fondement idéal pour un modèle de gouvernance qui doit évoluer au rythme des innovations technologiques et des priorités continentales.

- **Multipartisme** : Conformément aux principes de la gouvernance adaptative, le CGI-Afr intègre les gouvernements, les acteurs du secteur privé, la communauté technique, la société civile et le monde universitaire à ses processus décisionnels fondamentaux. Ceci garantit que les politiques soient non seulement techniquement solides et commercialement viables, mais aussi protectrices de l'intérêt public et des droits fondamentaux, reflétant la diversité des perspectives nécessaires à une gouvernance résiliente.
- **Interopérable et cohérente** : une gouvernance adaptative exige une coordination à toutes les échelles. Le CGI-Afr harmonisera les politiques numériques en Afrique, créant ainsi un environnement réglementaire prévisible, indispensable au succès de la ZLECAf. Il garantira également l'interopérabilité des positions africaines avec les normes et instances internationales (ICANN, IETF, UIT, etc.), permettant au continent de parler d'une seule voix dans la gouvernance numérique mondiale.

- **Axé sur les besoins et fondé sur des cas d'usage concrets** : les systèmes adaptatifs répondent aux défis du monde réel. Le CGI-Afr privilégiera l'élaboration de politiques fondées sur les besoins de développement concrets de l'Afrique, tels que la sécurisation du commerce numérique, l'amélioration des services de santé en ligne, l'élargissement de l'inclusion financière et le renforcement de la cybersécurité. Ceci garantit une gouvernance pertinente, efficace et conforme à l'intérêt général.
- **Souveraineté et résilience** : La gouvernance adaptative met également l'accent sur la résilience institutionnelle. L'une des fonctions essentielles du CGI - Afr sera de préserver la souveraineté numérique de l'Afrique en fournissant le bouclier politique, juridique et diplomatique nécessaire à la protection des infrastructures critiques, en remédiant aux vulnérabilités révélées par la crise AFRINIC et en garantissant des mécanismes de défense continentaux coordonnés.

Ensemble, ces principes forment une architecture de gouvernance stratégiquement cohérente, opérationnellement agile et favorisant le développement, positionnant ainsi l'Afrique comme un chef de file dans la définition de normes numériques qui reflètent ses valeurs et ses aspirations.

4.2 Structure de gouvernance proposée : CGI – Afr

La structure organisationnelle proposée pour le CGI - Afr est un modèle hybride, conçu spécifiquement pour refléter les principes de la théorie de la gouvernance adaptative. Elle intègre le principe d'autorité politique descendante de la ZLECAf avec l'agilité opérationnelle ascendante et pilotée par des experts du CDC Afrique, créant ainsi un système à la fois résilient et réactif face à l'évolution du paysage numérique africain.

Au sommet : l'autorité politique

- **La Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA)** constitue la plus haute autorité politique et définit le mandat général du CGI - Afr. Ceci garantit la légitimité continentale et l'alignement sur les grandes priorités stratégiques de l'UA, à l'image du modèle de gouvernance de la ZLECAf.

Organe décisionnel suprême : Adoption des politiques

- **Le Conseil des ministres du CGI - Afr (STC-CICT)**, composé des ministres des TIC, examine et adopte officiellement des politiques numériques contraignantes. Il veille à ce que les gouvernements nationaux s'engagent pleinement dans leur mise en œuvre, traduisant ainsi la volonté politique en actions concrètes.

Organe de surveillance stratégique : Gouvernance et stratégie

- **Le Conseil de gouvernance multipartite du CGI - Afr**, qui relève du STC-CICT, assure la supervision stratégique et veille à ce que le **principe de multipartisme** soit pleinement intégré. Sa structure de gouvernance inclusive comprend :
 - des Représentants du gouvernement (par l'intermédiaire des CER)
 - des leaders du secteur privé (issus des conseils technologiques et commerciaux, d'ONG)
 - d'experts de la communauté technique (nommés par les organisations AF*)

- de défenseurs de la société civile (issus des groupes de défense des droits numériques et des associations de consommateurs)
- des voix académiques (issues d'instituts de recherche africains de premier plan)

Ce conseil approuve le plan de travail annuel, nomme le secrétaire et veille à ce que la gouvernance reste **inclusive, responsable et adaptable**.

Organisateur et hôte administratif

- **UAT**, en tant qu'organisme désigné pour coordonner le Secrétariat du CGI – Afr, en assure le cadre juridique et administratif. Elle s'appuie sur son infrastructure existante et ses relations avec les autorités de régulation nationales pour faciliter la mise en œuvre et organiser les réunions.

Exécution et coordination

- **Secrétariat du CGI – Afr** : Une structure allégée, dirigée par des experts, chargée des opérations quotidiennes. Dirigé par un secrétaire, le Secrétariat de l'UAT coordonne les groupes de travail thématiques (GTT), commande des études sur les politiques (en partenariat avec la CEA), gère la communication et assure le suivi de la mise en œuvre des politiques.

Élaboration de politiques et expertise

- **Groupes de travail thématiques (GTT)** : Ces unités d'adaptation centrales sont le lieu où se concrétise l'innovation politique. Composés d'experts intersectoriels, les GTT élaborent des normes techniques, des recommandations politiques et des bonnes pratiques. Les premiers GTT sont les suivants :
 - **Infrastructures critiques et sécurité**
 - **Gouvernance des données et droits numériques**
 - **IA et technologies émergentes**
 - **Économie et commerce numériques**

Chaque groupe de travail technique est conçu pour être **itératif et réactif**, permettant une adaptation en temps réel aux problèmes et technologies émergents.

Niveaux régionaux et consultatifs : décentralisation et inclusion

- **Les centres régionaux de gouvernance de l'Internet** coordonnent la mise en œuvre régionale, renforcent les capacités et canalisent les commentaires nationaux vers les processus politiques continentaux.
- **Le Forum Annuel Africain sur la Gouvernance de l'Internet (FAAfGI)**, institutionnalisé en tant que principale plateforme consultative du CGI – Afr, bénéficie du soutien de la CEA et constitue un espace ouvert et inclusif pour la définition des priorités, le dialogue entre les parties prenantes et l'identification des enjeux. Ses résultats alimentent directement les programmes de travail des groupes de travail techniques.

Cette structure incarne la gouvernance adaptative en conciliant autorité politique et agilité opérationnelle, coordination centrale et réactivité régionale, expertise et inclusivité. Elle

garantit que la gouvernance de l'Internet en Afrique soit non seulement stratégiquement cohérente, mais aussi capable d'évoluer au rythme de l'avenir numérique du continent.

4.3 Mandats et rôles

Afin de garantir la clarté et d'éviter les chevauchements institutionnels qui affectent le paysage actuel, les mandats et les rôles au sein de la structure CGI - Afr sont précisément définis comme suit :

- Le STC-CICT a pour mandat de conférer une validation politique et une force juridique aux politiques numériques. Il examine et adopte formellement les politiques numériques panafricaines et les plans stratégiques finalisés et recommandés par le Conseil d'Administration. Cet acte transforme un consensus multipartite en un engagement continental contraignant.
- Conseil d'Administration : Son rôle est celui de la gouvernance stratégique. Il définit l'orientation générale du CGI - Afr, garantit sa santé financière et opérationnelle, préserve son intégrité multipartite et veille à ce que le Secrétariat rende compte de la mise en œuvre du plan de travail. Il ne participe pas à l'élaboration quotidienne des politiques, mais s'assure que le processus est équitable, transparent et efficace.
- L'UAT (en tant que coordonnatrice) joue un rôle fondamental d'hôte et de facilitateur. Elle fournit la plateforme institutionnelle, le soutien administratif et le lien essentiel avec son réseau d'autorités nationales de régulation des télécommunications, acteurs clés de la mise en œuvre de nombreuses politiques de gouvernance de l'internet. Elle convoque les principales réunions du Conseil et du Conseil d'Administration.
- Secrétariat : Son rôle est la coordination et la gestion. Il constitue le centre opérationnel qui permet à l'ensemble de la structure de fonctionner, en gérant les flux de travail, en assurant la coordination entre les groupes de travail techniques et les pôles régionaux, en commandant des recherches et en gérant toutes les communications externes et les partenariats.
- Groupes de travail thématiques : Leur rôle est l'élaboration de politiques de fond. Ce sont les organes d'experts chargés de l'analyse approfondie, de la concertation avec les parties prenantes et de la rédaction des recommandations politiques spécifiques, des normes techniques et des lignes directrices sur les meilleures pratiques qui constituent le cœur des travaux du CGI - Afr.

Section 5 : Mise en œuvre de la vision : gouvernance, processus et feuille de route

Une architecture robuste n'est efficace que si ses processus opérationnels et son plan de mise en œuvre le sont. Cette dernière section présente le plan pratique pour concrétiser le Cadre de Gouvernance de l'Internet de l'Afrique (CGI - Afr). Elle décrit le cycle de vie transparent et multipartite du développement des politiques et propose une feuille de route concrète et assortie d'un échéancier de 36 mois pour faire passer le CGI - Afr d'un concept stratégique à un organe de gouvernance continental pleinement opérationnel. Ce plan est conçu pour être partagé directement avec les responsables de l'UAT et de la 'CUA, leur fournissant ainsi une feuille de route claire et concrète pour mettre en place et opérationnaliser ce nouveau cadre.

5.1 Flux de processus pour la coordination et l'élaboration des politiques

Pour que le CGI-Afr fonctionne conformément à ses principes fondateurs, un processus d'élaboration des politiques clair, inclusif et transparent est essentiel. Ce cycle de vie est conçu pour combler systématiquement le fossé entre le dialogue ouvert (tel qu'on le voit dans des forums comme le FAfGI) et l'élaboration de politiques contraignantes, en veillant à ce que les contributions des parties prenantes soient intégrées à chaque étape.

Description du cycle de vie de développement des politiques multipartites du CGI - Afr

Le cycle de vie des politiques proposé suit un processus structuré en plusieurs étapes, garantissant rigueur, inclusivité et responsabilité, de l'identification des enjeux à l'examen final.

1. Étape 1 : Identification des enjeux et définition de priorités :
 - Les nouvelles questions sont identifiées à partir de multiples sources : le Forum Annuel Africain sur la Gouvernance de l'Internet (FAfGI), les demandes officielles des États Membres ou des CER, les propositions des Groupes de Travail Thématiques (GTT) ou les orientations stratégiques du Conseil d'Administration. Cela garantit que les programmes répondent à la fois aux priorités descendantes et aux besoins ascendants identifiés par la communauté.
2. Étape 2 : Définition du périmètre, recherche et collecte de données probantes :
 - Une fois qu'une question est jugée prioritaire par le Conseil d'Administration, le Secrétariat du CGI - Afr, en étroite collaboration avec la CEA et d'autres instituts de recherche compétents, réalise une étude exploratoire approfondie. Cette étape comprend la collecte de données, l'analyse des politiques nationales et régionales existantes et la production d'un rapport factuel décrivant l'enjeu, son impact et les leviers politiques potentiels.
3. Étape 3 : Délibération et rédaction multipartites (au sein des GTT) :
 - Le rapport relatif à la problématique est attribué au Groupe de Travail Thématique le plus pertinent (par exemple, une question de protection des données est confiée au groupe de travail sur la gouvernance des données et les droits numériques). Ce groupe de travail, composé d'experts issus de tous

les groupes d'acteurs, mène un processus de délibération ouvert et transparent. Ce processus comprend des appels à commentaires publics, des ateliers d'experts et des séances de rédaction afin d'élaborer une recommandation ou un cadre stratégique préliminaire. Il s'agit de l'étape cruciale où se construit un consensus multipartite approfondi et substantiel.

4. Étape 4 : Examen et approbation par le conseil d'Administration :

- Le projet de cadre stratégique élaboré par le GTT est soumis au Conseil de d'Administration. Ce dernier examine le projet afin de vérifier sa cohérence stratégique avec le mandat du CGI-Afr, s'assure que le processus d'élaboration des politiques est équitable et inclusif, et évalue sa faisabilité à l'échelle continentale. Le Conseil peut alors approuver le projet, le renvoyer au GTT pour révision, ou le rejeter en motivant sa décision.

5. Étape 5 : Adoption par le Conseil des Ministres :

- Après approbation par le Conseil d'Administration, le cadre stratégique final est officiellement transmis au Conseil des Ministres du CGI - Afr. Le Conseil examine le projet de cadre sous l'angle de sa mise en œuvre politique et nationale. Son adoption formelle transforme le document, initialement une recommandation multipartite, en une directive politique panafricaine contraignante que les États Membres s'engagent à transposer dans leur législation nationale.

6. Étape 6 : Mise en œuvre, renforcement des capacités et diffusion :

- Suite à l'adoption, le Secrétariat du CGI - Afr, en collaboration avec les pôles régionaux de gouvernance de l'internet et en partenariat avec l'UAT, élabore des outils de mise en œuvre, organise des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des autorités de réglementation nationales et autres parties prenantes, et diffuse la nouvelle politique sur tout le continent.

7. Étape 7 : Suivi, évaluation et examen :

- Le Secrétariat est chargé de suivre en permanence la mise en œuvre et l'impact de la directive adoptée. Il recueille des données sur les progrès réalisés au niveau national et en rend compte au Conseil d'Administration et au Conseil des Ministres. Toutes les politiques font l'objet d'un examen périodique (par exemple, tous les 3 à 5 ans) afin de garantir leur pertinence et leur efficacité, les conclusions de cet examen étant intégrées à l'Étape 1 en vue d'éventuelles mises à jour ou révisions.

5.2 Feuille de route de mise en œuvre (36 mois)

La mise en place du CGI - Afr est un projet d'envergure qui requiert une approche progressive, méthodique et dotée de ressources suffisantes. Le diagramme de Gantt ci-dessous présente une feuille de route sur 36 mois, décomposant le processus en trois phases distinctes : Création, Développement et Opérationnalisation. Il fournit un plan de projet clair, avec des tâches définies, des acteurs clés et des étapes clés mesurables.

Références

1. Abdullahi, M., Ahmad, A., Pandey, B. K., & Pandey, D. (2024). Adoption de la monnaie numérique : analyse comparative des tendances mondiales et de la monnaie numérique nigériane Enaira. *SN Computer Science*, 5 (5), 602.
2. Commission de l'Union Africaine (2019). *Initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA) – Identification des défis liés à la participation de l'Afrique à la politique et à la gouvernance de l'Internet et identification des défis liés au manque de contribution aux aspects techniques de la gouvernance de l'Internet*. https://prida.africa/wp-content/uploads/2020/10/Report_Identification-of-Challenges-to-African-Involvement-In-Internet-Policy...pdf.
3. Commission de l'Union Africaine (2020) . *Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine pour l'Afrique (2020-2030)*. https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-DTS_for_Africa_2020-2030_English.pdf.
4. Union Africaine (2022). *Mise en œuvre des décisions : Conseil exécutif, quarante et unième session ordinaire*. Référentiel commun de l'UA. https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/10447/EX%20CL%201337%20XLI%20A_E.pdf.
5. Union Africaine (2023) . *Pacte numérique africain*. https://au.int/sites/default/files/documents/44005-doc-AU_Digital_Compact_V4.pdf.
6. Commission de l'Union Africaine (2024). *Stratégie continentale en matière d'IA*. <https://au.int/en/ai-strategy>.
7. Comité technique spécialisé de l'Union Africaine sur les technologies de la communication et de l'information (STC-CICT) (2019). *Troisième session ordinaire*. https://au.int/sites/default/files/documents/37590-2019_sharm_el_sheikh_declaration_-_stc-cict-3_oct_2019_ver2410-10pm-1rev-2.pdf.
8. AfIGF (2023). *Résultats et statistiques*. <https://igf.africa/afigf-2023-summary>.
9. AfIGF (2024). *Document de synthèse*. https://ap.rigf.asia/documents/APrIGF_2024_Taipei-Synthesis.
10. AFRINIC (2021). *FAQ sur les litiges*. <https://afrinic.net/litigation-faq>.
11. AFRINIC (2025). *Communiqué : Requête en liquidation contre AFRINIC*. <https://afrinic.net/communiquer-winding-up-petition-against-afrinic>.
12. AfTLD (2025). *Explorer les ccTLD africains : tendances, défis et opportunités*. <https://www.aftld.org/exploring-african-ccTLDs-trends-challenges-and-opportunities/>.
13. Ajuzieogu, U.C. (2025). « De l'aspiration à la mise en œuvre : la stratégie continentale de l'Union africaine en matière d'IA et le paradoxe du développement et de la gouvernance », *ResearchGate*. <https://www.researchgate.net/publication/396230260>.
14. Arkko, J. (2024). *Distribution des RFC selon les pays de leurs auteurs*. <https://www.arkko.com/tools/rfcstats/d-countrydistr.html>.
15. Arnold, S. « Glocaliser » l'élaboration des politiques numériques : l'impact de la politique « Digital for Development » (D4D) de l'UE sur l'adoption des politiques TIC dans les pays du Sud.
16. Astuti, H. M., & Ayinde, L. A. (2025). Progrès inégaux : analyse des facteurs à l'origine des taux d'adoption des technologies numériques en Afrique subsaharienne (ASS). *Data & Policy*, 7. <https://doi.org/10.1017/dap.2024.89>.
17. auDA (2025). *Feuille de route pour la gouvernance de l'Internet 2025 Rapport d'étape*. <https://www.auda.org.au/public-impact/internet-governance-and-public-policy/internet-governance-roadmap/internet-governance-roadmap-2025-progress-report/>.
18. Ayub, S. (2024). *Comprendre la diversité, l'inclusion et la durabilité dans la gouvernance de l'Internet*. <https://netmission.asia/2024/04/01/understanding-diversity-inclusion-and-sustainability-in-internet-governance/>.
19. Bayingana, M. (2020). *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) (PO)*.

20. **Bloggers of Zambia et al. c. Attorney General (2021).** *Cour constitutionnelle de Zambie, affaire n° 2021/CC/001.* <https://www.newsdigest.sm/2021/09/02/bloggers-of-sambia-v-attorney-general-concourt-set-to-rule-on-internet-shutdown-case/>.
21. **Canales Pas, M. (2024).** *Quels sont les enjeux pour les droits humains et Internet lors de la WTSA-24 ?* Blogs Global Digital Partners. <https://www.gp-digital.org/whats-at-stake-for-human-rights-and-the-internet>.
22. **Carr, M. (2015).** Les jeux de pouvoir dans la gouvernance mondiale de l'Internet. *Millennium*, 43 (2), 640–659. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0305829814562655>.
23. **Cath, C. (2021).** *Changing minds and machines: A case study of human rights advocacy in the Internet Engineering Task Force (IETF)* (Thèse de doctorat, Université d'Oxford). <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:9b844ffb-d5bb-4388-bb2f-305ddedb8939>.
24. **Coalition for Digital Africa (2023).** *Africa Domain Name Industry Study.* <https://images.coalitionfordigitalafrica.africa/>.
25. **Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa (CIPESA) (2023).** *State of internet freedom in Africa: A decade.* <https://cipesa.org/>.
26. **Cooper, D., Haley, B., Govender, D., Mokdad, A., & Mkhise, M. (2025).** *Stratégie du Kenya en matière d'IA 2025-2030 : signaux pour les entreprises mondiales opérant en Afrique.* InsidePrivacy. <https://www.globalpolicywatch.com/2025/04/kenyas-ai-strategy-2025-2030-signals-for-global-companies-operating-in-africa/>.
27. **De Bossey, C. (2005).** *Rapport du groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet.* <https://www.wgig.org/docs/WGIGREPORT.pdf>.
28. **DeNardis, L., & Raymond, M. (2013).** *Réfléchir clairement à la gouvernance multipartite de l'Internet.* Dans *GigaNet : Réseau universitaire mondial sur la gouvernance de l'Internet, symposium annuel.* [lien suspect supprimé].
29. **Observatoire Digital Watch (2025).** *La crise de l'AFRINIC s'aggrave avec le dernier procès.* <https://dig.watch/updates/afrinic-crisis-deepens-amid-latest-lawsuit>.
30. **Drake, W. J., Vinton, C. G., & Kleinwächter, W. (2016).** *Fragmentation d'Internet : aperçu général.* *Forum économique mondial.*
31. **Drasek, K., & autres (2022).** *Responsabilité et transparence de l'ICANN : rétrospective sur la transition de l'IANA après 5 ans.* <https://www.dnib.com/articles/iana-at-five>.
32. **Electronic Frontier Foundation (EFF) (n.d.).** *Digital rights, privacy, and encryption advocacy.* <https://www.eff.org>.
33. **Estier, M. (2024).** *La pertinence du SMSI et de l'IGF pour la gouvernance internationale de l'IA.* <https://www.simoninstitute.ch/blog/post/the-relevance-of-wsis-igf-for-international-ai-governance/>.
34. **Coopération UE-Afrique (2024).** *Cadre commun sur l'IA responsable et la souveraineté numérique.* <https://digital-strategy.ec.europa.eu/>.
35. **European Digital Rights (EDRI) (n.d.).** *Défense de la réglementation des plateformes et de la protection des données.* <https://edri.org>.
36. **Férdeline, A. (2022).** *Influencer l'Internet : démocratiser les politiques qui façonnent la gouvernance de l'Internet.* Institut national démocratique. <https://www.ndi.org/sites/default/files/NDI>.
37. **GIZ (2025).** *Smart Africa – Accélération de la transformation numérique en Afrique.* https://www.giz.de/en/downloads/giz2025_en_Smart-Africa_Acceleration-of-the-Digital-Transformation-in-Africa.pdf.
38. **Global Voices Advox (2025).** *À quel prix comblons-nous la fracture numérique en Afrique ?* <https://advox.globalvoices.org/2025/01/18/at-what-cost-are-we-bridging-africas-digital-divide/>.
39. **Gomes Sequeiros, F. (2021).** *Gouvernance de l'Internet : analyse critique de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN).* <https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/>.
40. **GSC Online Press (2025).** *« Barrières à la participation numérique dans les pays en développement », GSC Advanced Research and Reviews.* <https://gsconlinepress.com/journals/gscarr/sites/default/files/GSCARR-2025-0130.pdf>.

41. Haggart, B., Tusikov, N., & Scholte, J. A. (2021). *Pouvoir et autorité dans la gouvernance de l'internet : le retour de l'État ?* Taylor & Francis.
42. Haristya, S. (2020). L'efficacité de la société civile dans la gouvernance mondiale de l'internet. *Internet Histories*, 4 (3), 252–270. <https://doi.org/10.1080/24701475.2020.1769892>.
43. Heritage Foundation (2022). *Contrer l'influence croissante de la Chine au sein de l'Union internationale des télécommunications*.
44. OACI (2023). *État d'avancement des préparatifs de l'Union africaine des télécommunications (UAT) pour la CMR-23*. <https://www.icao.int/ru/filebrowser/download/5286?fid=5286>.
45. ICANN (n.d.a). *La société civile au sein de l'ICANN*. <https://www.icann.org/resources/pages/civil-society>.
46. ICANN (n.d.b). *L'ICANN pour les débutants*. <https://www.icann.org/en/beginners>.
47. ICANN (2013) . *WHOIS*. <https://www.icann.org/resources/pages/what-2013-03-22>.
48. ICANN (2018a). *Rapport politique pré-ICANN61* – GNSO. <https://gnso.icann.org/en/announcements/announcement-08mar18-en.htm>.
49. ICANN (2018b). *Groupe constitutif des organisations à but non lucratif*. <https://gnso.icann.org/en/about/stakeholders-constituencies/ncsg/npoc>.
50. ICANN (2019a). *Qu'est-ce que la communauté At-Large ?* <https://atlarge.icann.org/about/index>.
51. ICANN (2019b). *Qu'est-ce que le Comité consultatif At-Large ?* <https://atlarge.icann.org/about/index>.
52. ICANN (2020a). *Plan régional de l'ICANN pour l'Afrique pour les exercices 2021-2025*. <https://www.icann.org/en/system/files/files/africa-regional-plan-fy21-25-01jul20-en.pdf>.
53. ICANN (2020b). *À propos du ccNSO*. <https://ccnso.icann.org/en/about>.
54. ICANN (2021a). *Membres du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN*. <https://gac.icann.org/>.
55. ICANN (2021b). *Rôle du GAC*. <https://gac.icann.org/about>.
56. ICANN (2022). *Les clusters de serveurs racine gérés par l'ICANN pour renforcer l'infrastructure Internet en Afrique*. <https://www.icann.org/en/announcements/details/icann-managed-root-server-clusters-to-strengthen-africas-internet-infrastructure-28-02-2022-en>.
57. ICANN (2025a). *Règlement intérieur de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*. <https://www.icann.org/en/governance/bylaws>.
58. ICANN (2025b). *Conseillers du ccNSO*. https://icannwiki.org/Country_Code_Names_Supporting_organisation.
59. ICANN (2025c). *Membres du conseil d'administration*. <https://www.icann.org/en/board/directors>.
60. ICANN (2025d). *Renforcer l'avenir de l'Internet en Afrique : plan régional de l'ICANN pour l'Afrique pour les exercices 2026-2030*. <https://www.icann.org/en/blogs/details/strengthening-africas-internet-future-icanns-africa-regional-plan-for-fy2630-20-08-2025-en>.
61. ICANN (2026). *Membres du Conseil de la GNSO*. <https://gnso.icann.org/en/about/council>.
62. Ifeanyi-Ajufo, N. (2023). La cybergouvernance en Afrique : à la croisée de la politique, de la souveraineté et de la coopération. *Policy Design and Practice*, 6 (2), 146–159. <https://doi.org/10.1080/25741292.2023.2199960>.
63. IETF (n.d.a). *Introduction à l'IETF*. <https://www.ietf.org/about/introduction/>.
64. IETF (n.d.b). *Groupes de travail*. <https://www.ietf.org/process/wgs/>.
65. IETF (n.d.c). *Déclarations de liaison*. <https://datatracker.ietf.org/liaison/>.
66. IETF (2014). *Sur le consensus et le bourdonnement au sein de l'IETF*. <https://datatracker.ietf.org/doc/html/rfc7282>.
67. IETF (2022). *Résultats de l'enquête sur la réunion IETF 114*. https://www.ietf.org/media/documents/IETF_114_Meeting_Survey-2.pdf.
68. IETF (2024a) EODIR – Direction de l'éducation et de la sensibilisation. <https://wiki.ietf.org/group/eodir>.
69. IETF (2024b). *Compte rendu de la réunion IETF 121 : liste des participants*. <https://datatracker.ietf.org/meeting/121/proceedings/attendees/>.
70. IETF Datatracker (2025). *RFC 9829 : Traitement des extensions de numéro de liste de révocation de certificat (CRL) de l'infrastructure à clé publique de ressources (RPKI)*. <https://datatracker.ietf.org/doc/rfc9829/>.

71. **Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud (ICASA) (n.d.).** *Perspectives réglementaires nationales.* <https://www.icasa.org.sa>.
72. **Organisation internationale de police criminelle (Interpol) (2025).** *Rapport d'évaluation des cybermenaces en Afrique 2025.* https://www.interpol.int/content/download/23094/file/INTERPOL_Africa_Cyberthreat_Assessment_Report_2025.pdf.
73. **Internet Society (2020).** *Points d'échange Internet (IXP).* <https://www.internetsociety.org/issues/ixps/>.
74. **Internet Society (2021).** *Rapport sur l'accessibilité financière.* <https://www.itu.int/epublications/publication/itu-t-x-1352-2022-09-security-requirements-for-internet-of-things-devices-and-gateways>.
75. **Internet Society (2024).** *Document d'information de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de l'UIT.* <https://www.internetsociety.org/wp-content/uploads/2024/10/WTSA-24-Background-Paper-Oct2024.pdf>.
76. **Internet Society (2025a).** *Programme destiné aux décideurs politiques.* <https://www.internetsociety.org/policy-programs/policymakers-program-to-ietf/>.
77. **Internet Society (2025b).** *Peering et IXP : construire un Internet abordable et fiable.* <https://www.internetsociety.org/our-work/connectivity/peering/>.
78. **Internet Society (2025c).** *Comblent le fossé – Renforcer la participation africaine à l'ETF pour un avenir numérique plus solide.* <https://www.internetsociety.org/events/2025-afigf/>.
79. **IRTF (n.d.).** *Groupes de recherche.* <https://www.irtf.org/groups.html>.
80. **IT for Change (n.d.).** *Les TIC au service du développement et de l'impact social.* <https://itforchange.net>.
81. **UIT (n.d.a).** *WTSA-24 Rapport succinct.* <https://www.itu.int/reports/itu-standardisation-2024/>.
82. **UIT (n.d.b).** *Conférences mondiales des radiocommunications (CMR).* <https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/Pages/default.aspx>.
83. **UIT (2005).** *Agenda de Tunis pour la société de l'information.* <https://www.itu.int/net/ws/is/docs2/tunis/off/6rev1.html>.
84. **UIT (2022).** *Conférence mondiale de développement des télécommunications 2022 (CMDT-22) Rapport final.* <http://www.ituchina.cn/gssd/202405/P020240510555148467035.pdf>.
85. **UIT (2023).** *Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT 2023 (CMR-23).* <https://www.itu.int/wrc-23/>.
86. **UIT (2024).** *Événement parallèle à l'AMNT : Comment les normes TIC peuvent-elles garantir le respect des droits de l'homme à l'ère des technologies nouvelles et émergentes ?* <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2024/1021/Pages/default.aspx>.
87. **UIT (2025a).** *À propos de l'UIT.* <https://www.itu.int/en/about/Pages/default.aspx>.
88. **UIT (2025b).** *Groupes d'étude de l'UIT-T pertinents pour les OSC.* <https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2025-2028/Pages/default.aspx>.
89. **Jensen, M. (2006).** *Collaboration sur la politique internationale en matière de TIC pour l'Afrique orientale et australe : questions-réponses avec Mike Jensen sur les problèmes de connectivité en Afrique.*
90. **Juma, I., & Faturoti, B. (2025).** *Application de la confidentialité des données au Kenya et au Nigeria : vers une approche africaine de la pratique réglementaire.* *International Review of Law, Computers & Technology*, 1-26.
91. **Kabwe, C., et al. (2024).** *Renforcer la transformation numérique de la société au niveau local : une étude de cas du conseil municipal de Pemba.* *Digital Policy Studies*, 3 (1), 23-44.
92. **Kerttunen, M., et E. Tikk (2019).** *« La politique de la stabilité : ciment et changement dans les affaires cybernétiques ».* *NUPI_Report_4_2019_KerttunenTikk.pdf*
93. **Knodel, M., & Salasar, J. (2023).** *Guide de l'Internet Engineering Task Force à l'intention des défenseurs de l'intérêt public.* *Centre pour la démocratie et la technologie.* <https://cdt.org/wp-content/uploads/2023/02/Art19-Guide-to-the-IETF-2023-03-21.pdf>.
94. **Koettl, C. (2017).** *Des capteurs partout : utiliser les satellites et les téléphones mobiles pour réduire l'incertitude des informations dans la recherche sur les crises des droits humains.* *Genocide Studies and Prevention: An International Journal*, 11 (1), 36-54.95.

95. **Komaitis, K. (2024).** La gouvernance numérique a davantage besoin de l'IGF que d'un nouveau bureau des Nations unies pour les technologies numériques et émergentes. Tech Policy Press. <https://www.techpolicy.press/digital-governance-needs-the-igf-more-than-it-needs-a-new-un-office-for-digital-and-emerging-technologies/>.
96. **Lee, Y. E. (2013).** Le modèle multipartite de la gouvernance de l'Internet. Revue de la Société coréenne pour l'information sur Internet, 14 (3), 21–34.
97. **Mueller, M., Mathiason, J., & Klein, H. (2007).** L'Internet et la gouvernance mondiale : principes et normes pour un nouveau régime. Gouvernance mondiale, 13, 237.
98. **Ngundu, M., & Matemane, R. (2023).** Prédiction de l'intégration économique Chine-Afrique à l'aide d'une approche hybride Wavelet-ARIMA. Journal des infrastructures, des politiques et du développement, 7 (3). <https://doi.org/10.24294/jipd.v7i3.2647>.
99. **Njoroge, J. W. (2024).** Rôle potentiel de l'Union africaine dans le développement de la gouvernance de l'IA à travers le continent. European Journal of Social Sciences Studies, 10 (4).
100. **OCDE (2025).** Sécurité du système de noms de domaine (DNS). https://www.oecd.org/en/publications/security-of-the-domain-name-system-dns_285d7875-en.html.
101. **Okolo, C. T. (2024).** Réformer la réglementation des données pour faire progresser la gouvernance de l'IA en Afrique.
102. **Oloyede, A., Fark, N., Noma, N., & Tebep, E. (2022).** Mesurer l'impact de l'économie numérique dans les pays en développement : revue systématique et méta-analyse. Disponible sur SSRN 4106167.
103. **Pawlak, P., Tik, M., & Kerttunen, E. (2020).** « Cyber Conflict Uncoded. L'UE et la prévention des conflits dans le cyberspace ». Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, série Conflict Brief.
104. **Preko, M., & Boateng, S. L. (2025).** Que disent les politiques en matière d'IA en Afrique ? Examen des principaux aspects des politiques nationales existantes en matière d'IA en Afrique. AI and Society, 1–22.
105. **Ministère rwandais des TIC (2022).** Stratégie nationale en matière d'IA. https://rura.rw/fileadmin/Documents/ICT/Laws/Rwanda_national_Artificial_intelligence_Policy.pdf.
106. **Sabinet African Journals (2026).** Exploiter les infrastructures numériques pour une transformation économique inclusive en Afrique. International Journal of Social Sciences and Economic Research, 1 (1). <https://doi.org/10.4314/ijssie.v1i1.5s>.
107. **Schober, R., Armada, A. G., & Prasad, R. V. (2025).** Activités des membres et activités mondiales (MGA). IEEE Communications Magazine, 63 (10), 4–5.
108. **Schuls, W., & Hoboken, J. V. (2016).** Droits de l'homme et cryptage. Éditions UNESCO.
109. **Smart Africa (2021).** Cadres politiques et de gouvernance en matière d'IA. https://smartafrica.org/wp-content/uploads/2023/11/70029-eng_ai-for-africa-blueprint-min.pdf.
110. **Smart Africa (2025a).** Le conseil d'administration de Smart Africa dévoile le premier Conseil africain sur l'IA. <https://smartafrica.org/the-smart-africas-board-unveils-the-inaugural-africa-ai-council-to-lead-the-continent-ai-transformation/>.
111. **Starlink (2023).** Routage IP et implications juridiques dans les réseaux satellitaires mondiaux. <https://www.starlink.com/>.
112. **Stremlau, N. (2025).** Coupures Internet, souveraineté et État postcolonial en Afrique. Global Policy.
113. **Taylor, R. D. (2020).** « Localisation des données » : l'Internet en équilibre. Telecommunications Policy, 44 (8), 102003.
114. **UCD News (2025).** Opinion : Politiques en matière d'IA en Afrique : leçons tirées du Ghana et du Rwanda. University College Dublin. <https://www.ucd.ie/newsandopinion/news/2025/april/25/opinionaipoliciesinafricalessonsfromghanaandrwanda/>.
115. **Nations Unies (2023).** Pacte numérique mondial : contributions sur les technologies émergentes. <https://www.un.org/digital-emerging-technologies/global-digital-compact>.
116. **Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2025).** Rapport économique sur l'Afrique 2025 : faire progresser la mise en œuvre de l'accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine. <https://www.uneca.org/economic-report-on-africa-2025>.

117. **Université des Nations Unies (UNU) (2026)**. Interopérabilité dans la gouvernance de la sécurité de l'IA : éthique, réglementations et normes. arXiv:2601.06153.
118. **Velvindron, L. (2025)**. « Travailler sur la cryptographie post-quantique pour les logiciels open source africains », blog de l'IETF. <https://www.ietf.org/blog/open-source-software-post-quantum-cryptography-from-africa/>.
119. **WACREN (2025)**. Conférence WACREN 2025 : Donner les moyens à l'Afrique de construire son avenir. <https://wacren2025.wacren.net/>.
120. **Wakunuma, K., Ogoh, G., Eke, D. O., & Akintoye, S. (2022)**. IA responsable, ODD et gouvernance de l'IA en Afrique. Dans Conférence IST-Africa 2022 (IST-Africa), pp. 1-13. IEEE.
121. **Weber, R. H. (2009)**. Internet corporation for assigned names and numbers. Handbook of Transnational Economic Governance Regimes, 603-619.
122. **Weber, R. H. (2015)**. Internet of things: Privacy issues revisited. Computer Law & Security Review, 31 (5), 618-627.
123. **West, D. M. (2015)**. Fracture numérique : améliorer l'accès à Internet dans les pays en développement grâce à des services abordables et à des contenus diversifiés. Center for Technology Innovation at Brookings, 1, 30.
124. **Wood, L., Clerget, A., Andrikopoulos, I., Pavlou, G., & Dabbous, W. (2001)**. Problèmes de routage IP dans les réseaux de constellations satellitaires. International Journal of Satellite Communications, 19 (1), 69-92.
125. **Forum économique mondial (2025)**. Atlas de la cybercriminalité : rapport d'impact 2025. https://reports.weforum.org/docs/WEF_Cybercrime_Atlas_Impact_Report_2025.pdf.126. WSIS+20 (2025). Document final. <https://docs.un.org/en/A/RES/80/173>.
126. **WSIS+20 (2025)**. Document final. <https://docs.un.org/en/A/RES/80/173>

Annexe 1 : Liste des pays engagés et des groupes de parties prenantes

Pays	Sous-région	Groupe des parties prenantes
Angola	Afrique australe	Ministère/Département gouvernemental
Angola	Afrique australe	Société privée
Burkina Faso	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Burundi	Afrique de l'Est	Société privée
Cabo Verde	Afrique du Nord	Ministère/Département gouvernemental
Cameroun	Afrique centrale	Ministère/Département gouvernemental
Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Ghana	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Kenya	Afrique de l'Est	Ministère/Département gouvernemental
Kenya	Afrique du Nord	Autorité de régulation
Kenya	Afrique de l'Est	Société civile
Lesotho	Afrique australe	Autorité de régulation
Madagascar	Afrique australe	Autorité de régulation
Maroc	Afrique du Nord	Ministère/Département gouvernemental
Île Maurice	Afrique australe	Communauté technique
Île Maurice	Afrique australe	Communauté technique
Mozambique	Afrique australe	Autorité de régulation
Namibie	Afrique australe	Autorité de régulation
Niger	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Nigeria	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Nigeria	Afrique de l'Ouest	Communauté technique
République centrafricaine	Afrique centrale	Autorité de régulation
République du Congo	Afrique centrale	Société civile
Rwanda	Afrique de l'Est	Autorité de régulation
Sénégal	Afrique de l'Ouest	Autorité de régulation
Sénégal	Afrique de l'Ouest	Ministère/Département gouvernemental
Zimbabwe	Afrique australe	Autorité de régulation
Zimbabwe	Afrique australe	Société privée
Zimbabwe	Afrique australe	Société civile

Somalie	Afrique de l'Est	Ministère/Département gouvernemental
Afrique du Sud	Afrique australe	Ministère/Département gouvernemental
Afrique du Sud	Afrique australe	Fournisseur d'accès Internet (FAI)
Soudan	Afrique de l'Est	Autorité de régulation
Tanzanie	Afrique de l'Est	Ministère/Département gouvernemental
Tanzanie	Afrique de l'Est	Autorité de régulation
Tanzanie	Afrique de l'Est	Autorité de régulation
Tanzanie	Afrique de l'Est	Ministère/Département gouvernemental
Togo	Afrique de l'Ouest	Communauté technique

Annexe 2 : Tableau de Gantt – pour la mise en place du (CGI-Afr)

Phase	ID de tâche	Description de la tâche	Acteurs principaux	Q1	Q2	T3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Phase 1 : Fondation et mandat (mois 1 à 6)															
	1.1	Obtenir un mandat formel du STC - CICT	CUA/UAT	■											
	1.2	Création d'un comité de pilotage interinstitutionnel de haut niveau (UAT/CUA/CEA/Smart Africa)	UAT/CUA	■											
	1.3	Projet de statuts fondateurs, accord avec le pays hôte et règlement intérieur	Comité de pilotage	■	■										
	1.4	Obtenir un financement initial de démarrage auprès du budget de l'UA et des partenaires de développement	Comité de pilotage		■										
	1.5	Lancement du processus de recrutement du secrétaire exécutif intérimaire du Secrétariat	Comité de pilotage		■										
Étape 1		Mandat du CGI - Afr obtenu et direction intérimaire en place			✓										
Phase 2 : Développement et mise à l'essai du cadre (mois 7 à 18)															
	2.1	Nommer un secrétaire exécutif permanent et le personnel de base du secrétariat	Conseil d'administration (intérimaire)			■									
	2.2	Mise en place d'un conseil d'administration multipartite par le biais d'un processus formel de nomination/élection	Comité de pilotage/			■	■								
	2.3	Première réunion officielle du Conseil d'administration permanent	UAT/Secrétariat				■								
	2.4	Lancement des deux premiers groupes de travail thématiques pilotes : 1. Infrastructures critiques et sécurité ; 2. Gouvernance des données et droits numériques	Conseil d'administration					■							
	2.5	Formaliser le partenariat avec la CEA pour accueillir le FAAfGI en tant que plateforme consultative	Secrétariat/CEA					■							

Phase	ID de tâche	Description de la tâche	Acteurs principaux	Q1	Q2	T3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
	2.6	Des groupes de travail pilotes entament la rédaction de deux cadres politiques prioritaires fondés sur les résultats du FAaFGL.	Groupes de travail techniques/Secrétariat						■	■					
Étape 2		Conseil d'administration en place et premières ébauches de politiques finalisées								✓					
Phase 3 : Mise en œuvre et déploiement complets (mois 19 à 36)															
	3.1	Les deux premiers cadres politiques présentés au Conseil des ministres et adoptés par celui-ci	Conseil des ministres								■				
	3.2	Lancement des groupes de travail techniques restants : 3. IA et technologies émergentes ; 4. Économie numérique et commerce	Conseil d'administration								■				
	3.3	Mettre en place les deux premiers pôles régionaux d'information en partenariat avec les CER chefs de file (par exemple, la CAE, la CEDEAO).	Secrétariat/REC									■	■		
	3.4	Élaborer et lancer des programmes continentaux de renforcement des capacités pour les organismes de réglementation nationaux	UAT/Secrétariat										■		
	3.5	Lancement d'un « tableau de bord africain de l'IG » public pour suivre la mise en œuvre des politiques dans les États Membres.	Secrétariat											■	
	3.6	Diriger la première délégation africaine unifiée au FGI mondial dans le cadre de ce dispositif.	Conseil d'administration/Secrétariat												■
	3.7	Effectuer un examen annuel de l'efficacité du cadre et présenter le rapport au STC CICT	Secrétariat/Conseil d'administration												■
Étape 3		Pleinement opérationnel et remplissant son mandat													✓